

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 6 JUIN 2025 À 09H 30
(Convocation du 28 mai 2025)

Aujourd'hui vendredi six juin deux mil vingt-cinq à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François ÉGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT
Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h27
M. Franck RAYNAL à partir de 17h45
M. Jacques MANGON à partir de 17h48
M. Jérôme PESCINA à partir de 18h07
M. Dominique ALCALA à 18h10

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h
Mme Amandine BETES à M. TOURNERIE à partir de 12h45
Mme Claudine BICHET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h
Mme Simone BONORON à Béatrice SABOURET à partir de 15h
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h20
Mme Fatiha BOZDAG à M. Dominique ALCALA de 15h à 18h10
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 12h35 à 15h50 et à M. CABRILLAT à partir de 15h55
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 12h50
M. Gérard CHAUSSET à Mme Myriam BRET à partir de 17h11
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 10h45
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h40
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 15h à 15h55
Mme Françoise FREMY à M. Jean-François ÉGRON à partir de 17h20
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Isabelle RAMI jusqu'à 12h30
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY jusqu'à 13h30
M. Michel LABARDIN à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h35
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER A partir de 18h
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 16h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 15h à 15h30 et à partir de 18h
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Baptiste MAURIN à Mme FREMY jusqu'à 17h20 et à Mme BOUSQUET-PITT à partir de 17h20
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI à partir de 11h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Eve DEMANGE à partir de 15h20
Mme Pascale PAVONE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Camille CHOPLIN à partir de 14h
M. Michel POIGNONEC à M. Jérôme PESCINA de 12h45 à 18h07
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 12h45 et à M. Michel LABARDIN de 12h45 à 17h35
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 15h et à M. Max COLES à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 12h50
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Franck RAYNAL à partir de 15h50
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 15h15
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO de 12h20 à 17h

LA SEANCE EST OUVERTE

La séance est ouverte à 09 heures 41

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, si vous voulez bien, que nous démarrions cette séance du Conseil de Métropole.

D'abord, je voudrais démarrer en accueillant notre nouveau collègue, Monsieur Loïc FARNIER, conseiller métropolitain de Mérignac, qui rejoint le groupe communiste. Comme vous le savez, à la suite de la démission de Monsieur Alain ANZIANI, vers qui vont toutes nos pensées, Monsieur Loïc FARNIER vient rejoindre les bancs de notre Assemblée. Nous savons que Monsieur Alain ANZIANI suit avec toujours beaucoup d'attention les dossiers de notre Assemblée et certains, d'ailleurs, que nous évoquerons ce matin, avec beaucoup d'attache.

C'est aussi l'occasion, évidemment, de féliciter notre collègue, Monsieur Thierry TRIJOLET, pour son élection en tant que maire. Je crois qu'il est en train d'arriver. Je lui souhaite bien évidemment une pleine réussite dans sa nouvelle mission.

Je souhaite également évoquer ce matin un drame qui nous a tous bouleversés, celui du très grave accident qui s'est produit dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à 4 heures du matin entre une voiture et un bus de la ligne flex'NIGHT. Le conducteur du bus, comme vous le savez, est grièvement blessé, malheureusement toujours dans le coma. Je souhaitais, en votre nom à tous, adresser à sa famille et à ses proches tout notre soutien et notre solidarité.

Je tiens également à saluer la réactivité exemplaire des secours, le SAMU (Service d'aide médicale urgente), les pompiers ainsi que les témoins présents, dont les interventions rapides ont permis une prise en charge immédiate. Qu'ils soient sincèrement remerciés. Ce drame nous rappelle que la sécurité routière doit rester une priorité collective. Le respect du Code de la route, bien évidemment, est essentiel pour prévenir ces tragédies et garantir la sécurité de tous et de toutes.

Après ce moment difficile, je souhaite vous parler d'une actualité métropolitaine qui est un peu plus positive. Le fruit d'un travail collectif porté par les communes, par les services de la Métropole et par de nombreux acteurs. En arrivant ce matin, vous avez peut-être vu dans le hall deux installations qui traduisent la vitalité de notre Métropole. D'abord la belle exposition photographique consacrée à Traverse, qui illustre la place du fleuve dans le lien entre les territoires et les habitants. Elle fait suite, comme vous le savez, à la première édition de Traverse. Je salue notre collègue, Monsieur Jean TOUZEAU, pour avoir porté et mené cette belle première édition.

Juste à côté de cette exposition, vous trouvez également une maquette du Plan paysage, qui marque une nouvelle étape dans notre action. Cette maquette s'inscrit dans la continuité du programme « Plantons un million d'arbres », qui franchit cette année une étape majeure, avec plus de 600 000 arbres qui ont d'ores et déjà été plantés. Nous attendons avec impatience l'automne pour faire augmenter ce chiffre. C'est un symbole fort, une réussite collective, et je tiens à remercier particulièrement les communes qui ont joué un rôle central dans cette dynamique. Ce que souhaitait le Président Monsieur Alain ANZIANI, c'est qu'au-delà du chiffre, c'est une véritable impulsion, une ambition et une mobilisation collective, et je crois que l'esprit est bien là. Quant au Plan paysage, il positionne la végétalisation comme levier de transformation urbaine. Nous avons eu hier en Bureau de Métropole un point d'étape ou d'avancement sur l'incubateur dans lequel la dimension paysage-nature prend une place très importante.

Je vous invite également à découvrir et à utiliser l'observatoire de la végétalisation urbaine qui est un outil permettant de consulter le taux de végétalisation, par commune, par quartier, voire par îlot. Monsieur François DURQUETY, qui porte pour nous et dans les services cette politique, est à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en main de cet outil.

Voilà, mes chers collègues, les quelques propos introductifs que je souhaitais tenir avant d'ouvrir ce Conseil de Métropole et je vous propose, comme secrétaire de séance, Madame Béatrice DE FRANÇOIS ainsi que Madame Claudine BICHET comme secrétaire adjointe.

Voilà, je déclare la séance ouverte.

Madame de FRANÇOIS.

Je ne peux toujours pas donner la parole à Madame de FRANÇOIS. Ca y est, merci.

Béatrice de FRANÇOIS : Il faut peut-être, Madame la Présidente, adopter le PV (Procès-verbal) du 4 avril.

Procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 - Adoption

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose l'adoption du procès-verbal de notre précédent Conseil. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous et à toutes. Oui, sur le PV, je tenais à faire remarquer que la question du 4 avril n'avait pas été mentionnée. C'est pour cela que j'ai aujourd'hui l'autorisation de la poser en fin de Conseil et de la dire.

Par rapport au PV, justement, les reflets de ce que j'ai dit et de ce qui s'est passé ne sont pas exacts en fin de PV. Je tenais à souligner le fait que j'avais commencé à poser ma question. La façon dont cela s'est fait, je ne retrouve pas tout à fait les faits qui se sont déroulés. J'espère que les prochains PV seront beaucoup plus dans la réalité, puisqu'aujourd'hui, je constate que l'on ne corrige pas toujours les PV, même quand je demande que mes questions soient jointes à ceux-ci, ils ne sont pas mis à jour. Les personnes ne peuvent toujours pas lire cela en ligne de façon presque pluriannuelle puisque quand on revient sur mes PV, quelques années en arrière, on n'a pas mes questions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM.

M. NJIKAM-MOULIOM : Madame la Présidente, je voudrais simplement vous demander de prendre acte d'une erreur qui s'est glissée dans le vote exprimé le 4 avril dernier relativement à la concertation publique sur le projet de renouvellement du Parc des Expositions. Il s'avère que le 4 avril, je me trouvais en Afrique avec le Conseil des Vins de Saint-Émilion et de la Jurade de Saint-Émilion, pour la création de la nouvelle chancellerie de la Jurade. Bien évidemment, s'agissant d'une concertation réglementaire, j'exprimais évidemment un vote plutôt favorable, et non pas un vote contre, tel que cela a été signalé. Une erreur matérielle que j'ai signalée à notre président de groupe et qui est tout à fait informé de la démarche. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Merci. Votre vote favorable pour le dossier du Parc des Expositions sera intégré.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Le PV est adopté à l'unanimité.

Mme de FRANÇOIS : Merci Madame la Présidente. Avant d'énumérer les 68 affaires regroupées, afin de sécuriser l'ensemble des affaires qui comportent des conflits d'intérêts, je vais vous lire la préconisation réglementaire.

« Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat, ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles.

Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts, tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du CGCT, articles L2131-11 et L1111-6 du Code général des collectivités territoriales. »

Délibérations regroupées :

- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : les affaires 1 à 3.
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : délibérations 4, 12, 15 et 17.
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : délibération 18.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : la 21.
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : la 29 à 32.
- ✓ Délégation de Madame Marie-Claude NOËL : la 34.
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : la 37 à 41.
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : la 42 et 43.
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : 44, 46 et 47.
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : 48 à 50.
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : 54 à 56.
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : 58 à 69.
- ✓ Délégation de Madame Céline PAPIN : la 71.
- ✓ Délégation de Monsieur Thierry TRIJOULET : 72, 73, 75 à 78.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : 79 à 82.
- ✓ Délégation de Madame Delphine JAMET : la 83.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : la 84.
- ✓ Délégation de Madame Isabelle RAMI : 87 et 88.
- ✓ Délégation de Monsieur Michel POIGNONEC : la 89.
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : la 90.
- ✓ Délégation de et Monsieur Eric CABRILLAT : la 91 et 92.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix ces délibérations regroupées.

Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Madame la Présidente. Le groupe communiste va voter contre les délibérations 5, 7 et 10. Ce sont les dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Nous annonçons aussi en vote contre le dossier 22 : la convention avec Alpha-RLH et Bordeaux Métropole. D'ores et déjà, nous annonçons aussi que nous

versions notre intervention au dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : La liste est plus longue sur les abstentions et les contre, mais je ne vais pas faire comme d'habitude, vous la lire et vous embêter dès le début du Conseil Métropole. Si cela ne vous dérange pas, on fait comme cela d'habitude, la transmettre aux personnes qui s'occupent de cela.

Juste pour dire qu'il y a 20 contres et 34 abstentions et que l'on a fait 72 notes qui sont des explications de vote. Comme on s'abstient beaucoup, on n'a pas envie d'avoir l'air de ne pas lire ou de ne pas suivre les choses. On explique pourquoi on s'abstient. On explique pourquoi on vote contre, et on explique aussi parfois pourquoi on vote pour. C'est pour cette raison-là que l'on fait des notes écrites et qui permettent de ne pas envahir le Conseil Métropole. Voilà sur ces questions-là.

Juste pour ajouter un petit mot par rapport à l'introduction que Madame la Présidente a faite, pour dire qu'à notre avis, il y avait deux oublis sur l'actualité de la Métropole. Des oublis qui concernent une actualité pas forcément très marrante. C'est le sort de l'avenir ex-Ford, ex-GFT, ex-Magna à Blanquefort, avec aujourd'hui un scénario de licenciement de la moitié de l'effectif. Vous êtes au courant. A terme, on craint évidemment, mais cela fait des années qu'on le craint, la fermeture totale de l'usine. C'est juste pour dire qu'il n'y a pas seulement l'info qui manque. C'est aussi une réflexion sur quelles stratégies politiques et économiques de la Métropole pourraient se mettre en place pour éviter de telles situations catastrophiques. Histoire de ne pas refaire la même politique catastrophique qui avait été menée à l'occasion d'une autre usine, juste à côté, dans laquelle je travaillais à un moment donné. C'était important aussi, peut-être, de dire que cela serait utile d'avoir une réflexion politique là-dessus.

Puis, un autre oubli peut-être aussi, ce sont les expulsions successives de squats, de familles et d'enfants sans abri. D'ailleurs, vous êtes au courant aussi qu'il y a des mobilisations dans les écoles, du personnel, qui soulignent le côté dramatique pour les enfants mais aussi pour les familles entières. C'était important de rappeler que cela fait partie de l'actualité et que cela pose aussi un problème de positionnement politique de la Métropole et des communes par rapport aux expulsions que l'on trouve condamnables de la part de la Préfecture et de l'État. C'était pour préciser cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.
Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Vous indiquer l'abstention de notre groupe sur la délibération 15 relative aux tarifs funéraires, en cohérence avec notre précédent vote. Nous avons même voté contre, pour certains d'entre nous. Cette proposition du règlement intérieur des cimetières métropolitains sur la durée de concession qui était plafonnée à 10 ans, ce qui ne nous semble pas raisonnable du tout.

Vous dire aussi que nous ne prenons pas part au vote sur les délibérations 42 et 43 relatives à l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat).

Puisque j'ai la parole deux secondes, vous dire aussi notre regret de ne pas avoir été invités, les membres de notre groupe et les maires peut-être en particulier, pour le bel événement festif autour de l'UBB (Union Bordeaux Bègles) par la Mairie de Bordeaux. C'est un peu dommage d'avoir oublié. J'ose espérer que c'est un oubli parce que si c'était volontaire, ce serait quand même très mesquin. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame RAMI.
La parole à Madame RAMI, s'il vous plaît.

Mme FAHMY : Elle m'a été donnée à moi. C'est pour cela.

Mme la Présidente Christine BOST : À Madame RAMI, pas à Madame FAHMY. Il y a une lettre de différence.

Mme RAMI : Vous signaler un déport pour raisons professionnelles sur la 14, la 42 et la 43. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame FAHMY, cette fois.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, une abstention sur les délibérations 1, 15, 42 et 43. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci. Je veux juste répondre à Monsieur Patrick BOBET. Tous les maires de la Métropole ont été invités. Vous avez été invité tardivement parce que l'on a attendu les résultats pour inviter, mais il y en a qui étaient là. On n'a pas fait d'invitation sélective. Il y avait des maires de la Métropole qui étaient présents. C'était le dimanche. Cela n'a peut-être pas très bien fonctionné. Je ne vois pas l'intérêt d'inviter quelques maires et pas tous.

Je le redis, je vérifierais auprès de l'envoi de la Mairie, mais certains étaient là. Cela a été fait, je reconnais, au dernier moment, dans l'urgence, mais c'était celle des résultats. Je vais m'en assurer tout de suite. Le but, c'est que tout le monde soit invité, bien évidemment.

M. DUPRAT : On n'a pas été invité (sans micro).

M. HURMIC : Je ne vois pas l'intérêt d'inviter certains maires et pas d'autres. Enfin cela nous demandait d'avoir un travail supplémentaire, de sélectionner les maires invités et ceux qui n'étaient pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur le Maire de Bordeaux, vous vous rattraperez avec le Top 14.

M. HURMIC : Je ne me rattraperai pas. Je ferai la même chose, mais je vérifierai que tous les mails sont partis. Je vérifierai. Il n'y a pas de souci. On vous a regretté en tout cas, Messieurs les maires de la Métropole. On vous a regretté.

Mme la Présidente Christine BOST : Je mets aux voix, ayant pris en considération l'ensemble des remarques faites par les collègues, sur les autres délibérations qui n'ont pas été citées, des oppositions, des abstentions. Il n'y en a pas.

Mme BOST

(n°1) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,

**Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TRIOULET**

Mme BOST

**(n°2) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°3) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°4) Taxe de séjour - Tarifs 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes d'accord avec cette taxe sur le tourisme, d'autant plus que dans son application, elle distingue entre catégories par prix de nuitée. Cela permet que la taxe ne suppose pas une barrière sociale au tourisme. Cependant, nous trouvons qu'elle pourrait être sensiblement plus importante afin d'avoir un effet désincitatif, étant donné que nous trouvons qu'il faut mettre un frein au tourisme. Un frein aussi au développement des logements de type "air bnb", un sujet qui mériterait aussi une réflexion ciblée dans cette délibération. Nous n'avons rien contre le tourisme en soi et l'idée de voyager et partir en vacances. Mais c'est bien un modèle de tourisme capitaliste et écocide qui nous pose un problème. En effet, c'est cette réflexion et ce débat qui devrait avoir lieu et sur lequel devrait s'appuyer cette délibération. Nous ne croyons pas à un "tourisme responsable" dans le cadre d'un modèle de tourisme capitaliste, tel que décrit par l'anthropologue Aude Vidal. Nous pourrions imaginer un tourisme social, duquel les pouvoirs publics s'en mêlent et sorte de la logique extractiviste et individualiste de consommation de la ville. Par ailleurs, on se questionne sur la limite qui est évoquée à la fin du texte, qui affirme que le produit de cette taxe sert à promouvoir davantage le tourisme, ce avec quoi nous sommes en désaccord. Nous pensons qu'il pourrait plutôt aider à améliorer le logement des habitants les plus en situation de précarité. En tout cas, à notre avis, cela devrait se discuter. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°5) BORDEAUX - OPH métropolitain Aquitanis - Acquisition en VEFA de 40 LLS collectifs, sis, opération "Home", 40 avenue Hortense - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 4 905 802 € souscrits auprès de la CDC - Garantie -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous le faisons systématiquement depuis le début, nous votons contre les dispositifs VEFA, par principe. Nous défendons au contraire un service public du logement, une lutte contre la

domination du secteur privé, contre la marchandisation du logement et de la construction. Nous sommes conscients que l'époque est au libéralisme, à l'ultralibéralisme même, au pouvoir quasi sans contestation des promoteurs et autres affairistes, mais il ne devrait pas y avoir de fatalité. Les collectivités qui se réclament des idées de gauche, ont la responsabilité d'agir pour renforcer le secteur public et pour défendre une société sociale, solidaire, en luttant contre la marchandisation.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

Mme FERREIRA

(n°6) LE TAILLAN-MEDOC - OPH métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 28 LLS collectifs situés Résidence de l'Aqueduc, Allée de l'Aqueduc - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 3 828 232 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous le faisons depuis longtemps, nous choisissons de nous abstenir sur les délibérations qui soutiennent des nouvelles constructions de logements. Nous sommes bien conscients qu'il manque énormément de logements sociaux (les PLAI et PLUS, 28 ici), les dossiers de demande de logement social accumulent un retard qui ne cesse de croître. Mais nous doutons de la politique qui consiste à urbaniser, à densifier la métropole. Une sorte de logique folle qui ne cesse de courir après le retard, sans pouvoir le rattraper et sans solution. Nous pensons qu'il s'agirait au contraire de remettre en cause la métropolisation, de revoir l'aménagement du territoire, en développant l'activité économique et le logement dans les zones périurbaines.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

Mme FERREIRA

(n°7) BLANQUEFORT - SA D'HLM DOMOFrance - Acquisition en VEFA de 15 LLS mixtes, sis, opération "Bella Vita", 48 rue Georges Mandel - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 1 523 679 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous le faisons systématiquement depuis le début, nous votons contre les dispositifs VEFA, par principe. Nous défendons au contraire un service public du logement, une lutte contre la domination du secteur privé, contre la marchandisation du logement et de la construction. Nous sommes conscients que l'époque est au libéralisme, à l'ultralibéralisme même, au pouvoir quasi

sans contestation des promoteurs et autres affairistes, mais il ne devrait pas y avoir de fatalité, les collectivités qui se réclament des idées de gauche, ont la responsabilité d'agir pour renforcer le secteur public et pour défendre une société sociale, solidaire, en luttant contre la marchandisation.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°8) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 8 LLS collectifs situés rue du Couvent / rue Latour - Emprunt de type PAM d'un montant de 737 626 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour l'octroi de garantie lorsqu'il s'agit de réhabiliter des logements sociaux. Nous votons pour.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°9) BEGLES - SA d'HLM FMS ENEAL - Charge foncière et construction d'un foyer comprenant 48 LLS collectifs destinés aux adultes handicapés et situés rue Paulette Sauboua - Emprunt complémentaire d'un montant de 1 000 000 € souscrit auprès du CIB - Garantie à 50 % - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°10) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM NOALIS - Acquisition en VEFA de 9 LLS collectifs situés rue Boris Vian - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 934 866 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pas de mystère, nous votons contre toutes les délibérations qui présentent des dispositifs en VEFA, dans ce conseil comme dans les autres. Nous sommes opposés à la domination du secteur privé dans le logement (social notamment), nous pensons nécessaire que la gauche quand elle est au pouvoir devrait faire des choix de gauche et donc batailler pour renforcer le secteur public, pour défendre un service public du logement, en se confrontant aux pouvoirs néfastes des affairistes du privé.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°11) PESSAC - COO.SOL OFS BORDEAUX METROPOLE - Acquisition foncière de 12 logements BRS, opération d'habitat participatif "La Clairière", 25 rue Gustave Flaubert - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 150 000 euros souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous nous abstenons car nous n'avons pas d'avis concernant cette garantie de prêt.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,
Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Monsieur PFEIFFER,
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,
Madame TERRAZA**

Mme FERREIRA

(n°12) Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2024 - Avis

Intervention écrite de M. Poutou

Bon il ne faudrait pas non plus abuser. Cette délibération de 600 pages, comprenant uniquement des tableaux et des chiffres, une délibération administrative, comptable qui est illisible pour les personnes non spécialisées dans la comptabilité. On ne voit pas comment des élus peuvent se positionner. Nous savons qu'il s'agit de la transcription gestionnaire de choix politiques que nous ne partageons pas. Mais nous nous abstenons sur cette délibération que nous n'étudions pas, ce qui nous semble le plus raisonnable.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°15) Tarifs - Adaptation des tarifs activités funéraires - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

En vrai nous n'avons pas d'idée précise sur les tarifs qui nous sont présentés. Même si de ce que nous comprenons, il n'y aurait pas d'augmentation, ce qui est appréciable. Toutefois, une tarification sociale, voire une gratuité par les familles en situation de précarité, pourrait être en réflexion. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA,
Madame AMOUROUX, Monsieur
BAGATE, Monsieur BOBET, Madame
BONNEFOY, Madame BONORON,
Madame BOZDAG, Monsieur
CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT,**

**Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES,
Madame GAUSSENS, Madame HELBIG,
Monsieur LABARDIN, Monsieur
LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI,
Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur
PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur POUTOU,
Monsieur PUJOL, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-
LABAT, Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE**

Mme FERREIRA

(n°17) Action récursoire - Intérêts moratoires

Intervention écrite de M. Poutou

"Action récursoire", "intérêts moratoires" même si ces termes sont bien dans le dictionnaire, il s'avère que nous avons du mal à en comprendre le sens exact. Cette délibération nous semble très administrative, voire technocratique. Nous avouons ne pas avoir d'avis. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°18) Floirac - Poche de stationnement public-P+R Dravemont- modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Bordeaux Métropole - Éclairage public - Bornes de stationnement-Participation financière-Convention-Décision-Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour être honnêtes, nous n'avons pas vraiment d'avis, nous ne connaissons pas particulièrement le quartier concerné, nous ne savons pas dans quelle mesure ces travaux sont justifiés. Nous constatons que les coûts ne sont pas énormes (autour de 6000 euros). Nous n'avons pas d'avis non plus sur la gestion de la maîtrise d'ouvrage. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°21) Soutien de Bordeaux Métropole à l'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) pour l'année 2025

Intervention écrite de M. Poutou

Chaque année en France, plus de 100.000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ou qualification. Ces jeunes sont globalement issus des classes populaires. On peut déjà se dire qu'il y a une relation entre le milieu social et l'échec scolaire. Comment répondre à cette exclusion scolaire ? Dans un premier temps il faut que l'Etat donne plus de moyens à l'école, en recrutant des

enseignants, des psychologues, des AVS, des éducateurs... il faut donner plus à ceux qui ont moins. Dans un deuxième temps, si l'Etat n'effectue pas son travail, les municipalités, les métropoles, les départements doivent permettre de mettre en place des structures pour venir en aide aux familles les plus démunies que ce soit sanitaires (dispensaires avec des médecins, le planning familial, des psychologues...) sociales (recruter des assistantes sociales, des éducateurs...). Alors oui, Nous ne sommes pas opposés à l'école de deuxième chance mais nous pensons que les réponses à l'échec scolaire ne sont pas adaptées. Elle n'est pas adaptée car elle concerne trop peu de jeunes, seulement les jeunes sur la base du volontariat. L'objectif de l'école de la deuxième chance n'est pas de former des esprits critiques, ce n'est pas d'apporter des éléments de réflexion, de la culture, des outils pour comprendre le monde. L'école de la deuxième chance a pour objectif principal de « préparer à l'insertion dans l'emploi durable » autrement dit de favoriser l'employabilité des ces jeunes, de permettre leur exploitation par le patronat. Nous ne votons pas contre cette délibération, nous nous abstenons car les réponses à l'échec scolaire ne peuvent être que politiques en donnant plus de moyens à l'éducation.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°29) Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce et de l'artisanat de proximité - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Une demande de soutien de Bordeaux Mon Commerce à hauteur de 37.000€. Nous sommes pour le commerce de proximité, mais ce n'est pas avec des petites campagnes de communication avec un influenceur que nous allons renverser une situation qui s'aggrave depuis des années. On se demande même quelles cohérences entre cette démarche et la délibération qui prétend autoriser la famille Mulliez et ses grandes surfaces rapaces, de faire un projet de réaménagement dans la zone Bordeaux Lac. Il semblerait que la métropole se satisfait de donner un petit coup de pouce dérisoire à une association de commerçants, alors qu'à côté elle laisse s'installer les grandes surfaces et ne pense pas à mettre un frein au commerce en ligne des grandes plateformes. Il y a comme une sorte d'hypocrisie dans cette politique. Depuis le début, nous ne partageons pas la façon dont se discute et se pratique le soutien au petit commerce. Nous ne sommes pas indifférents aux difficultés du secteur. Mais nous ne sommes pas du tout convaincus de la réponse. Nous ne savons jamais de quels commerces exactement il s'agit, la venue d'un « influenceur » nous paraît superflue... Aider une activité en difficulté (tout est à priori en difficulté aujourd'hui, tant la crise économique frappe tout le monde, sauf les ultra-riches) suppose de cibler précisément les besoins et d'établir la méthode. Les systèmes de subventions aux associations (ici 37 000 euros) qui constituent des aides indirectes à des entreprises (petites, moyennes ou grandes) car le petit commerce n'est pas toujours si petit, cela peut-être des chaînes, des marques. Car oui en même temps il s'agirait de mener une lutte contre l'industrie du commerce et ses multinationales (Auchan, Carrefour, etc.). Nous votons contre.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°30) Action spécifique ESS et Artisanat - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA) et Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA-33) - Année 2025 - Subventions de fonctionnement - Conventions - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas contre le secteur de l'artisanat, mais nous n'approuvons pas les politiques de soutien aux entreprises, il s'agit d'aides indirectes aux entreprises, or il y a de multiples dispositifs déjà existants par ailleurs. Cette délibération est assez étonnante ! Il y a comme une confusion des genres, avec cette alliance entre l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'artisanat, pour unir leurs efforts en matière d'immobilier. C'est une façon habile mais inutile de glaner 9500€ pour chaque structure, alors qu'elles peuvent s'adresser aux services compétents des villes de la Métropole en matière de recherche de foncier. Le souci pour nous, c'est aussi le manque de visibilité sur la réalité des aides, de la façon dont elles sont utilisées, de qui les utilisent. Certes la subvention n'est pas importante (9500 euros). Mais la difficulté de voir clair. Toutes ces raisons nous amènent à voter contre.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°31) Economie sociale et solidaire (ESS) - Subvention de fonctionnement au Centre régional Information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine en 2025 - Action spécifique Tiers lieu jeunesse - Décision - Autorisation - Convention

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHOPLIN**

M. GARNIER

(n°32) Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur du Groupement d'employeurs Grand-Parc Solidaire en 2025 - Décision - Autorisation - Convention

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour le principe de soutenir ces deux EBE au quartier du Grand-Parc. (15 000 euros de la métropole et 30 000 euros de la ville de Bordeaux). Mais il manque des informations qui sont pour nous importantes. Il s'agit de créer des emplois et donc de recruter des personnes qui étaient ou qui sont encore en situation de précarité, éloignées de l'emploi. La démarche est positive. Il reste à préciser dans quelles conditions sont recrutées ces personnes, avec quelles garanties, quel statut, quelle rémunération, quels métiers... Il est normal que la métropole, ses élus, aient un regard sur les conditions sociales d'emplois. Ce n'est pas parce qu'il y a création d'emplois que l'information suffit. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme NOEL

(n°34) Procédure d'évaluation du PLU3.1 - Avis des communes sur l'opportunité de réviser le PLU3.1 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous pouvons difficilement prendre acte de la délibération étant donnée le manque de disponibilité que nous avons pour étudier le document de 120 pages. Une délibération qui reste en plus essentiellement « technique ». Sur le fond, on ne peut qu'approuver les objectifs de la révision du PLU : favoriser la production de logements locatifs sociaux ; réduire la consommation foncière et aller vers la zéro artificialisation nette ; adaptation au changement climatique ; développement économique. Mais, ce n'est pas nouveau, nous avons un désaccord de fond avec les politiques d'urbanisme de la métropole. Nous approuvons une partie des discours affichés comme renforcer la production de logements sociaux et le souci environnemental. Mais un urbanisme qui ne se confronte pas aux logiques marchandes et libérales des opérateurs privés ne peut inverser la tendance destructrice des dernières décennies. Une rupture est nécessaire, elle n'est pas mise en œuvre, nous ne contestons. Ici, comme nous n'avons pas étudié le document, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ÉGRON

(n°37) Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture de prestations de formation des agents à l'exécution financières des marchés publics

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération se limite à justifier l'intérêt de faire un groupement de commandes, pour faire des économies. Nous avons d'ailleurs tendance pour cette raison à approuver habituellement les créations de groupement de commande. Mais comme cela arrive régulièrement, ce que nous comprenons, ces groupements de commandes sont des services assumés par des prestataires, des sociétés privées. Nous ne sommes pas certains que cela soit une bonne manière de faire. Même si ce n'est pas clairement défini, cela nous semble être une manière de sous-traiter et privatiser des services qui pourraient et devraient être assurés par les services municipaux ou métropolitains. La question reste plutôt : quelle nécessité de faire une formation sur l'exécution financière des marchés publics ? Cela n'est pas expliqué. Par ailleurs, nous pouvons imaginer qu'il y a déjà du personnel formé à cela dans les services de la métropole. Pourquoi avoir recouru à un prestataire externe ? Nous votons contre.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. ÉGRON

(n°38) Adhésion au groupement de commande relatif à la gestion de la ressource en eau - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons l'adhésion à ce groupe de commande, cela nous semble cohérent avec les objectifs d'économie d'une part et de préservation de l'eau et de l'environnement, d'autre part. Nous votons pour.

Unanimité

M. ÉGRON

(n°39) Adhésion des Villes de PESSAC et BRUGES au groupement de commandes dédié aux diagnostics amiante

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le principe de ce groupement de commandes concernant les dépenses sur les diagnostics amiante. Cela nous semble cohérent avec le souci des rationaliser et faire des économies. Nous votons pour.

Unanimité

M. ÉGRON

(n°40) CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR BORDEAUX METROPOLE POUR LA CONDUITE D'OPERATION DE RESTAURATION D'ARCHIVES DE LA VILLE DE BORDEAUX

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis sur le coût de la prestation ni sur les conditions de remboursement à la métropole des dépenses avancées. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ÉGRON

(n°41) Avenant N°1- Convention constitutive du groupement de commande - travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux - Approbation - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis sur la modification de la composition du groupement de commande. Logiquement nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°42) Agence Locale de l'Energie et du Climat (Alec) - Subvention de fonctionnement 2025 pour la réalisation du programme d'actions rénovation du patrimoine public et déploiement des énergies renouvelables - Décision- Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Madame AMOUROUX,
Madame ANFRAY, Monsieur BAGATE,
Madame BICHET, Monsieur BOBET,
Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG,
Monsieur CABRILLAT, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT,**

Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme FERREIRA

(n°43) Subvention de fonctionnement pour la réalisation de programme d'actions relatifs à l'information et au conseil des particuliers ou des copropriétés dans leurs parcours de rénovation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici de 3 subventions qui représentent un total d'un peu plus d'un million d'euros pour les 3 associations. Nous n'avons pas d'opposition de principe. Nous approuvons par ailleurs la volonté des réduire la consommation et les dépenses d'énergie. Mais faute de disponibilité, nous ne pouvons pas étudier les 90 pages de convention. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Madame AMOUROUX,
Madame ANFRAY, Monsieur BAGATE,
Madame BICHET, Monsieur BOBET,
Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG,
Monsieur CABRILLAT, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT,
Monsieur GARRIGUES, Madame
GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame
LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur
MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE,
Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina,
Monsieur POIGNONEC, Monsieur
PUJOL, Madame RAMI, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-
LABAT, Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE**

M. PUYOBRAU

(n°44) Fonds d'aide aux jeunes - Avenant au Règlement d'intervention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

"Le Fonds d'aide aux jeunes" (FAJ) a vocation à attribuer aux jeunes en difficulté des aides financières destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Aucune durée minimale de résidence sur le territoire n'est exigée pour l'attribution d'une aide du fonds. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. Les aides sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de la participation pouvant être demandée aux personnes tenues à l'obligation alimentaire à l'égard de l'intéressé(e)" Cette délibération ne porte pas sur le fond mais une adaptation du règlement. Nous n'avons pas d'avis précis sur ces modifications et l'avenant de 12 pages. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°46) Projet Bordeaux Centre Ancien - clôture de la concertation réglementaire - décision

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis sur cette délibération administrative. Pour rappel, nous avons une vision très critique des procédures de concertation consultation des habitants dans le cadre de projets d'aménagement de quartiers. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°47) Convention concernant la mise en œuvre de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux, 2022 2025 - Convention de participation de la ville de Bordeaux à l'équilibre d'opérations dans le cadre du contrat de concession. Avenant n°1. Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis sur les modifications présentées de l'article 1 de la convention, sur l'avenant proposé. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme MELLIER

(n°48) Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique par Bordeaux Métropole - Projet d'aménagement de la trémie Benauges à Bordeaux - Décision - Autorisation de signature

Intervention écrite de M. Poutou

En fait c'est impressionnant. Un conseil de métropole ce sont environ 100 délibérations avec des dizaines, des centaines de pages, voire des milliers au total. Beaucoup sont très réglementaires,

comptables, administratives... en conséquence, il est difficile voire impossible à tout lire, tout étudier, analyser sérieusement. Il nous est demandé de voter sur des dossiers que nous ne pouvons déceimment pas maitriser. Ni nous ni la plupart des élus. Ici c'est le cas d'une délibération qui concerne des travaux d'aménagement énormes, des coûts énormes, des délais importants. Nous affirmons franchement et honnêtement que la méthode est discutable. Le conseil de métropole est une formalité, les délibérations sont balancées, votés, souvent sans véritable débat. Nous pourrions écrire cela sur beaucoup d'autres délibérations, nous le faisons ici car vraiment nous nous sentons piégés, n'ayant pas les moyens véritables de prendre position. Comme nous sommes fondamentalement opposés à l'ensemble de l'œuvre d'urbanisation d'Euratlantique, nous votons contre cette délibération tout en sachant qu'elle concerne seulement un bout du chantier, avec plus précisément des réajustements sur les coûts.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Mme MELLIER

(n°49) Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare Saint-Jean : avenant à la convention de financement de l'avant-projet du pôle et convention de financement des études préliminaires de la gare ferroviaire.

Intervention écrite de M. Poutou

Sans rentrer dans les détails, nous ne désapprouvons pas l'idée d'améliorer l'accès de la gare en lien avec la fréquentation croissante, mais bien cette volonté d'attractivité, de densification de la métropole et du pôle d'échange multimodal. Comme dans toutes les grosses agglomérations, les gares et leur environnement sont en gros travaux de réaménagement. Les coûts financiers sont énormes : 144 000 euros de la part de la métropole. A côté de ça, il y a une véritable marchandisation des structures, qui ne sont plus seulement des lieux pour les déplacements mais aussi des surfaces importantes dédiées aux commerces et à la consommation. Nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme MELLIER

(n°50) Projet d'aménagement du pôle d'échanges de la halte ferroviaire de Sainte Eulalie-Carbon Blanc - Adoption de l'avenant à la convention de financement

Intervention écrite de M. Poutou

À la suite d'une subvention de l'État, la participation financière de la Métropole (convention signée en janvier 2024) à hauteur de 200 000 € n'est plus nécessaire. Ce qui explique ce nouvel avenant. N'ayant pas d'avis, nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme BLOCH

(n°54) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Décastar - Année 2025 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation - Convention

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE, Monsieur SALLABERRY**

Mme BLOCH

(n°55) Subventions 2025 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici d'un total de 205 000 € de subvention pour 6 manifestations culturelles globalement intéressantes et à la portée de tous, même s'il doit y avoir un peu de "clientélisme". Mais il vaut largement mieux encourager la culture que de subventionner par exemple des projets comme celui de Tarmaq. Nous votons tout de même pour, en rappelant nos critiques du dispositif d'attribution des aides qui nous apparaît toujours aussi opaque. Nous n'avons en réalité pas la visibilité sur la justification des sommes allouées, sur les associations ou manifestations choisies et surtout sur celles qui ne sont pas choisies.

Unanimité

Mme BLOCH

(n°56) Championnats de France élite d'athlétisme - Année 2025 - Subventions d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation - Convention

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'opposition à ce que la métropole subventionne la manifestation sportive. Mais nous doutons de la somme de 100 000 euros. Au regard des difficultés du secteur associatif, des nombreuses associations qui n'ont pas de soutien, des collectifs ou des structures militantes qui tentent d'œuvrer au quotidien sur tous les aspects de la vie quotidienne, nous pensons qu'il y a un souci de juste répartition et d'équilibre entre les soutiens financiers apporter aux différents acteurs. Nous choisissons de nous abstenir ici.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°58) CENON - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 21 cours Victor Hugo - Parcelle cadastrée AY 260 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Où sont les avis des services qui ont déclaré ce bien "inutile aux projets métropolitains" ? Où est l'avis de la commune ? Vue la crise du logement et les besoins en termes de logement public et social, nous sommes opposés à la mise en vente d'un bien public dans le marché privé. Ce bien immobilier devrait être réaménagé et mis en location à des prix accessibles par une agence publique du logement. Pour ces raisons, nous votons contre.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°59) CENON - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 4 rue Pierre Masfrand - Parcelle cadastrée AY 290 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Où sont les avis des services qui ont déclaré ce bien "inutile aux projets métropolitains" ? Où est l'avis de la commune ? Vue la crise du logement et les besoins en termes de logement public et social, nous sommes opposés à la mise en vente d'un bien public dans le marché privé. Ce bien immobilier devrait être réaménagé et mis en location à des prix accessibles par une agence publique du logement. Pour ces raisons, nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°60) VILLENAVE D'ORNON - Cession à la Ville d'un immeuble bâti situé 5bis rue des anciens combattants d'AFN -Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

A priori nous n'avons pas d'opposition ni à cette préemption, à ce rachat pour agrandir le cimetière. Mais nous ce bâtiment qui était déjà utilisé par la commune, et donc utile pour la commune, que deviendrait-il ? Il serait détruit pour laisser la place au cimetière ? Que deviendrait le service et le personnel qui occupait le bâtiment ? Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°61) Cession par Bordeaux Métropole au profit de DOMOFrance de la parcelle cadastrée BY 50 sise à Gradignan, 116 rue d'Ornon - RECTIFICATION de la délibération n°2020-112 du conseil métropolitain du 14 février 2020 suite à une modification du programme de l'opérateur ayant une incidence sur le prix

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes par principe opposés aux cessions du foncier public. Les collectivités, la métropole doivent garder les parcelles et les bâtiments pour avoir la maîtrise des projets. Notamment, il est important de créer des lieux d'accueil pour les associations comme pour les personnes, des logements, des structures collectives publiques. Nous votons contre la cession.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme KISS

(n°62) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine portant sur les comptes et la gestion de Bordeaux Métropole présenté à l'assemblée délibérante le 12 avril 2024. sur ' Enquête relative aux services rendus aux demandeurs de permis de construire

Intervention écrite de M. Poutou

Voici une illustration de la qualité d'explication des enjeux de la délibération : "Pour le domaine « cadre de vie et autorisation de droit des sols », les 3 indicateurs retenus sont les suivants : nombre d'actes traités (PD + PA + PC + DP) (années n et n-1), taux de décisions expresses (PD + PA + PC + DP) (années n et n-1), nombre de rendez-vous de pré-instruction (années n et n-1)." Devant une délibération très administrative et si peu compréhensive, nous ne voyons pas comment valider ou invalider. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°63) BORDEAUX - Projet de mutation de la zone commerciale de Bordeaux Lac : protocole avec l'opérateur Nhood

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà un beau projet immobilier pour les intérêts de la famille Mulliez, qui en tirera certainement des bénéfices conséquents. Cependant, le bénéfice pour les habitants de la Métropole est encore à trouver. Nous ne croyons pas du tout que l'intérêt général soit défendu ici. Mais pourquoi donc faire un partenariat avec une société d'aménagement privée à but lucratif, avec une société dont l'actionnaire principal est Mulliez, famille qui possède carrément la plus grande partie du foncier dans cette zone. En plus, pas surprenant mais quand même, le projet de réaménagement semble continuer dans le sens de l'artificialisation du sol, la privatisation du foncier, le tout-béton, et la croissance incontrôlée d'une métropole qui rencontre déjà ses limites. En opposition à cette voie que souhaite la majorité métropolitaine, nous votons contre. Par ailleurs, c'est intéressant de faire le lien avec une autre délibération de ce même Conseil, à propos de la révision du PLU. Comment expliquer l'intégration de ce projet là avec les objectifs suivants extraits de la délibération 40589 ? "le PLU révisé devra poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en renforçant la protection des milieux naturels, des ressources en eau, et en soutenant le maintien et le développement d'une agriculture locale. La résilience face aux risques et particulièrement au risque inondation devra être un objectif majeur. Il s'agira aussi de promouvoir la renaturation des sols et de limiter l'imperméabilisation des sols, dans la perspective d'un aménagement du territoire plus résilient. En ce sens, les identités paysagères, la biodiversité et les espaces de nature urbains devront être pris en compte afin de proposer un cadre de vie adapté aux enjeux de demain. L'accélération de la transition énergétique, notamment via l'intégration des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR), sera aussi un enjeu important de cette future version du PLU métropolitain," Il y a effectivement une contradiction apparente entre densification zones de commerce et ambition de végétalisation, protection des espaces naturels, lutte contre l'artificialisation, nous avons l'impression que tout est dit comme si on pouvait tout faire en même temps, or cela nous apparaît être une duperie.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°64) Bilan des acquisitions et cessions foncières de la Direction du foncier et des services fonciers des Directions développement et aménagement des pôles territoriaux de Bordeaux Métropole réalisées en 2024 - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas la disponibilité, pas les moyens humains pour travailler sérieusement sur ce document de bilan des cessions-acquisitions métropolitaines qui recense tous les actes de l'année passée. Mais nous avons pu au fil des conseils, prendre positions sur ces acquisitions et cessions. Nous avons pu critiquer et voter contre la plupart des cessions du foncier public, sur l'absence de véritable politique de réquisition de bâtiments ou parcelles inoccupées de manière à développer des structures d'accueil, des lieux collectifs et publics pour les associations ou pour les personnes en situation de précarité. Les inégalités et souffrances sociales augmentent, les besoins souvent urgents pour une bonne partie de la population sont bien là, tout cela justifierait une politique radicale en termes d'acquisition de fonciers, une politique clairement sociale et environnementale en luttant contre la densification et l'artificialisation. Ce qui n'est pas le cas dans le bilan politique de la métropole. Nous votons contre ce bilan.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°65) AMBARES-ET-LAGRAVE - Projet d'aménagement du secteur Gare de la Grave - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons toujours un avis très mitigé sur les bilans de concertation. Nous analysons ce dispositif comme trop peu démocratique, qui sert seulement à justifier les projets et travaux prévus et qui au final, après un semblant de consultation des habitants et des usagers concernés directement, valide le projet avec globalement peu de modifications. Il y a au moins cet effort de rendre compte des échanges lors de la concertation, il y a effectivement un outil qui permet à une partie des gens de s'exprimer, mais cela s'arrête là. Dommage. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°66) BEGLES - Opération de démolition-construction de la Cité du Dorat 2 - Déclassement par anticipation d'une emprise appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 4 253m² environ, à usage de voie de desserte de résidence privée, parcelle non cadastrée située entre la Rue Durcy et l'Avenue Lénine sur la Commune de Bègles

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec les cessions de foncier public, un foncier qui devrait rester sous maîtrise publique, en ne les laissant pas au domaine privé, c'est quand même mieux quand on veut garder le contrôle sur les politiques d'urbanisme. Nous sommes aussi en désaccord avec les projets de réhabilitation ou réaménagement qui prévoient des démolitions (ici "partielles" mais on ne sait pas dans quelle mesure) de bâtiments, un acte aujourd'hui considéré comme aberrant, à la fois antisocial et pas en cohérence avec la lutte contre le dérèglement climatique). Nous votons contre

la procédure présentée ici, à la fois la démarche de déclassement et celle de mise en vente d'une parcelle de 4200 m2 (délibération 40705).

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°67) BEGLES - Opération de démolition-construction de la Cité du Dorat 2 - Cession d'une emprise appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 4 253m² environ, à usage de voie de desserte de résidence privée, parcelle non cadastrée située entre la Rue Durcy et l'Avenue Lénine sur la Commune de Bègles

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec les cessions de foncier public, un foncier qui devrait rester sous maîtrise publique, en ne les laissant pas au domaine privé, c'est quand même mieux quand on veut garder le contrôle sur les politiques d'urbanisme. Nous sommes aussi en désaccord avec les projets de réhabilitation ou réaménagement qui prévoient des démolitions (ici "partielles" mais on ne sait pas dans quelle mesure) de bâtiments, un acte aujourd'hui considéré comme aberrant, à la fois antisocial et pas en cohérence du tout avec la lutte contre le dérèglement climatique). Nous votons contre la procédure présentée ici, à la fois la démarche de déclassement (délibération 40704) et celle de mise en vente d'une parcelle de 4200 m2.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

Mme KISS

(n°68) BEGLES - Opération de démolition-construction de la Cité du Dorat 1 Bat A et Cité du Dorat 3 Bat C et D 2 - Déclassement par anticipation d'une emprise appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 2 816m² environ, à usage de voie de desserte de résidence privée, parcelles non cadastrées situées entre la Rue Karl Marx et l'Avenue Lénine sur la Commune de Bègles

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec les cessions de foncier public, un foncier qui devrait rester sous maîtrise publique, en ne les laissant pas au domaine privé, c'est quand même mieux quand on veut garder le contrôle sur les politiques d'urbanisme. Nous sommes aussi en désaccord avec les projets de réhabilitation ou réaménagement qui prévoient des démolitions (ici "partielles" mais on ne sait pas dans quelle mesure) de bâtiments, un acte aujourd'hui considéré comme aberrant, à la fois antisocial et pas en cohérence du tout avec la lutte contre le dérèglement climatique). Nous votons contre la procédure présentée ici, à la fois la démarche de déclassement et celle de mise en vente d'un foncier de 2800 m2 (délibération 40722).

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°69) BEGLÉS - Opération de démolition-construction de la Cité du Dorat 1 Bat A et Cité du Dorat 3 Bat C et D 2 - Cession d'une emprise appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 2 816m² environ, à usage de voie de desserte de résidence privée, parcelle non cadastrée située entre la Rue Karl Marx et l'Avenue Lénine sur la Commune de Bègles

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec les cessions de foncier public, un foncier qui devrait rester sous maîtrise publique, en ne les laissant pas au domaine privé, c'est quand même mieux quand on veut garder le contrôle sur les politiques d'urbanisme. Nous sommes aussi en désaccord avec les projets de réhabilitation ou réaménagement qui prévoient des démolitions (ici "partielles" mais on ne sait pas dans quelle mesure) de bâtiments, un acte aujourd'hui considéré comme aberrant, à la fois antisocial et pas en cohérence du tout avec la lutte contre le dérèglement climatique). Nous votons contre la procédure présentée ici, à la fois la démarche de déclassement (délibération 60720) et celle de mise en vente d'une parcelle de 2800 m².

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°71) Subvention à l'association Musiques de Nuit Diffusion - 2025

Majorité

Contre : Monsieur MORETTI

M. TRIJOLET

(n°72) Avenant n°1 - Convention conclue entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole pour la prise en charge financière de la pose et la mise à disposition des bouches à clés dans le cadre des travaux de voirie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà une délibération qui semble réglementaire et administrative. Nous n'avons pas spécialement d'avis sur l'avenant. Pas d'opposition bien sûr, il faut bien assurer les travaux d'installation et d'entretiens des bouches à clés. Mais pas d'avis sur le règlement de la voirie de Bordeaux ni sur le calcul de la participation financière ni sur les modalités de versements des règlements ou encore des délais de versements. On a toutefois le sentiment que ces délibérations concernant l'eau Métropole sont proposées aux ODJ au coup par coup en fonction de l'actualité et des urgences à traiter pour l'entretien du réseau. Pour nous, le sujet de l'eau est primordial pour les années à venir et nous proposons à Madame la Vice-présidente en charge de l'eau à la Métropole Madame Cassou Schotte de soumettre au débat au Conseil d'ici la fin de la mandature un dossier complet à vision stratégique reprenant les enjeux des prochaines années concernant l'eau. Citons notamment l'entretien du réseau, le traitement de l'eau, les risques de pollution au robinet et au moment du traitement, l'information au consommateur sur les usages de l'eau et les économies possibles, le bon usage de l'eau publique dans un contexte criant de réchauffement climatique et bien sûr la tarification qui devrait faire l'objet d'une concertation citoyenne. Au 1er janvier 2026, Bordeaux Métropole prendra en Régie l'assainissement, autre grand sujet, passablement négligé par la Lyonnaise des eaux, plus soucieuse de maintenir son taux de profit que de réaliser des travaux sur le long terme. Comme vous le savez les stations de traitement et d'épuration de l'eau sont en bout de course et nécessitent une rénovation complète, permettant entre autres de filtrer les polluants,

devenus nombreux et échappant en grande partie à la filtration actuelle. Un vaste chantier long et surtout coûteux nous attend et nous ne pouvons pas passer à côté de cette échéance. Alors pourquoi ne pas organiser des "assises de l'eau". Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°73) Approbation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) de la commune de Bordeaux

Intervention écrite de M. Poutou

C'est une nécessité, une urgence aussi étant donné le retard d'application d'une loi qui a 20 ans ! Les droits pour les personnes en situation de handicap sont si peu respectés malgré la lutte de leurs associations de défense. Il nous semble même qu'il faudrait un plan plus volontariste, avec plus de moyens financiers, car il n'y a pas que l'état des trottoirs qui complique sérieusement les possibilités de circuler, il y a un problème global d'accessibilité dans les bâtiments y compris publics. Nous votons pour.

Unanimité

M. TRIJOULET

(n°75) BORDEAUX - Place Calixte Camelle - Co-maîtrise d'ouvrage - Participation financière - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas en mesure de juger de ce projet, ni son prix, ni son intérêt. Dans quelle mesure les habitants le sont-ils ? Quelles sont les priorités du quartier ? Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°76) Bassens - Requalification de l'avenue Manon Cormier - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Décision - Convention - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous comprenons le besoin d'éclairer correctement les rues. Ici la ville de Lormont sollicite l'aide la Métropole. La demande se fait dans un cadre légal. Il n'y a pas grand-chose à dire. Nous n'avons pas précisé d'avis, alors nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°77) Mérignac / Bordeaux - Place Mondésir - Approbation et arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous l'avons déjà dit et écrit lorsqu'il s'agit de valider des concertations, nous constatons à chaque fois que le taux de participation de la population est particulièrement faible. Nous déplorons

le fait qu'il n'y ait pas de réflexion sur cette faible participation. Peut-être que les modes de concertation ne sont pas assez connus ou peut-être que les habitants savent que ces concertations ne servent pas à demander leur avis mais seulement à faire valider des décisions prises en amont. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. TRIJOLET

(n°78) Martignas -Projet de création d'une voie verte sur l'avenue de la République et l'avenue Jean Moulin - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

On tourne en rond sur l'extension des voies vertes dans la Métropole. D'un côté il s'agit de développer les pistes cyclables (spécialité des écologistes) de l'autre côté cela nécessite des travaux importants d'infrastructures et d'aménagements coûteux (ici plus de 2M€) avec l'aliénation de foncier. Nous restons dans cette logique d'extension urbaine. Comme c'est précisé dans la délibération : "Même si ce projet prévoit de préserver au maximum l'environnement naturel et l'impact foncier, sa mise en œuvre nécessite des emprises foncières. La déclaration d'utilité publique permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquérir le foncier nécessaire par voie d'expropriation le cas échéant." Il y a donc des contradictions, pas simples à résoudre. Ou alors, il faudra remettre en cause les politiques de métropolisation, densification, attractivité, rayonnement... tous ces termes et ces ambitions qui percutent les protections de l'environnement et les conditions de vie des habitants. Une rupture politique en quelque sorte, qui n'est pas à l'ordre du jour de la collaboration droite-gauche de ce mandat. Nous choisissons de nous abstenir, ne sachant pas vraiment ce que cette nouvelle voie verte implique en termes de travaux, de réaménagements et d'expropriations.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°79) BRUGES - Acquisition parcelle dans le PEANP des Jalles - Contrat de co-développement 2024-2027- Subvention d'investissement - Décision- Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour que les communes achètent des terrains afin de préserver des espaces naturels collectifs cependant nous ne sommes pas en mesure de savoir si les aides proposées sont suffisantes. Nous nous abstenons ici.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°80) Projet Recol'Terra - Signature de convention de reversement de financements France 2030 'Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires' à destination de membres du consortium - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons l'approche qui consiste à assurer la transition agricole et alimentaire. Nous n'avons pas d'opposition au choix des 12 structures choisies pour être soutenues, ni aux 100 000 euros de subventions (environ). Mais encore une fois, nous le précisons, nous ne pouvons pas

valider la répartition de ces aides telle qu'elle est présentée, nous n'avons pas les moyens de valider les arbitrages ainsi faits. Nous ne savons pas si d'autres projets, d'autres associations ou structures méritaient aussi un soutien financier. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°81) Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Adoption des règlements d'intervention financiers "Fonds d'initiative Locale pour l'Agriculture" et "Fonds de soutien aux Initiatives de Circuits Courts et de Proximité" - Décisions - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il est toujours intéressant d'observer les contradictions de la politique menée par la Métropole. D'un côté il est demandé d'octroyer des subventions pour soutenir l'agriculture de proximité et de maintenir les circuits courts mais de l'autre la Métropole continue son extension et donc l'artificialisation des sols avec des constructions réduisant toujours plus les surfaces agricoles. Nous sommes pour que les petits producteurs (et productrices) soient aidés mais la délibération reste succincte, on ne peut pas savoir si les aides proposées sont suffisantes et judicieuses ou non. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°82) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Diagnostic écologique 4 saisons et délimitations des zones humides - CODEV 2024-2027 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°83) Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2024 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

C'est un rapport d'INOLIA de 130 pages qui rend compte de son activité depuis l'obtention de la DSP. Il n'y a pas de contre rapport ou d'avis extérieur pour compléter cette délibération. Donc nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer, on peut seulement regretter qu'il y ait des délégations de services publics pour effectuer les travaux, mise en réseau et autres et que les collectivités ne fassent pas appel à des entreprises publiques.

Communication effectuée

M. PFEIFFER

(n°84) Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles - Subvention de Bordeaux Métropole à l'association DEDALE pour l'année 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Est-ce en accordant une subvention de 30 000 € à l'association Dédale que la Métropole va résoudre le problème de l'habitat précaire ? Ce n'est pas ce que dit la Métropole, ce n'est pas non plus ce que nous pensons. Mais voilà une mesure qui peut servir à donner bonne conscience aux pouvoirs publics, en laissant cette mission à différents partenaires dans le milieu associatif. Nous n'avons aucun constat sur la situation. Quels sont les moyens réels mis en œuvre ? Ce sont des dispositifs

d'autant plus fragiles, que dans le même temps, la préfecture au service des politiques réactionnaire de l'État, continue la répression en expulsant régulièrement tous les squats, en criminalisant les organisations militantes. Cela dit, nous votons pour.

Unanimité

Mme RAMI

(n°87) Aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord commune d'Artigues Près Bordeaux - Arrêt du bilan de la concertation -- Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous apprécions le compte rendu de la concertation. Mais nous ne voyons pas comment nous pourrions le valider. Nous rappelons que nous ne partageons pas le dispositif de consultation tel qu'il existe et qu'il est pratiqué. Nous considérons qu'il ne constitue pas une réelle concertation, les habitants n'ayant pas de toute façon le pouvoir de rejeter un projet. La faiblesse récurrente de la participation des populations concernées par les projets montre quelque part le discrédit de ces procédures. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°88) Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs - Quai Carriet - Commune de Lormont Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Il nous est demandé de valider une concertation portant sur l'aménagement de pistes cyclables, or d'après les éléments fournis, très peu de personnes ont participé aux réunions publiques (15 personnes), 7 contributions en ligne. D'après ce peu de participation, on constate qu'il y a de grandes difficultés à impliquer les habitants sur un projet qui, a priori, les concerne. Il est dommage que la délibération ne mette pas en lumière ces difficultés et qu'il n'y ait pas de réflexion sur la manière dont sont mise en place les concertations. On peut aussi dire qu'il ne s'agit pas réellement de concertations puisque tout est déjà décidé et que les habitants n'ont pas de marge de manœuvre. Ceci expliquant peut-être cela. Donc nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. POIGNONEC

(n°89) VILLENAVE D'ORNON - ZAC Robert Picqué - Approbation du Traité de concession, délégation du Droit de priorité et du droit de préemption

Intervention écrite de M. Poutou

C'est un des maillons du processus juridique pour la réalisation de la ZAC de Robert Picqué, projet que nous avons désavoué lors des délibérations précédentes. Voilà ici l'étape suivante. Il s'agit de concéder à la fabrique la gestion de la ZAC créée sur le site de l'hôpital Robert Picqué pour gérer la reconversion du site. Problème : initialement, il s'agissait de privilégier la construction de logements, et maintenant ce sont carrément bureaux et commerces qui sont privilégiés. Sur 51000 m2 de constructions neuves, 22000 m 2 seraient en bureau et seulement 1500 en logements étudiants... Pour le bilan de la concertation obligatoire qui a eu lieu en 2024, il semblerait que la participation

des habitants de la commune ait été extrêmement minoritaire (15 réponses au questionnaire). Par ailleurs, cela pose un problème de dédier tout cet espace à ce qui est appelé la « filière santé ». Nous sommes opposés à la privatisation et la marchandisation de la santé. S'il y a des besoins en la matière, c'est au travers des dispensaires municipaux qu'il faudrait répondre. Suite de l'opération BAHIA Robert Piqué. Nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PEScina, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

M. RAYNAL

(n°90) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Extra Rocade - Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et MERIGNAC - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'une convention de maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac. C'est une délibération essentiellement administrative. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,

Monsieur POUTOU

M. CABRILLAT

(n°91) Convention de co-maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac situé dans l'opération d'aménagement Saint Jean Belcier - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec la façon dont se discute, se prépare et se concrétise la construction de ce groupe scolaire Armagnac, un groupe scolaire trop important, avec trop de classes. Nous défendons des écoles plus petites, plus adaptées aux besoins des enfants, avec de meilleures conditions de travail pour le personnel. Des écoles dont la maitrise incombe complètement aux pouvoirs publics et non pas en partie aux consortium Euratlantique. La "crise" économique provoque comme par hasard une augmentation des coûts, ce qui est habituel, sur quasiment tous les chantiers, et en conséquence, rend nécessaire un avenant. Étant donnée notre désaccord avec le projet et la méthode, nous votons contre ces réajustements qui ne changent rien dans le fond.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. CABRILLAT

(n°92) Mises en Etat Correct (MEC) de l'école PAGNOL et de la maternelle LEROY à Lormont - co-maîtrise d'ouvrage et transfert de l'équipement entre Bordeaux Métropole et la ville de Lormont.

Intervention écrite de M. Poutou

Il est difficile de comprendre ce projet de groupe scolaire alors qu'il y a déjà une école élémentaire et une école maternelle de construites même si leur construction est un peu ancienne (1973), ce qui est très relatif au regard d'autres bâtiments. Rien ne justifie une destruction/reconstruction d'un des deux bâtiments. On sait que la réhabilitation coute bien moins cher. Il n'y a pas d'élément dans la délibération qui permette de le justifier. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

On enchaîne. Madame la secrétaire.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Madame Brigitte BLOCH, délibération 51 : Contrat de partenariat relatif au Stade Atlantique Bordeaux Métropole – Réalisation amiable du contrat de partenariat.

Mme BLOCH

(n°51) Contrat de partenariat relatif au grand Stade de Bordeaux - Résiliation amiable du contrat de partenariat - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Si vous me permettez, avant de céder la parole à Madame BLOCH et ensuite à Monsieur ÉGRON pour les quatre délibérations qui concernent l'avenir du Stade Bordeaux Métropole Atlantique, la conclusion du protocole, la création de la régie, la désignation des membres au conseil d'exploitation et la création des postes permanents, je voudrais avoir quelques propos liminaires.

D'abord, pour dire pourquoi nous arrivons à la conclusion de ce protocole qui met fin à 10 ans de relations avec SBA (Stade Bordeaux Atlantique). 10 ans de relations qui ont permis d'abord à notre territoire d'avoir un équipement sportif de très grande envergure, de très grande qualité, qui est un outil d'attractivité pour le territoire métropolitain, mais de relations aussi extrêmement fragiles. D'abord, les conditions mêmes de conclusion du PPP (Partenariat Public Privé) présentaient dès l'origine de nombreuses fragilités qui avaient été identifiées, fragilités qui se sont malheureusement révélées des réalités de telle sorte que l'équilibre de ce PPP n'a jamais été atteint.

Il y a eu différentes demandes, tentatives de médiation menées avec certains de mes prédécesseurs qui n'ont pu aboutir, car chacun de nous, évidemment, chaque président de la Métropole, a souhaité préserver les intérêts de l'argent public, les intérêts de notre collectivité. Et au déséquilibre de ce contrat, se sont ajoutés des faits majeurs. Évidemment, la chute du club résident, la perte du *namings*, plus exactement l'annonce du non-renouvellement du *namings* qui entraîne une perte substantielle dans l'équilibre financier budgétaire du contrat de 1,7 million.

Pour être précise et rendre intelligibles les incidences du PPP, je voudrais attirer votre attention sur quelques chiffres qui permettent de comparer les différentes étapes de façon

très simple. D'abord, au moment de la conclusion du PPP, le coût initial pour la collectivité, c'est-à-dire recettes moins dépenses, le coût initial pour la Métropole devait être de 5,7 millions par an. La réalité, avec la défaillance des Girondins, cela a été 8,3 millions à la charge de la Métropole. Si nous avons tenu compte des demandes successives de SBA dans les différentes phases de conciliation, plus les demandes de rattrapage sur le *naming*, le coût annuel pour la Métropole aurait été de 12 millions. C'est-à-dire 6,3 millions très exactement de plus que le contrat initial prévu lorsqu'il a été signé. Sur la durée du contrat, jusqu'en 2045, 126 millions d'euros de plus, à date. Je dis bien « à date » parce que, bien malin, celui ou celle qui pourrait dire quelle sera la vie du contrat et les modifications dans l'environnement, et nous en avons connu un certain nombre. L'enjeu pour nous dans la reprise en régie de l'équipement, c'est de s'assurer que le coût, évidemment, à la charge de la Métropole, ne soit pas supérieur à ce que cela aurait été si nous avions poursuivi avec SBA.

La réalité projetée aujourd'hui, et je rends hommage au travail précis des services, c'est que la régie devrait coûter à la Métropole entre 8 et 10 millions d'euros. Dans un contexte de risque de cessation de paiement, comme vous le savez, SBA a saisi le Tribunal de Nanterre pour engager une procédure de conciliation. Cette procédure a été menée. Et je tiens d'ailleurs à ce moment, puisque c'est un moment un peu important que nous traversons à souligner aussi la qualité des échanges que nous avons eus dans cette phase avec les actionnaires de SBA. Je tiens à souligner le sens des responsabilités de chacun pour faire en sorte que nous arrivions au résultat d'aujourd'hui. C'est-à-dire une conclusion amiable qui nous rendra propriétaires, pleinement propriétaires du stade, le 31 juillet prochain à minuit.

Cette conclusion, elle s'est faite sans heurt. Elle s'est faite dans le respect de chacun, dans le respect aussi des salariés de SBA. C'est une conclusion qui se fait sans indemnité. C'était aussi un enjeu important, c'est-à-dire sans charge supplémentaire pour la Métropole, ni d'ailleurs pour SBA. Nous avons eu, je crois, que ce soit du côté de SBA ou de notre côté, la volonté de garantir une continuité sereine d'exploitation de l'équipement.

Je tiens vraiment à remercier les actionnaires, VINCI-FAYAT, Monsieur Loïc DUROSELLE, mais également nos services, Monsieur le Directeur général des services, Madame Yasmine DARMANTÉ, Monsieur Julien COTTIN, l'ensemble de l'équipe, Monsieur Frédéric MARQUET, parce que les enjeux juridiques évidemment ont été au centre de nos attentions. C'est un travail au long cours, depuis de nombreux mois, et je crois que chacun a su le mener à bien, et je vous en remercie très sincèrement. Aujourd'hui, c'est une nouvelle page qui s'ouvre. Nous allons assurer en régie la gestion de cet équipement. Nous allons l'assurer pour une meilleure maîtrise. C'est une façon de simplifier aussi le rapport entre le propriétaire du Stade et ceux qui auront à utiliser le stade. Nous espérons que les Girondins renoueront avec l'équilibre financier, mais aussi les résultats sportifs. Nous allons poursuivre la commercialisation de l'équipement. Nous allons faire en sorte d'accueillir des événements sportifs majeurs. Vous le savez, nous avons conclu avec l'UBB pour l'accueil d'au moins deux matchs de la saison prochaine. Nous ferons en sorte aussi d'accueillir des événements culturels. Nous le ferons avec le professionnalisme des collaborateurs de SBA qui vont donc intégrer la régie, collaborateurs de qualité que nous gardons. Nous le ferons aussi avec nos équipes, celle de Madame Yasmine DARMENTE et de Monsieur Julien COTTIN, qui n'ont, je le disais à l'instant, jamais fléchi dans leur engagement et leur souci de la préservation des intérêts de la Métropole puisque c'était notre exigence.

Nos équipes ont su démontrer leur capacité à gérer de grands événements : la Coupe du monde de rugby, les Jeux Olympiques l'été dernier. J'ai confiance en eux pour que demain, la gestion du stade et des grands événements qui y seront associés soient

également de qualité.

Voilà, mes chers collègues, je tenais à avoir ces propos liminaires pour vous dire que, évidemment, on n'est pas dans une situation commune, mais que nous sommes armés pour l'affronter.

Mme de FRANÇOIS : Madame la Présidente, j'aurais dû dire que, sous votre proposition, il y a quatre délibérations qui pouvaient être débattues ensemble, la 51, la 52, la 53 et la 36, mais que, bien sûr, le vote aurait lieu délibération par délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Évidemment, merci. Madame BLOCH.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Peut-être que l'on passe la délibération de Monsieur Jean-François ÉGRON en même temps.

Eh bien, j'ouvre le débat. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, peut-être exprimer quelques regrets. Le premier regret, c'est qu'il n'y a pas eu de concertation réelle. De l'information, oui, de temps en temps, en réunissant les présidents de groupe, mais c'est de l'information descendante essentiellement, ce n'est pas de la concertation.

Le second regret, je vous ai refait la demande hier après-midi en Bureau d'associer tous les groupes politiques à ce conseil d'exploitation. Vous l'avez clairement refusé. C'est plus simple de travailler entre soi, mais ce n'est peut-être pas la bonne méthode malgré tout.

Je viens sur le fond de cette décision de passage en régie. Je pense que ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous, pas du tout. Ce n'est pas non plus une bonne affaire et ce n'est pas une bonne décision. Une bonne affaire, certainement pas. Bordeaux Métropole va continuer d'assurer le remboursement de la dette. À cela s'ajouteront les frais d'entretien, de gestion, de gros entretiens manifestement et bien sûr les salaires de neuf agents qui ont été repris. Cela, c'est une très bonne chose. Soit un total de neuf à dix millions. C'est le calcul que je fais. On peut toujours démontrer qu'il y en a un de plus ou un de moins. Ce n'est pas tellement le sujet. 9 à 10 millions annuels, bien sûr, minimum, c'est-à-dire 180 à 200 millions d'euros sur les 20 ans que court encore l'emprunt.

Je rappelle tout de même, et ce n'est pas neutre du tout, que cette somme annuelle est effacée pour moitié chaque année par SBA au titre des recettes garanties à hauteur de 4,6 millions. Ce n'est pas une bonne affaire financière, vous le comprenez. Ce n'est pas non plus une bonne nouvelle à mon avis. Car nous n'avons aucune compétence en interne, ni expérience en termes de gestion et d'entretien d'un grand stade de cette nature. Pas plus pour ce qui concerne l'allocation d'espaces prestigieux pour des grands événements. Je n'ose même pas parler de l'accueil de tournées de spectacles internationales. Là, nous n'avons vraiment pas la main ni de compétence, bien sûr.

Troisième élément, est-ce que c'est une bonne décision ? Non, ce n'est pas une bonne décision. Il y avait une autre voie, et vous le savez, une autre voie que vous avez délibérément sacrifiée, c'était la poursuite tout simplement du PPP avec SBA, et, certes, quelques contraintes. Vous l'avez rappelé, deux phases de conciliation ont eu lieu : la première fin 2023 et la seconde tout début 2025. La conclusion de cette conciliation était assez simple, c'était de rééquilibrer un peu un contrat qui était jugé trop défavorable à SBA par les personnes de la commission nous demandant un apport complémentaire d'entre 1,5 et 1,7 millions annuels. Pour des raisons que j'ai vraiment du mal à comprendre

et je sais que d'autres ne l'ont pas compris non plus, vous avez plafonné cette somme à 1 million sans discussion possible. Inutile de préciser que la demande supplémentaire de compenser la perte de *namings* par SBA dès cet été pour 1,5 million a été tout autant balayée. C'est pourtant, une simple addition, de ces deux chiffres, 1,5 million de conciliation, 1,5 million de *namings* perdu, c'est-à-dire 3 millions. Je rappelle que ce chiffre de 3 millions est quand même bien en-deçà des 4,6 millions que SBA continuait régulièrement de nous payer chaque année. Je ne comprends toujours pas et c'est dans ce sens que je maintiens que ce n'est pas une bonne décision, ce n'est pas une bonne affaire et une bonne nouvelle non plus pour nous tous.

Nous voterons bien sûr contre ces délibérations, exceptée une, nous l'affirmerons simplement, mais on le précisera dans un instant. Merci de m'avoir écouté.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur HURMIC**.

M. HURMIC : Mes chers collègues, vous connaissez, je pense, ma constance sur ce dossier du Stade. J'ai toujours considéré cet équipement, avant même le premier coup de pelleuse, d'abord comme une aberration écologique consistant à artificialiser 11 ha classés ZNIEF, Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. J'avais un peu pressenti qu'à la ZNIEF saccagée succéderait une autre ZNIEF, à savoir une zone notoirement inutile économiquement, financièrement et footballistiquement.

L'euphorie de la victoire des Girondins lors du match inaugural le 23 mai 2015 n'a été que de courte durée, et rapidement, les soucis financiers et sportifs se sont accumulés. Et voyez où nous en sommes aujourd'hui. Certes, le Stade nous a permis d'accueillir de grands concerts, des événements sportifs majeurs, mais vous en conviendrez, 10 ans après, le bilan est bien maigre. Le contrat de PPP que ses promoteurs vantaient, annonçant imprudemment une rentabilité assurée, s'est rapidement heurté à la réalité du terrain. Et depuis, que ce soit pour les Girondins locataires ou pour les partenaires de l'opération, les nuages se sont très rapidement accumulés. Les dernières mauvaises nouvelles étant la fin du *namings* du Stade, vous l'avez rappelé. Et maintenant la très sérieuse menace qui pèse sur la créance de notre Métropole faisant les frais du plan de redressement du club.

Le service assuré par SBA s'est rapidement révélé structurellement déficitaire et beaucoup plus que prévu. Au 31 décembre 2023, les résultats nets cumulés s'élevaient à - 20,5 millions d'euros, soit un écart défavorable de 13,7 millions d'euros par rapport aux résultats nets cumulés prévisionnels.

Pour que tout le monde ne soit pas perdant dans cette affaire, nous sommes contraints aujourd'hui de siffler la fin du match, de mettre un terme au contrat qui nous lie à SBA, et de reprendre la gestion du Stade en régie. Le Matmut Atlantique, je le rappelle, devait être un levier de développement et de rayonnement pour Bordeaux et pour la Métropole. Soyez assurés que Bordeaux a su trouver depuis lors d'autres sources de rayonnement. Malheureusement, si le futur ex-Matmut a su s'imposer, c'est surtout comme un fardeau financier. Un exemple des effets délétères des investissements hasardeux et des limites des PPP, mais l'heure ne doit pas être au défaitisme. On ne va pas refaire le match, et il nous faut envisager avec confiance l'avenir. La procédure de conciliation a déjà permis de dégager un certain nombre de points positifs, comme le fait de ne pas avoir d'indemnité à verser à SBA. Merci de l'avoir rappelé, je pense que c'est un effet positif. Je suis également satisfait que le passage en régie nous permette de garder les salariés et de préserver les emplois. Pour cela, je souhaite aussi à mon tour féliciter toutes les personnes qui ont permis de trouver une issue positive à cette situation délicate : **Madame**

la Présidente de Bordeaux Métropole, notre collègue, Madame Brigitte BLOCH, Monsieur le DGS de la Métropole, et bien sûr derrière lui, notre administration.

Je terminerai là-dessus. Charge à nous maintenant de chercher à accueillir de nouveaux événements sportifs et musicaux dans les mois à venir. Nous gardons tous aussi ici, j'en suis persuadé, l'espoir qu'un jour la situation des Girondins s'améliore et que ce club mythique retrouve la place qu'il mérite.

Nul doute que notre futur quartier de la Jallère, exemplaire et innovant, saura donner à celui que je rêve de ne plus appeler le « trop grand stade », saura lui donner un voisinage dynamique, vivant, habité, qui lui manque aujourd'hui. C'est plus largement tout le quartier du Lac. Je pense là à notre projet ambitieux de refonte du Parc des Expositions qui aidera, et croyez-moi je m'y emploierai, notre grand stade, encore un peu hors sol, à prendre enfin racine. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur HURMIC. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Madame la Présidente, mes chers collègues, la naissance de ce grand stade s'est faite, vous vous en rappelez, dans un très large consensus politique que je souhaite rappeler. La Ville, la CUB, la Région et l'État ont contribué à son financement, à sa naissance, grâce à un partenariat public-privé particulièrement favorable à la collectivité. Je crois qu'aujourd'hui nous avons des raisons d'être fiers de cet équipement. D'abord parce qu'il s'agissait d'un stade, le moins cher de France, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des Comptes. Son architecture a été saluée internationalement, prix du plus beau stade en 2015, lauréat du prix d'architecture en 2016. Il vieillit bien. Il donne d'excellentes conditions d'accueil, comme s'accordent à le reconnaître tous ceux qui l'utilisent. Puis, il tient ses promesses. Sans lui nous n'aurions pas accueilli l'Euro 2016 de football, la Coupe du monde de rugby 2023, les Jeux Olympiques, de très grands matchs de football (équipe de France, Coupe de la Ligue, de rugby), ainsi qu'une douzaine de concerts d'artistes de premier plan. Ces succès populaires ont rassemblé près de 6 millions de spectateurs. Nous avons tous, dans nos familles, des souvenirs dans ce grand stade.

Son impact économique est extrêmement important, Madame Brigitte BLOCH l'a rappelé. Sans lui, les Girondins, indépendamment de leur situation sportive, car on ne construit pas un stade pour une saison mais pour une génération, ne pourraient pas bénéficier de cet écrin et, accessoirement en ce moment, des recettes qui vont avec, ce qu'aucun club de ce niveau-là ne peut générer. Enfin, l'UBB ne pourrait pas bénéficier pleinement du stade Chaban-Delmas, avec le succès que l'on connaît aujourd'hui.

Donc critiquer aujourd'hui l'existence de ce stade nécessite d'être cohérent et de ne pas se réjouir de tout ce que nous avons vécu précédemment. Le stade Matmut a contribué, indubitablement, à enrichir notre vie sportive, culturelle et le rayonnement de notre Métropole. Mais il faut faire preuve de lucidité. Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, le modèle économique était non viable à long terme, car déséquilibré en faveur de la Métropole, j'insiste évidemment sur ce point-là. SBA a tiré la sonnette d'alarme avant de rompre le contrat. Après avoir activé la clause de revoyure pour des raisons qui sont essentiellement exogènes, des facteurs extérieurs comme la crise sanitaire, la difficulté du *namings* et l'effondrement du modèle des Girondins, ce que personne ne pouvait prévoir à l'époque. Il s'agit de remercier SBA, bien sûr, qui n'a pas démerité, bien au contraire, qui a fait preuve d'un grand professionnalisme, tant dans la construction que dans la gestion et dans l'animation du stade. Au lieu de rechercher à adapter ce contrat et à corriger des déséquilibres, vous nous proposez aujourd'hui un retour direct, rapide, brutal en régie. Une décision, comme l'a rappelé

Monsieur Patrick BOBET, qui nous semble plus guidée par l'idéologie que par la recherche d'une solution pragmatique.

Comme pour la Régie de l'eau, nous craignons que cette nouvelle internalisation montre rapidement ses limites. En entraînant des dépassements, des erreurs de gestion, car on ne s'improvise pas gestionnaire d'un équipement comme celui-ci. Accueillir des événements internationaux, attirer des tournées, négocier avec des producteurs, des sociétés internationales, rentabiliser une enceinte de cette taille. Cela exige une expérience dont nous ne disposons pas.

Enfin, je veux dire un mot de la parole politique. En 2020, Monsieur le Maire de Bordeaux, vous promettiez la vente du stade Matmut. Je comprends qu'aujourd'hui, votre intervention ait été teintée d'une certaine gêne, car c'était une promesse forte, réitérée dans les médias. Or, non seulement le stade n'est pas vendu, mais il est aujourd'hui pleinement intégré au patrimoine public sous la gestion directe de la Métropole. Il y a donc loin de la promesse aux actes. Et à quel prix ? Au prix d'un transfert de charges, alors même que notre dette augmente fortement et que notre capacité d'autofinancement diminue.

En conclusion, loin du stade *bashing*, je veux redire au nom de notre groupe que nous regrettons l'absence de cette solution pragmatique de renégociation du contrat comme cela était possible. Vous avez dit, Madame la Présidente, nous allons assurer. Nous voulons vous croire, nous voulons vous faire confiance, mais vous engagez aujourd'hui le stade, ce qui est un actif précieux, sur un chemin que nous considérons comme assez risqué et très incertain. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ROBERT. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente. Quelques remarques au nom de notre groupe sur cette délibération concernant le stade. D'abord, redire ce que vous avez dit, Madame la Présidente, mais il faut peut-être le redire avec d'autres mots. Si nous en sommes arrivés là, c'est que le contrat a été déséquilibré. Mais redisons à celles et ceux qui nous écoutent qu'il était déséquilibré, non pas en défaveur de la Métropole, mais bien en sa faveur. Et tellement déséquilibré qu'il a mis en redressement judiciaire l'entreprise qui avait la charge de l'exploitation. C'est très important de le dire. C'est-à-dire qu'elle était trop favorable à la Métropole et ne permettait pas d'avoir une rentabilité économique pour une entreprise. Oui, pour qu'une entreprise travaille, il faut qu'elle ait un équilibre économique pour qu'elle paie ses salaires. Cela ne tombe pas du ciel. C'est exactement ce qui s'est passé, c'est que l'équilibre économique n'était plus assuré, ce qui a justifié le redressement judiciaire.

Il y avait, d'ailleurs, Monsieur Patrick BOBET l'a évoqué, deux voies : soit la négociation avec SBA pour rééquilibrer le modèle économique, soit aller à la rupture. Je pense que le choix que vous avez fait, on a eu l'occasion d'en discuter, ne résout rien. Comment expliquez-vous que vous allez récupérer l'exploitation d'une activité qui est déficitaire ? Je rappelle que SBA a assumé des déficits constants d'exploitation, l'a pris sur ses épaules, y compris une partie de ses actionnaires. Donc nous récupérons une activité déficitaire. Nous récupérons les charges qui vont avec. Nous récupérons les salariés qui vont avec. Il va falloir expliquer comment le passage en régie, un peu par miracle, ferait que le problème économique du stade disparaît. Ou dit autrement, pourquoi passer en régie nous coûterait moins cher ? Je vais au bout du raisonnement parce qu'il est très important pour la clarté de nos débats. Je dis juste que le passage en régie ne résout rien. Nous récupérons un déficit d'exploitation. Nous récupérons des salariés. Nous récupérons des incertitudes sur les recettes et des certitudes sur les dépenses.

D'autre part, Madame la Présidente, quand vous dites, on passerait à 12 millions d'euros si nous continuons comme cela dans le scénario avec SBA, vous mettez dans ces 12 millions d'euros, il me semble, la fin du contrat *naming* et le problème du versement des loyers par les Girondins. Deux sujets qui n'ont strictement rien à voir avec SBA mais directement liés à la chute des Girondins de Bordeaux. Ils ont les épaules larges à SBA. On ne peut pas imputer à SBA les contre-performances des Girondins de Bordeaux. Le sujet est complètement différent pour moi. Vous faites le choix d'un mode de gestion. Je dis juste que je ne vois pas par quel miracle nous n'aurons plus les problèmes qui sont les nôtres et que nous traînons depuis un moment.

Sur la question des recettes, vous avez raison de dire que l'on a un sacré défi devant nous parce que ce n'est pas notre métier. Les services de la Métropole vont devoir se réinventer. Une partie des salariés de SBA arrive. J'imagine qu'ils vont amener aussi une partie des compétences dont on parle parce que pour rentabiliser le stade, il va falloir de l'événementiel, du culturel, du sportif. Tout cela pour dire que je pense que ces délibérations ne permettent de résoudre aucun des problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis maintenant plusieurs années.

Enfin, dernière remarque, plutôt à l'intention de Monsieur Pierre HURMIC qui continue à taper, c'est le fonds de commerce de Monsieur Pierre HURMIC, sur ce stade. Je dois dire que j'étais beaucoup plus convaincu par l'intervention de Madame Brigitte BLOCH qui dit que oui, cela fait partie de notre patrimoine métropolitain. Oui, c'est un intérêt pour nous, y compris économique. Vous direz à Madame Brigitte BLOCH que vous n'êtes pas convaincu par ses arguments. Je trouve qu'il n'y a aucun intérêt, Monsieur Pierre HURMIC, à continuer à taper sur ce stade, à moins que vous essayiez de prendre une pelleuse, demain d'aller le démolir.

Il est là, assumons-le, cessez de dire qu'il est trop grand. Ce stade est magnifique, ce stade est d'intérêt métropolitain. À nous de le développer, de faire preuve d'imagination, mais honnêtement, vos discours sont parfaitement contre-productifs.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est vrai que Monsieur Thomas CAZENAVE, vous avez eu du mal à déplacer votre raisonnement et vous avez eu du mal à entendre jusqu'au bout l'intervention de Monsieur le Maire de Bordeaux.

M. HURMIC : C'est exactement ce que j'ai dit.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Madame la Présidente, chers collègues, les votes que nous allons effectuer ce matin feront date. Ils marquent à la fois l'échec d'un modèle et la réussite d'une réappropriation publique. La fin du partenariat public-privé relatif au stade Atlantique acte l'échec d'un montage contractuel que nous avons, dès l'origine, contesté. Signé en 2011, ce contrat visait à confier à un acteur privé la conception, le financement partiel, la construction, l'entretien et l'exploitation du stade. Comme c'est souvent le cas, ce modèle n'a pas tenu ses promesses et a mis en péril la continuité même du service public.

Heureusement, cette fois, la collectivité a su réagir à temps. Le protocole d'accord de résiliation anticipée nous permet une sortie progressive et sécurisée du PPP sans rupture d'exploitation. C'est un tournant important. Nous sortons d'une logique financière incertaine pour reprendre la maîtrise publique de cet équipement emblématique. Notre groupe salue la création de la régie du stade Atlantique Bordeaux Métropole, dotée d'une autonomie financière et qui assurera, dès le 1^{er} août 2025, la gestion directe du stade. Cette régie permettra à Bordeaux Métropole de garantir la continuité du service public, de

sécuriser les emplois des salariés transférés dans le respect de leurs droits et de piloter en propre un équipement à la fois sportif, culturel et symbolique. Ce choix n'est pas seulement technique. Il incarne aussi une vision politique. Il réaffirme que des équipements publics doivent être gérés pour l'intérêt général avec une gouvernance démocratique et une comptabilité transparente.

Nous exprimons donc notre satisfaction quant à cette évolution qui fait écho à notre opposition ancienne à la privatisation du bien commun. Le stade, aujourd'hui, redevient pleinement un bien public. Cette reprise intervient dans un moment où, au-delà de la situation incertaine des Girondins de Bordeaux, le stade a montré toute sa valeur d'usage pour la population. Les événements récents ont illustré combien les habitantes et les habitants se sont approprié ce lieu. La nouvelle régie permettra de prolonger cette dynamique. En sortant des logiques de rentabilité immédiate, nous pouvons développer un usage plus large, plus ouvert et mieux intégré au projet urbain de la Jallère où le stade peut devenir un véritable cœur de quartier.

Ainsi, si cette décision illustre l'échec d'un modèle, elle est aussi, Madame la Présidente, le signal fort d'un engagement renouvelé en faveur du service public. Notre groupe votera avec conviction l'ensemble des délibérations qui concernent la régie du Stade Atlantique Bordeaux Métropole. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je ne veux surtout pas parler à votre place mais je suis prête à prendre le pari qu'il y a quelques années de cela, vous n'auriez pas voulu particulièrement que ce stade revienne en régie. Pourtant, la décision a été prise, et je pense que c'est une décision courageuse parce que, tout simplement, il n'y en avait pas d'autres. À quoi cela sert ? Est-ce que cela règle tous les problèmes, Monsieur Thomas CAZENAVE ? Certainement pas, mais cela règle, à mon avis, l'essentiel, et ce dont nous n'avons pas parlé. La continuité de l'exploitation du stade parce que le véritable problème est là. Est-ce qu'il est lié au contrat de PPP de départ ? En tout cas, ce que l'on peut constater, c'est qu'il n'y avait pas que des facteurs exogènes, puisque l'on sait que, dès le départ, le déficit de l'exploitation de SBA était important, et ce, dès la première année, en 2015. Quand on regarde le cumul, avant même la dégringolade vertigineuse, il y a eu plusieurs phases, d'où la nécessité d'apport de fonds d'un certain nombre d'actionnaires pour pouvoir tenir cela. Donc non, dès le départ, le contrat avait l'air déséquilibré. Je ne saurais pas dire pourquoi. Je n'étais pas là, à ce moment-là. Je n'ai pas lu les hauteurs énormes de dossiers que constitue ce contrat, mais, dès le départ, on pouvait quand même se poser des questions. Pour autant, ce contrat a tenu, parce qu'effectivement, il y a eu ces apports-là.

Sont arrivés, ensuite, les facteurs exogènes. Là, Monsieur Thomas CAZENAVE, j'ai un désaccord avec vous sur un point, c'est de dire que la question du *naming* est différenciée de SBA. Eh bien, non. Cela fait partie de l'équilibre ou du déséquilibre financier du contrat. Appelons cela comme on veut. Si le *naming* est parti, c'est certainement lié au résultat des Girondins. Je ne sais pas. Je ne suis pas actionnaire de la société en question. Mais on ne peut absolument pas mettre de côté un élément de l'équilibre du contrat qui, je vous le rappelle, a été inférieur d'entrée à ce qu'espérait SBA dans son équilibre de départ, à une époque où les Girondins étaient en Ligue 1.

On parle d'un stade. On parle bien évidemment de son exploitation avec un club résident, sinon, c'est quelque chose qui ne fonctionne pas. La vraie question, c'est la question de la continuité de l'exploitation. Là, j'ai un désaccord avec vous, Monsieur Patrick BOBET, sur un point. Rien ne nous assurait que si on avait dit oui aux deux éléments que vous

avez cités, c'est-à-dire la renégociation ainsi que la prise en charge le *namings* (3 millions d'euros) il y aurait une continuité de l'exploitation par la suite. Puisque, ces 3 millions-là ne leur permettent pas de continuer à équilibrer, sans apport de la part de leurs actionnaires, l'ensemble du contrat. Est-ce que la régie va tout résoudre ? En tout cas, elle ne va pas résoudre le déficit d'exploitation. À aucun moment, il n'en a été question. Comme un certain nombre d'équipements, on sait que le service public, ce n'est pas forcément quelque chose qui est excédentaire. Le but est que cela ne coûte pas plus cher que le déséquilibre qui existe déjà aujourd'hui.

D'ailleurs, quand on parle de ce déséquilibre-là, certes, il y a cette perte dans le calcul que vous faites avec raison, par rapport aux recettes nettes garanties. On enlève 3 millions. Il reste 1,6 million. Mais il y a une chose que l'on va toucher et que l'on n'aurait pas touchée par ailleurs. Ce sont les recettes du stade en direct. Est-ce qu'elles sont aléatoires ? C'est une évidence. Pour autant, il y a quand même un certain nombre de choses, comme les recettes des séminaires, comme des événements culturels. On a parlé des concerts. Est-ce que cela va être difficile à mettre en œuvre ? Oui. On sait que la seule année où le stade a été à l'équilibre, cela a été l'année où, justement, il y a eu beaucoup de concerts et des concerts particulièrement importants qui étaient à guichets fermés. Qui est allé les chercher ? Qui les a mis en œuvre ? Les personnes qui travaillaient pour SBA et qui, demain, travailleront pour la régie métropolitaine en ce qui concerne le stade. Ce qu'ils ont réussi à faire à un moment, je pense qu'ils arriveront à le faire demain. Vous disiez tout à l'heure, Monsieur Fabien ROBERT qu'un stade, on ne le construisait pas pour une saison. Je suis bien d'accord avec vous. La question, c'est celle de la durée. La question de la durée, c'est la continuité d'exploitation du stade.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame FERREIRA. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais commencer par un point d'accord avec nos collègues, c'est que ce stade est magnifique. Il était important que la Métropole puisse disposer d'un stade de cette importance, à la fois pour des raisons sportives et économiques. Je pense que ce n'est pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Ce n'est tellement pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui que nous avons engagé un projet de requalification du quartier du Lac et de l'ensemble du secteur, que ce soit le Parc des Expositions, la Jallère, etc. Évidemment que l'on a l'ambition que ce stade fonctionne et qu'il soit un élément de rayonnement important de ce quartier.

En revanche, je m'attendais à un peu plus de mesure sur le reste. D'abord, féliciter la Madame la Présidente et les services. Sortir d'un PPP sans pénalité, ce n'est quand même pas facile. C'est plutôt une bonne affaire pour Bordeaux Métropole que d'y être ainsi parvenu, sans conflit d'ailleurs avec l'exploitant précédent, SBA.

S'il était aussi exceptionnel que vous avez l'air de le suggérer, ce modèle, on se demande bien pourquoi nous en serions arrivés là. Non pas du fait de SBA, en effet. En tout cas, je le pense, mais parce que vraiment, depuis le début, et pour y avoir participé à l'époque à la Région, ce modèle était construit autour des Girondins de Bordeaux. C'était un modèle économique avec un club résident qui versait un loyer conséquent. Il est clair qu'à partir du moment où les Girondins de Bordeaux sont dans la situation que nous connaissons, ce modèle s'écroule de lui-même.

Il y avait deux hypothèses. Il fallait compenser l'ensemble des pertes issues de ce modèle défaillant, c'est-à-dire l'absence du loyer des Girondins, plus la disparition du *namings*, etc. à SBA qui était déjà déficitaire pour poursuivre sur le même modèle. SBA y serait-il arrivé ? Je ne sais pas. En tout cas, il n'y était pas vraiment arrivé précédemment. C'est

une certitude.

Sur la régie, là encore, je suis un petit peu surpris par ce que j'entends, parce que d'abord, il y a beaucoup de maires ici. Je pense que la gestion de leur stade est quelque chose d'assez naturel. J'ai regardé un rapport sénatorial rédigé par l'excellent Monsieur Jean-Marc TODESCHINI et d'autres Sénateurs qui fait le point sur l'ensemble des modèles de gestion des stades en France. La gestion publique des stades et des grands équipements est très majoritairement publique. Ce n'est donc pas du tout une exception que nous sommes en train d'instaurer. On revient à un modèle d'exploitation qui est majoritaire en France avec toute une série de modalités.

Enfin, je souhaiterais que l'on fasse un peu plus confiance à la Métropole. J'ai entendu dire que ce n'est pas notre métier, on ne sait pas faire, etc. Rappelons quand même que la Métropole a une expertise importante dans l'organisation de grands événements sportifs ou culturels et que les services de la Métropole ont démontré tout au long de l'histoire qu'ils savaient gérer des événements importants. Avec l'arrivée en plus des salariés de SBA, je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter plus que cela. En tout cas, cette régie nous permet de poursuivre l'exploitation, parce que tout le monde a l'air de dire que cela allait continuer si nous ne l'avions pas fait. Je suis persuadé du contraire. Il suffit de reprendre les articles de presse depuis des mois et les déclarations successives de SBA sur le sujet pour se rendre compte qu'il y avait pour le moins un doute sur la volonté de poursuivre l'exploitation de cet équipement. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Il y a plein de choses à dire, notamment par rapport aux discussions qui sont en cours.

Ce qui est surprenant, c'est que vous fermez la discussion sans essayer d'élargir à ce que sont les PPP et à leur bilan. Je ne sais pas si vous avez regardé sur Internet, que ce soient des choses institutionnelles ou militantes, il y a un bilan très critique des PPP. Il y a même un chercheur en management, dans une université suisse qui était pour les PPP et qui dit aujourd'hui que ce bilan est désastreux. Tous les stades de foot en PPP sont déficitaires. D'ailleurs, Monsieur Pierre HURMIC ou les camarades du PC (Parti communiste) ont rappelé leur positionnement contre dès le départ. On savait que cela correspondait à des logiques libérales, ultralibérales et à des affairistes du privé qui profitent de l'argent public pour augmenter ou améliorer leurs propres affaires. On le savait déjà en 2014 et je crois que les PPP, cela date de 2004. Il y a un mécanisme d'accaparement des richesses par le privé. C'est un mécanisme qui est bien connu depuis très longtemps. Là, on fait comme si finalement, il y avait juste l'exemple bordelais. Malheureusement, cela n'a pas marché ou pas complètement comme on voulait. C'est un mécanisme bien connu, transparent finalement. Cela serait intéressant d'avoir aussi cette réflexion économique et politique et de faire un bilan sur ce dispositif-là. C'est une chose.

Après, évidemment, la droite va dire : « non, vous êtes méchants avec les PPP, c'était sympa. C'était chouette, le beau stade et tout cela ». La réalité, c'est qu'il y a de l'argent public qui est parti. Cela a été un gaspillage. Madame la Présidente le rappelait, la différence entre le coût initial prévu et le coût réel, ce sont des millions et des millions. Mais ces millions-là ne sont pas perdus pour tout le monde. Ils sont perdus pour les collectivités, mais ils ont été bien gagnés quelque part. Cela ne s'envole pas l'argent. Cela ne s'efface pas. On peut dire qu'il y a de l'argent volé dans l'histoire et on pourrait presque faire le lien avec les exemples de l'usine Ford, mais là, cela ne se passe pas tout à fait pareil. Ford, ce n'est pas une PPP. Mais rappelez-vous tout l'argent public qui a été

accaparé par Ford et que Ford a finalement fermé ses usines, contrairement à ses engagements, et que cet argent public-là n'a jamais été récupéré.

Les PPP, c'est un peu cela, mais de manière un peu plus officielle, un peu plus facile pour le privé et personne ne va réclamer cet argent-là. Cela étant, le bilan qui a été fait par la majorité, c'est de dire : « bon, finalement, on s'en sort bien. On s'en sort bien parce que cela a été sympa la discussion. On a presque bu un pot à la fin ». Je ne sais pas si vous avez bu l'apéro à la fin de la négociation. Mais en attendant, cela est étrange de conclure comme cela parce que la réalité est catastrophique et il n'y a pas de pénalité, elles ont largement été payées par la collectivité. Il y a aussi quelque chose qui est bancal là-dedans. C'est qu'il faut avoir un regard beaucoup plus critique sur ces choses-là et pourquoi pas s'attaquer aux dispositifs, à ces affairistes du privé qui ont profité du système, de l'argent public. Nous avons une vision très négative de cela.

On vote contre, pour être plus précis. On vote contre sur la première, la 51 parce que l'on trouve que le bilan est édulcoré parce que justement, il ne fait pas le bilan de ces choses-là. Il n'explique pas. Il ne montre pas les positionnements et ne tire pas une expérience, un bilan de ce qui s'est passé. Pour cela, on vote contre.

Sur la régie, on vote pour. D'ailleurs, c'est assez intéressant de voir comment vous retrouvez toutes les valeurs, tout ce qui est avantageux dans une régie publique au moment où on est un peu dans l'urgence parce que l'on pourrait aussi étendre cette discussion-là sur des tas de situations où on pense que la régie publique est une réponse.

Par rapport à ce que dit Monsieur Thomas CAZENAVE, qui dit : non, la solution, c'est le privé. Ce sont les PPP. C'est tout cela. C'était bien. Alors que l'on a l'expérience que ce n'était vraiment pas bien du tout. Et de dire que l'on n'a pas les compétences, que le public n'aurait pas les compétences pour gérer un stade, ce qui est possible à l'instant « t ». En tout cas, cela peut ne pas être simple. Mais quand on voit l'incompétence du privé à gérer ces choses-là, quand on voit la catastrophe quand le privé s'en occupe, on a plutôt intérêt à se dire : si le public s'en mêle, si le public gère, cela ne peut pas être pire. Et au public de se forger des compétences, au public de construire justement ces équipes de manière à gérer des installations publiques.

En plus, on voit très bien, même en ce qui concerne le sport, un intérêt général, un intérêt public qui est manifeste. On pense que la régie publique se justifierait aussi pour les transports. Cela se justifierait aussi pour des tas d'autres sujets qui correspondent à des besoins fondamentaux pour les populations. Là, en tout cas, on partage cela.

Ce que l'on ne partage pas dans la délibération sur la régie, mais on vote pour quand même, c'est la gouvernance. Les statuts, on ne partage pas parce que l'on pense qu'il y aurait besoin d'une gouvernance beaucoup plus ouverte, beaucoup plus transparente. On pense qu'il faudrait s'ouvrir à l'extérieur et aux supporters, par exemple, du club, impliquer à des citoyens, des citoyennes, des gens qui sont intéressés. Il y aurait besoin de cela. Il y aurait besoin, justement, de faire en sorte que ce soit discuté beaucoup plus largement, beaucoup plus publiquement. Cela, on vote pour quand même, malgré les réserves que nous avons sur la 52.

Sur la 53, on vote contre. C'est la désignation des membres. On n'a pas confiance. Donc on vote contre. Je rappelle l'histoire de Monsieur Gérard LOPEZ et des Girondins de Bordeaux, même si c'est une annexe où c'est un peu en marge de situation, parce que c'est vrai que la catastrophe d'aujourd'hui n'est pas liée uniquement à la catastrophe au niveau du Club des Girondins de Bordeaux. Mais on peut penser que cela a amplifié le problème, ou que cela l'a rendu plus visible et plus rapidement. Mais on considère que la

Métropole, que les collectivités ont vasouillé dans cette histoire-là, il y a 2, 3 ans, il y a 4 ans. On aurait pu gérer l'histoire différemment. Là, on a perdu du temps. On a aggravé la situation. Il y aurait eu, à un moment donné, une position beaucoup plus radicale et de stopper ces affairistes, et les Girondins de Bordeaux, c'est un affairiste de plus. Puis voilà, c'est la cata un peu partout. Cela a été laissé se dégrader, et c'est un problème. On n'a pas confiance du tout dans la capacité de la Métropole à gérer cela. C'est pour cela que l'on vote contre, et que l'on pense qu'il faut vraiment une solution beaucoup plus ouverte sur ces questions-là, et qui implique beaucoup plus les citoyens.

Je ne sais pas si j'oublie des choses, mais si j'oublie, je pourrais peut-être rajouter, et j'arrête là.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Oui, merci Madame la Présidente de me redonner la parole. Simplement pour préciser deux choses. La première, je ne voudrais pas que l'on pense que SBA était déficitaire récemment, ce n'est pas le cas, puisque le dernier exercice validé était à l'équilibre avec un petit plus à la saison précédente. Il faudrait quand même que les choses soient bien entendues, SBA n'était plus déficitaire. C'est la première remarque que je voulais quand même formuler. Ce sont les chiffres et c'est indiscutable.

Deuxièmement, Madame la Présidente, vous nous dites que le stade nous coûtait 5,7 millions par an actuellement. J'ai du mal à comprendre. Moi, j'ai sous les yeux ce que la CLECT (Commission locale d'évaluation des compétences des transferts de charge) a décidé. La CLECT sait ce que la ville de Bordeaux paye à la Métropole pour reprendre cette compétence. La CLECT avait arrêté le chiffre de 2,4 millions. J'ai du mal à comprendre comment on est parti de cette somme-là pour arriver à 5,7 millions aujourd'hui. C'est plus du double. On n'a pas les mêmes chiffres, depuis le début, on a du mal à voir les vrais chiffres, manifestement. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Juste pour répondre à la volée à Monsieur Patrick BOBET, les 5,7 millions, c'est le solde du contrat initial. C'est-à-dire le contrat qui a été conclu par le maire de Bordeaux qui, à l'époque, évaluait la charge nette pour la Métropole à 5,7 millions. Voilà le chiffre. Vous pouvez contester les chiffres. C'est la réalité. Je reprends les chiffres, les demandes successives de SBA, intégrant le *namings*, intégrant évidemment la défaillance des Girondins, le coût net réel à la charge de la Métropole aurait été de 12 millions. Ces chiffres ne sont pas contestables. C'est la réalité. Cela aurait été la réalité comptable. La réalité comptable qui se lit dans nos comptes aujourd'hui, c'est 8,3 millions.

Oui, Monsieur Thomas CAZENAVE, évidemment que l'on ne peut pas ne pas prendre en compte la défaillance du club, la défaillance des Girondins dans le loyer du stade. Évidemment que c'est une charge pour nous, même si nous avons accepté collectivement de décaler la dette. On voit bien le sort qui va nous être réservé très probablement dans quelques jours. Cela ne va pas être un décalage de la dette. Cela va être un effacement substantiel de la dette. Évidemment que l'objet Grand Stade, il vit avec des locataires. Il a vécu avec un club résident. Il vit avec tout l'apport que SBA a su lui donner en allant chercher, en vendant le stade pour d'autres prestations.

Oui, Monsieur Patrick BOBET, un des derniers bilans était positif. Pourquoi ? Parce que nous avons organisé la Coupe du monde de rugby, parce que nous avons été ville hôte pour les Jeux Olympiques, et parce que la Métropole avec la Ville, sommes allés les chercher, parce que nous avons fait cet effort. On pourrait aussi consolider en accueillant de grands événements de cette nature. Oui, grâce à ces efforts et grâce à ces événements que l'on a souhaités, voulus, et que nous sommes fiers d'avoir accueillis, grâce à cela,

l'équilibre de SBA a été garanti sur deux exercices. Des Coupes du monde de rugby et des Jeux Olympiques, on ne va pas pouvoir en accueillir tous les ans. On savait très bien cela dès le début de vie du contrat.

Je vous rappelle aussi une chose. Les actionnaires, je crois que Madame Véronique FERREIRA l'a dit, ont ré-abondé dans les comptes courants d'associés.

Je vous rappelle aussi une chose. SBA avait déjà tiré la sonnette d'alarme. C'était avant que Monsieur Alain ANZIANI soit président. Si je me souviens bien, c'est vous qui étiez président. SBA souhaitait mobiliser la clause de revoyure. Si je me souviens bien, mais je n'en suis pas certaine, parce qu'à cette époque-là, je ne suis pas certaine que les autres groupes politiques aient été associés à la décision. C'est la réalité, puisque la démarche de conciliation, à ce moment-là, n'a pas été ouverte. C'est Monsieur Alain ANZIANI qui a ouvert la première démarche de conciliation, et j'ai poursuivi dans son sillage. Si on n'a pas abouti dans ces démarches de conciliation, vous savez bien pourquoi. Vous savez que les demandes étaient exponentielles, beaucoup trop lourdes. Début 2025, on n'avait pas encore la connaissance du fait que Matmut ne renouvellerait pas le *namings*. C'est venu se surajouter. Le contrat était très favorable à la collectivité. Tellement favorable qu'il a fallu le revoir, les actionnaires ont très rapidement voulu le revoir. Et tellement favorable qu'il aurait fallu pratiquement doubler la mise pour qu'il soit à l'équilibre.

Monsieur Thomas CAZENAVE, à aucun moment, on a dit que la gestion du stade serait équilibrée. Je vous ai annoncé les chiffres. Je vous ai dit que cela coûterait à la Métropole entre 8 et 10 millions d'euros. Je ne le cache pas, on est dans la gestion d'un équipement qui coûte. Qui va aussi nous permettre de porter des politiques publiques d'attractivité de notre territoire. Il y a un effort à consentir par la collectivité. L'incongruité, c'est peut-être que ce soit le secteur privé qui porte un outil qui ambitionne d'accompagner des politiques publiques. Mais c'est un autre sujet.

On hérite d'une situation. On a essayé de la gérer du mieux possible. Ma ligne de conduite a toujours été de sauvegarder les intérêts de la Métropole. Je crois d'ailleurs que Monsieur Patrick BOBET était dans cette même ligne quand il refusait d'engager la clause de revoyure. J'imagine que l'idée était de ne pas déstabiliser le contrat qui était positif. Enfin, on pourra refaire l'histoire à moult reprises. La question, c'est qu'aujourd'hui, on a un équipement et on va essayer de positiver les choses. Moi, je fais confiance aux services. Je crois qu'ils nous ont démontré dans la phase que l'on vient de traverser leurs compétences et leurs capacités. Ils nous l'ont démontré, lorsqu'on a accueilli grands événements de notre territoire. Je leur fais confiance pour la gestion de cet équipement. Je ne suis pas dans la chronique d'une catastrophe annoncée.

Évidemment, il y a de nouvelles demandes de parole. Je crois que Monsieur MORISSET avait demandé la parole avant que je réactive Monsieur ROBERT, Monsieur CAZENAVE et Monsieur BOBET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Oui, je crois qu'il y a du plus et du moins dans ces délibérations puisque l'on parle de toutes. À mon sens, on voit qu'il y a un courage politique qui est aujourd'hui celui de la responsabilité.

J'ai entendu le débat et j'ai trouvé relativement malsaine la démagogie qui est exprimée par Monsieur le Ministre, Monsieur Thomas CAZENAVE. Parce que quelque part, quand on est justement en avance de phase au niveau de l'État, et puis que l'on est en mesure de gouverner et d'essayer de trouver des solutions à terme, de voir un peu plus loin que la politique locale, il était aussi au constat qu'il y avait des difficultés. Il aurait très bien pu aussi faire des propositions. Cela n'a pas été suffisant. On voit qu'aujourd'hui il y a plutôt

un enjeu électoral pour les municipales de l'année prochaine. Je trouve cela assez désastreux de faire rentrer dans le débat une problématique en stigmatisant certaines personnes. Je ne trouve pas cela très correct.

Ensuite, on a parlé des compétences. Je crois qu'avant tout, là aussi, il y avait moyen de faire rentrer des compétences, et en particulier dans la gouvernance. Cela a été exprimé par Monsieur Philippe POUTOU. Là encore, on voit que, pour moi, il y avait un besoin de faire rentrer dans la gouvernance des associations sportives et culturelles. Un stade aussi imposant que celui-ci a, à mon sens, une nécessité de s'enrichir de l'intelligence collective et pas uniquement de faire confiance à certains élus qui ne démontrent pas forcément encore suffisamment de compétences dans ce domaine.

Pour preuve, c'est qu'il y a une des délibérations où, j'en parlerai plus tard, il n'y a pas du tout de clauses de sauvegarde. Je ne suis pas certain que sur l'avenir, tout soit aussi clair que cela. C'est pour cela que je suis plutôt dans l'abstention. Je suis plutôt dans le contre la délibération 53, concernant qui gouverne et qui est en mesure d'anticiper l'avenir de ce stade. Parce que, encore une fois, l'être humain est faillible. L'être humain a besoin aussi, même s'il a des nouvelles compétences, qu'il va essayer de chercher, de l'intelligence du citoyen qui est en mesure lui aussi de proposer des choses. Cela servirait aussi de rebond pour dire que si on prend cela en régie, on prend cela aussi dans le service public. Il y a une ouverture aux citoyens, aux associations à essayer d'œuvrer et d'enrichir l'occupation de ce stade.

Vous voyez, je suis à la fois positif et sceptique, mais je tiens à souligner que l'on a besoin aujourd'hui de courage politique de faire en sorte qu'à un moment donné, on arrête aussi d'avoir une vision du football toujours dans la même logique, quand le privé gagne, tout va bien, mais dès que le privé perd, tout va mal. En l'occurrence, cela a été évoqué par Monsieur Philippe POUTOU par rapport au contrat de départ. J'étais déjà contre. Je continue à avoir une position contre si on est toujours dans cette logique de recherche de financement privé et de bénéfice que pour le privé. Je crois que là, il y a un enjeu majeur qui se fait sur le courage politique d'une régie qui essaie de mettre en place quelque chose qui, je l'espère, sera plus ouvert.

J'espère que ce sera un peu mieux compris, mais j'espère aussi que le combat politique ne reste pas uniquement entre le passé et le futur parce que justement l'histoire se décrit avec les gens qui nourrissent tous les jours l'intérêt général, et en particulier les associations et les bénévoles.

Je suis aujourd'hui, au contraire, très confiant dans les citoyens qui demanderont et qui participeront encore plus à faire vivre ce stade. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Oui, Madame la Présidente. Brièvement, pour nourrir ce débat qui est intéressant. Sur le plan financier, tout d'abord, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, vous l'avez dit, je suis un peu surpris que l'on n'ait pas plus de reconnaissance ou d'enthousiasme sur le fait de sortir du PPP sans pénalité. Oui, je n'ai aucun mal à dire que c'est une bonne chose pour la collectivité. Cette réussite-là, on peut la souligner.

Simplement, nous pensons qu'un autre chemin était possible. Celui, en l'occurrence, de conserver un partenaire public-privé, puisqu'il y a quand même un public dans le PPP, il n'y a pas que privé. Nous pensons qu'il y avait un autre chemin et que ce chemin, par ailleurs, nous a permis de plutôt faire des économies. Je crois que cela a été rappelé par d'autres orateurs. Le privé, dans cette affaire, a financé plus de 20 millions d'euros de

déficits cumulés. On a un partenaire qui était là et qui a contribué à nous faire faire des économies et non l'inverse.

Quant au déficit d'exploitation que j'évoque, il était prévu, vous l'avez dit, Madame la Présidente. C'était normal qu'il y ait un déséquilibre au début, puisqu'ensuite, il y avait, sur 30 ans, un long contrat et un rattrapage. Il a été plus important que prévu, ce déficit, et soyons honnêtes, nous avons très fortement vissé à l'époque, et on sait qui négociait pour la Métropole, et c'était une bonne chose. D'un autre côté, ceux qui voulaient le contrat ont absolument minimisé leurs coûts. Le phénomène résulte de deux intentions, de deux rencontres d'intérêts qui ont abouti à ce contrat-là. Sur le plan financier, le contrat est déséquilibré pour ces raisons-là.

Sur le plan de l'exploitation, pourquoi nous avons des doutes sur la régie ? Outre la question du contrôle démocratique qui a été évoquée, nous pensons que beaucoup d'informations, d'éléments vont nous échapper, c'est quand même un élément important. Mais par exemple, pour négocier un contrat, les tourneurs se tournent vers ceux qui ont plusieurs exploitations. Vinci Stadium est une société qui est chargée dans les différents équipements de Vinci de faire venir des spectacles. Quand vous arrivez avec une forme de négociation groupée, quand vous bénéficiez de ce réseau, ce n'est pas tout à fait pareil qu'une collectivité en régie qui va amener son équipement. Je pense que oui, l'exploitation d'un tel équipement en direct, qui n'est peut-être pas tout à fait comparable à tous les stades communaux de notre Métropole, est une difficulté. Espérons que nous saurons faire, mais nous avons des doutes.

Enfin, je voudrais simplement me réjouir que dans ce débat, d'abord très unanimement, quasiment tout le monde ici reconnaisse que le contrat était déséquilibré en faveur de la collectivité. On a tellement entendu sur ce sujet du montage financier, tout et n'importe quoi, que les choses sont aujourd'hui très claires.

Puis me réjouir également que ce stade, sur le plan sportif, sur le plan des émotions, sur le plan de ce qu'il représente, soit là encore très unanimement salué, mais comme à l'époque, ceux qui étaient contre sont toujours contre et c'est regrettable. Mais la grande unanimité ou presque de ce Conseil soutient ce stade et vous me permettez de penser à ceux qui l'ont initié, et sans doute notamment à Monsieur Alain JUPPÉ. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente. J'ai une remarque, une question. Ma remarque, c'est notamment par rapport à ce qui a été dit, Monsieur Philippe POUTOU n'est plus avec nous, mais le déficit a été absorbé par le privé, pas par le contribuable. Donc ce n'est pas un détournement d'argent public, c'est qu'il y a une mise à contribution du privé qui a épongé les pertes de ce stade pendant des années. Aujourd'hui, on passe dans une configuration ou demain, c'est le contribuable qui absorbera. On passe du privé au contribuable.

Je n'ai pas terminé, Madame la Présidente.

Deuxième point, c'est une question. Vous nous dites : « en régie, cela va être 8 millions d'euros. Si j'avais poursuivi avec SBA, c'était 12 millions d'euros ». Comment vous expliquez les 4 millions d'euros d'écart ? Entre une exploitation qui aurait été maintenue par SBA, j'imagine que l'on entretient la pelouse à peu près de la même manière, que l'on refait les peintures à peu près de la même manière, que l'on éclaire à peu près de la même manière, que l'on a à peu près les mêmes salariés, puisque vous récupérez tous les salariés. Comment vous pouvez nous expliquer que si nous avons continué, nous étions

à 12 millions, et si nous passons en régie, nous allons faire des économies, puisque cela va nous coûter 8 millions d'euros ? Où se logent les 4 millions d'euros d'écart ?

Mme la Présidente Christine BOST : Il faut demander à SBA, puisque ce sont eux qui nous ont fait ces différentes demandes pour équilibrer le contrat.

M. CAZENAVE (hors micro) : Je ne suis pas en négociation avec SBA.

Mme la Présidente Christine BOST : Mais c'est la réalité. Justement, la gestion en régie de cet équipement vous donnera beaucoup plus de transparence. Puisque grâce à cette dernière étape, on est arrivé à y voir plus clair. Mais jusque-là, cela a été très difficile. C'est normal.

C'est un partenaire privé qui tient à garder précieusement un certain nombre de ses données chiffrées et notamment de ses charges de structures globales.

S'agissant de Vinci, je voudrais signaler à **Monsieur Fabien ROBERT** que si ma mémoire est bonne, en 10 ans, se sont déroulés, je vais être généreuse, 6 grands concerts maximum.

M. ROBERT (hors micro) : Moi j'ai 12 dates.

Mme la Présidente Christine BOST : 12 concerts ? En 10 ans, c'est tout de même peu pour assurer un équilibre. De mémoire, il me semble qu'il était prévu 7 concerts par an. **Monsieur BOBET**.

M. BOBET : Merci **Madame la Présidente**. Je n'apprécie pas trop que l'on réécrite l'histoire. Tout simplement parce que vous nous dites, et vous le dites surtout à moi, en me reprochant de ne pas avoir concerté avant de prendre une décision. Mais pour cause. Il n'y avait pas de décision à prendre. Nous étions en 2019. La clause de revoyure que vous évoquez n'était pas activable avant 5 ans, c'est-à-dire courant 2020, voire fin 2020. Ce que **Monsieur Alain ANZIANI** a fait, bien évidemment, et ce que je n'avais pas à faire. Ne réécrivons pas l'histoire. Souvenons-nous des faits tels qu'ils sont. Je ne l'ai pas fait. Et pour cause, ce n'était pas le moment, tout simplement. Merci de le retenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. CHAUSSET : Vinci a perdu la gestion du Stade de France, il me semble. C'était un de leurs points forts notamment de posséder un réseau. Et là, ils l'ont perdu au profit d'Events, leur concurrent. Par ailleurs, je ne suis pas sûr qu'actuellement, cela aurait été un atout de les avoir pour ces grands événements, dans la mesure où ils ont perdu leur principal pourvoyeur de réseaux et de concerts.

Pour répondre à **Monsieur Thomas CAZENAVE**, je vais noter une contradiction dans ce que vous avez dit en deux temps. Premièrement, une entreprise privée n'avait pas forcément vocation à être déficitaire. Ensuite, vous dites : « écoutez, ils faisaient du déficit, tant mieux. C'était bon pour la Métropole ». S'ils sont partis sans même demander de royalties ou de dédommagement, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas voulu rester, tout simplement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je donne la parole à la rapporteur, **Madame BLOCH**.

Mme BLOCH : Je pense que beaucoup de choses ont été dites. Je voulais revenir sur l'année non déficitaire, car je pense quand même que c'est important de dire que pour les grands événements sportifs, c'est vraiment la mobilisation des collectivités qui est la clé de leur arrivée sur nos territoires. C'est indépendant... Bien sûr, il faut posséder un stade de qualité, ce qui est le cas maintenant. Cela me semblait important de le rappeler.

Concernant la régie, on parle beaucoup de sa gouvernance. Je rappelle que c'est une régie à autonomie financière, c'est-à-dire que les grandes décisions de la régie seront prises ici. Nous sommes, un certain nombre d'incompétents, dont vous faites aussi partie, puisque vous aurez à débattre, ainsi que **Monsieur Marc MORISSET**.
Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Madame BLOCH**.

Monsieur DUPRAT, vous avez demandé la parole après la rapporteur ou c'est une erreur ? C'est une erreur.

M. DUPRAT (hors micro) : C'est ma feuille qui a appuyé.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Vous avez une feuille puissante.

Nous allons passer chacune des délibérations. D'abord la délibération 51 qui concerne la résiliation amiable du PPP. Je gagne un peu de temps, parce que je n'ai pas ma carte pour voter.

Je peux lancer l'opération de vote. Première délibération, la 51.

Vous avez mis votre carte, **Monsieur POUTOU** ? Depuis le temps.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Contre : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MORETTI, Monsieur POUTOU

Mme la Présidente Christine BOST : Je passe à la délibération suivante, la délibération 52, qui concerne la création de la régie du stade Atlantique Bordeaux Métropole.

Mme BLOCH

(n°52) Création d'une régie pour la gestion du stade Atlantique -Décision - Approbation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Qu'est-ce qui se passe, Monsieur CAZABONNE ? Ah oui, c'est normal, c'est parce que je ne l'ai pas lancée. Là, vous pouvez voter. Cela va très vite.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme la Présidente Christine BOST : La délibération suivante, la délibération n°53 qui consiste à désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie.

Mme BLOCH

(n°53) Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie du stade Atlantique - Décision - Autorisation

La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur N'JIKAM MOULIOM

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,

Monsieur COLES, Madame DELATTRE,
Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY,
Monsieur GARRIGUES, Madame
GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur MARI, Monsieur MILLET,
Monsieur MORETTI, Monsieur
MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur
PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur POUTOU,
Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL,
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-
LABAT, Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur MARI, Monsieur
RAUTUREAU

Mme la Présidente Christine BOST : La délibération suivante, la délibération 36, qui concerne la création d'emplois permanents pour la régie et à suivre l'intégration des 9 collaborateurs de SBA.

M. EGRON

(n°36) Délibération portant création d'emplois permanents dans le cadre du projet de régie pour la gestion du Stade Atlantique Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur
POUTOU
Contre : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUREUX, Monsieur BAGATE,
Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY,
Madame BONORON, Madame BOZDAG,
Monsieur CABRILLAT, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,
Monsieur COLES, Madame DELATTRE,
Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY,
Monsieur GARRIGUES, Madame
GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur MARI, Monsieur MILLET,
Monsieur MORETTI, Madame PAVONE,
Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina,
Monsieur POIGNONEC, Monsieur
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT,
Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur SALLABERRY,
Monsieur TROUCHE

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, je vous remercie.

Je vous propose que nous abordions le compte administratif, que nous inversions le compte administratif et le plan de résilience. Pour cela, et en application du Code général des collectivités, je vous propose de désigner le doyen de notre assemblée, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, pour présider ce temps pour le compte administratif. Je vais moi-même quitter la séance. Monsieur FEUGAS.

Madame la Présidente Christine BOST quitte la séance à 11 heures 16

M. FEUGAS : Chères et chers collègues, je remercie le conseil pour cette désignation. Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA va présenter le compte administratif, et Madame la Présidente est sortie.

Madame FERREIRA, à vous.

Mme FERREIRA
(n°13) Compte administratif de l'exercice 2024 - Approbation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

M. FEUGAS : Merci Madame la Vice-présidente pour cette présentation fort détaillée.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du compte administratif pour l'exercice 2024. Je suis prêt à donner la parole à celles et ceux d'entre vous qui voudraient faire des observations. Nous avons Monsieur SALABERRY.

M. SALLABERRY : Merci Monsieur le Président de séance, mes chers collègues. Ce compte administratif s'inscrit dans le droit fil de ce qui nous a été présenté lors du ROB (Rapport d'orientation budgétaire) et du budget. Je ne vais pas évidemment faire durer le suspense plus longtemps. Cela ne nous a pas permis d'être rassurés, bien au contraire.

Mon intervention au nom de notre groupe aura donc la même tonalité que les précédentes. Une nouvelle fois, les dépenses de fonctionnement explosent, beaucoup plus vite que l'inflation, et beaucoup plus vite que les autres Métropoles. Ce compte administratif est une présentation plus que flatteuse d'une situation qui est désormais critique.

Et permettez-moi ce jeu de mots, Madame la Vice-présidente, qui joue beaucoup à cache-cache. Que dire des charges financières qui explosent avec 57 % supplémentaires, notamment dues, je vous cite, à la « mobilisation précoce d'emprunts qui vont servir à réduire sensiblement les provisions d'emprunts au BS 2025 présenté en juillet prochain ». Vous me permettrez, Madame la Vice-présidente, d'être particulièrement surpris par cette justification. Vous êtes en train de nous dire que vous vous félicitez d'avoir souscrit des emprunts précocement en fin d'année 2024, alors que les taux étaient encore élevés par rapport à ceux que l'on connaît aujourd'hui.

Je vais vous citer un exemple. L'Euribor 3 mois était le 20 novembre 2024, à peu près quand vous avez sollicité les emprunts, à 3% et il est aujourd'hui à 2,1%. Finalement, ce sont des emprunts mobilisés trop tôt, à des taux trop hauts, qui aggravent inutilement nos charges financières et augmentent artificiellement le résultat global de l'exercice. Ce n'est en rien une bonne nouvelle, mais finalement une erreur de prévision très préjudiciable.

Concernant les investissements, pourquoi je dis cache-cache ? Vous vous félicitez, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, d'un taux de réalisation, je vous cite

encore une fois, de 85,5. Cela semble être un très bon taux, mais évidemment, la réalité est tout autre. J'ai repris le budget primitif 2024 et les dépenses d'équipement étaient prévues dans votre budget à 853 millions d'euros et non pas les 678 millions d'euros que vous affichez dans ce compte administratif en fonction des DM successives (Décisions modificatives). Le vrai taux de réalisation de cette année n'est pas de 85, mais de 68,14%. Il est évidemment plus facile d'être juste quand on fait des DM tout au long de l'année. De plus, et c'est là peut-être le plus grave, ces investissements sont très majoritairement financés par la dette à hauteur de 58%, et trop peu par nos ressources propres.

Au-delà des chiffres, nous pouvons surtout s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de certaines dépenses d'investissement et sur les projets de territoire qui les motivent en particulier en matière de mobilité et je n'irai pas plus loin pour ne pas refaire le débat du budget.

La dette, elle, s'envole à 1,9 milliard d'euros. Je voudrais tout de même que l'on mesure ensemble ce que cela peut représenter, près de 2 milliards d'euros, avec une seule hausse, j'aime votre sens de la mesure, mais de 27% sur une seule année. La capacité de désendettement sous votre mandature sera passée de 2,93% à fin 2019 à 14,1% en 2027.

En un peu plus d'un mandat, vous aurez multiplié cette capacité par 5, et bien au-delà du plafond qui est de 12 ans et non pas 15 comme vous l'affichez régulièrement.

Enfin, votre dernière diapositive, je ne sais pas si cela ne rentrait pas à votre titre, mais je ne peux pas être d'accord avec une situation financière qui, je cite, « reste stable ». Elle présente, votre diapositive, les chiffres suivants :

- ✓ Encours de dette : +27%.
- ✓ Capacité de désendettement : +52%.
- ✓ Épargne brute : -17%.
- ✓ Épargne nette : -32%.

Rarement le mot « stable » aura été aussi mal employé.

Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, Monsieur le Président de séance Jean-Claude FEUGAS, mes chers collègues, il faut arrêter la méthode Coué. Les nombreuses interventions d'autosatisfaction et décrire la situation telle qu'elle est. Les finances de la Métropole se dégradent depuis 2020, et cela va en s'accéléralant au fur et à mesure où on approche la fin du mandat. Les ratios sont dans le rouge, l'épargne est réduite à peau de chagrin, et nous serons d'ici deux ans en situation de surendettement.

Les marges de manœuvre, et je vous l'ai déjà dit, des prochains mandats, et des générations futures, sont ainsi fortement hypothéquées. Il sera très compliqué d'investir à l'avenir sans recourir à une fiscalité massive. À ce sujet, je me permettrai de pondérer votre satisfaction sur la note de Moody's. Je l'ai demandée. Elle est en anglais. Je l'ai traduite et qu'est-ce qu'elle dit cette note de Moody's ? Elle maintient la note. Vous avez raison, mais elle dit pourquoi. Elle dit puisqu'elle a confiance dans la capacité de la Métropole à lever de l'impôt supplémentaire dans les années à venir. C'est cela qu'elle dit, et elle est là cette réalité dont je vous parlais déjà depuis 2022. La probabilité plus qu'avérée que vous actionniez le levier fiscal au début du prochain mandat avec la levée de la taxe foncière.

Cette situation n'est malheureusement pas une surprise. Elle confirme nos craintes, nos réserves que nous avons exprimées tout au long de ces rendez-vous budgétaires des dernières années. Cette Métropole dépense trop, recourt trop aux cabinets de conseil et je voudrais vous rappeler, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, que cela fait

cinq ans que nous vous demandons l'analyse des montants de ces dépenses de cabinets de conseil que nous n'avons pas, chose étrange, et se fragilise. Accuser le gouvernement actuel, comme tous ceux depuis François HOLLANDE et son glorieux pacte de stabilité, sera évidemment beaucoup plus simple sur des compétences finalement qui résultent de vos choix et de vos alliances politiques. Une Métropole éparpillée sur des compétences optionnelles, de concepts fumeux et dont le coût de l'action publique dépasse très largement d'autres Métropoles et surtout aujourd'hui dépasse celle des communes.

Le compte administratif, mes chers collègues, c'est comme une loupe sur l'année. On voit tout et surtout ce que l'on aurait préféré oublier. Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera contre ce CA (Compte administratif) et je vous remercie de votre attention.

M. le Président Jean-Claude FEUGAS : Merci Monsieur SALLABERRY. La parole est à Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, merci pour cette présentation qui appelle de notre côté quelques remarques/commentaires pour beaucoup d'ailleurs qui rejoindront une partie de l'exposé de notre collègue Monsieur Emmanuel SALLABERRY. D'abord, peut-être, premier commentaire, et je terminerai en rebond à la conclusion de Monsieur Emmanuel SALLABERRY. Je pense que l'on ne peut pas dire que nous sommes dans une situation financière stable pour au moins trois raisons.

La première, c'est qu'en une seule année, il faut quand même que tout le monde ait cela en tête, notre nombre d'années de désendettement sur l'année 2024 passe d'un peu plus de quatre ans à sept ans, en une seule année. On ne peut pas dire que ce soit une situation financière stable. Une situation financière stable, cela voudrait dire que l'on est à peu près au même niveau.

D'autre part, vous annoncez un résultat positif, ce qui pourrait un peu troubler la lecture, en disant que vous annoncez 246 millions d'euros de résultat positif, mais c'est parce que vous avez souscrit en fin d'année un emprunt de prudence d'un demi-milliard d'euros, en fin d'année, qui vient rééquilibrer un peu artificiellement ce résultat.

D'autre part, l'épargne brute est inexistante, l'épargne nette en forte diminution. Vous avez 3 milliards de crédits votés non exécutés, on voit bien en plus que l'on pousse devant nous un certain nombre d'engagements non financés.

Et enfin, alors là j'aimerais quand même des explications de votre part, ce sont les charges de personnel. Vous les avez décomposées. Si je lis bien le compte administratif, il est écrit que les effectifs, je ne parle pas des mesures réglementaires qui sont tout à fait normales, ont augmenté de 3,7%. Je n'ai pas trouvé de tableau des effectifs exceptionnellement cette année. Je pense qu'il était annexé au compte administratif l'année précédente, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA. Il n'y est pas. Si j'applique 3,7% au montant des effectifs de la Métropole, cela me donnerait, mais cela me paraît tellement énorme que je préfère vous poser la question, un ordre de grandeur entre 150 et 200. Ce sont vos chiffres. 3,7% d'effectifs en plus. J'aimerais peut-être, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, là-dessus que vous nous disiez si les effectifs tels que vous les constatez au tableau en fin d'année sont de l'ordre de grandeur, de 150 à 200 personnes de plus qu'il y avait de la même manière au dernier compte administratif.

Deuxième élément, je voudrais attirer l'attention collective sur la question des transports, puisque le budget annexe transport est toujours déséquilibré. Il a fallu mettre une subvention d'équilibre de plus de 48 millions d'euros. Vous l'avez dit, il y a eu des recettes

voyageuses qui ont fortement baissé de 11,2%, notamment cette année, ce qui est considérable. Vous nous dites à l'oral, ce qui n'est pas mentionné d'ailleurs dans le compte administratif, qu'il y aurait d'autres éléments à prendre en compte dans l'année exceptionnelle précédente. Il n'empêche, je pense que c'est un point d'attention.

Et enfin, je voudrais surtout m'arrêter sur votre bilan en matière de transition écologique. Très éloigné des ambitions que vous aviez annoncées. Si je me permets de le faire, c'est le dernier compte administratif que nous verrons sous cette mandature. Le budget vert de la collectivité, les dépenses défavorables à l'environnement ont progressé cette année, si j'en crois ce budget vert, de 13%. +13% de dépenses brunes, de dépenses contraires aux objectifs de la transition écologique. Cela m'a interpellé.

D'autre part, vos grandes ambitions en matière de transition écologique :

- ✓ Taux d'exécution, réseau de chaleur : 3%. 3% du programme réseau de chaleur exécuté.
- ✓ Le plan un million d'arbres : 18%.
- ✓ La nature en ville : 8,7%.
- ✓ Le réseau ReVE : 11%.

Nous terminons cette mandature, par ailleurs, sur le plan de la transition écologique, avec un bilan, je ne dis pas qu'il est nul, mais très, très éloigné de vos propres engagements, et 3 milliards encore à exécuter. Donc je considère que vous terminez avec ce compte administratif, très, très loin des engagements que vous avez pris, et avec une situation financière, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, que je ne qualifierai pas de stable, mais d'inquiétante.

M. FEUGAS : Merci Monsieur CAZENAVE. La parole est à Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Chers collègues, avant d'exprimer notre avis sur le compte administratif 2025, permettez-moi de faire un détour par les discours du Gouvernement et de la majorité concernant les prévisions budgétaires pour 2026.

La lancinante ritournelle des 40 milliards d'économies nécessaires pour éviter la faillite dissimule de plus en plus mal la réalité des politiques mises en œuvre depuis 2017. Elle met surtout en évidence l'échec patent des orientations budgétaires de l'ère Macron. Certes, la crise du Covid a eu un impact non négligeable, mais la dérive budgétaire actuelle est avant tout due aux choix fiscaux opérés qui ont consisté à réduire massivement les ressources de l'État en supprimant des impôts au bénéfice des plus riches et des grandes entreprises. Cette politique fiscale a affaibli la capacité d'intervention de l'État et des collectivités sans produire de résultats probants en matière de développement économique. Dans le même temps, la pauvreté a continué de croître. La désindustrialisation a poursuivi son œuvre destructrice, rendant notre pays chaque jour plus dépendant de l'extérieur, ce qui constitue un non-sens écologique. Et voilà que le Premier Ministre, issu d'une majorité de droite, nous propose de poursuivre cette trajectoire en accentuant l'austérité budgétaire. Ce chemin nous mènera inévitablement vers une récession qui ne fera qu'aggraver le déficit. Nos collectivités risquent d'être lourdement impactées, voyant leur capacité à répondre aux besoins essentiels des populations fortement mises à mal. Notre compte administratif témoigne déjà du désengagement de l'État, mais aussi des effets persistants de la crise des prix de l'énergie et de la hausse des taux d'intérêt. Malgré cela, notre établissement a su maintenir un haut niveau d'investissement et de fonctionnement pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Certes, les ratios se dégradent, mais ils demeurent largement acceptables au regard des normes en vigueur dans la gestion des collectivités. Bien sûr, nous pouvons encore progresser, mais ce niveau témoigne d'une efficacité accrue de notre établissement. Si les annonces gouvernementales nous inquiètent, nous considérons qu'il est impératif de maintenir une ambition forte afin de répondre aux besoins des populations sans entrer dans une logique récessive quitte à bousculer nos ratios.

Ces remarques faites, nous approuvons ce compte administratif.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Madame MELLIER. Le prochain orateur, Monsieur Fabien ROBERT.

M. ROBERT : Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, mes chers collègues, je voudrais profiter de l'examen de ce compte administratif dont les chiffres confirment la dégradation des finances métropolitaines pour attirer votre attention sur une décision qui, au regard de la situation budgétaire précisément, paraît tout bonnement incompréhensible.

Je parle évidemment ici du marché public lancé par la régie de l'eau de Bordeaux Métropole pour la conception, la production et la fabrication de carafes, siglée « Eau de Bordeaux », pour un montant de 480 000 euros TTC, un demi-million d'euros d'argent public. Personne ne conteste ici l'importance stratégique de l'eau dans nos politiques publiques. C'est un bien vital qui doit être protégé, accessible à tous, et nous sommes évidemment toutes et tous engagés pour lutter contre la prolifération des bouteilles en plastique néfastes pour l'environnement. Mais comment justifier un tel projet dans le contexte actuel ? L'idée de financer un concours de design d'étudiants est plutôt une bonne idée, pourquoi pas, elle peut s'entendre sur le plan pédagogique, mais que le résultat du concours débouche sur une fabrication systématique, à grande échelle, financée *in fine* par le contribuable, interroge profondément. Car au fond, à quoi va servir cette carafe ? Les Bordelais, les cantines, les restaurants, nous toutes et tous, nous avons déjà chez nous des carafes, des gourdes, des bouteilles réutilisées, réutilisables. Ce n'est pas cela qui va changer nos comportements, ce n'est pas vrai. C'est une opération marketing, une opération de publicité, mais elle ne va pas changer les comportements. Ce qui peut les changer, c'est de convaincre que l'eau du robinet est de bonne qualité et que l'on peut la boire sans risque. Il y a là un certain nombre de nos concitoyens qui peuvent en douter, c'est bien la sensibilisation, la pédagogie qui aura un véritable impact. Le plus choquant reste le montant, la somme, 480 000 euros TTC sur plusieurs exercices. 480 000 euros, au prix de l'eau, cela représente 217 549 m³ d'eau, c'est la consommation de 1 500 foyers, c'est 87 piscines olympiques. Voilà ce que représente cette somme qui ne nous semble ni juste, ni raisonnable. Cette régie dépend directement de la Métropole, nous ne pouvons pas nous défaire ou considérer que cela n'est pas lié à notre situation financière. Je note d'ailleurs que pour justifier cette dépense, il a été avancé que les élus de notre groupe auraient été informés, je le dis ici, c'est faux. Ils n'ont pas participé au jury et ils n'ont pas non plus validé cette opération.

Sur le fond, c'est la nécessité de gérer durablement notre argent, le bon sens, d'une certaine manière, et la nécessité de faire des économies qui doivent l'emporter. Et dans ce contexte financier qui vient d'être évoqué, qui n'est pas reluisant, nous vous demandons de revoir, de renoncer à cette opération. Je crois qu'il en va à la fois de l'image de la Métropole, mais aussi du sérieux de sa régie de l'eau. Merci beaucoup.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. La parole est à Madame Claudine BICHET.

Mme BICHET : Bonjour à toutes et tous. Comme chaque année, l'examen du compte administratif est un moment essentiel qui consiste à évaluer à la fois nos finances, mais également la mise en œuvre concrète de nos politiques publiques. Les projets se voient clairement sur le territoire et d'ailleurs aussi dans la satisfaction des habitants.

Cette année, le baromètre de Bordeaux Métropole a été particulièrement bon et a confirmé l'adhésion de la population aux grandes orientations que nous avons impulsées sur ce mandat. L'environnement, l'eau, les déchets, les transports, l'énergie, le logement, les services publics du quotidien ont clairement été plébiscités avec des résultats qui sont très intéressants et pour certains en très forte hausse. Le document qui nous est présenté aujourd'hui par Madame Véronique FERREIRA confirme cette dynamique engagée avec un niveau d'activité budgétaire qui est à la hauteur du volontarisme que nous avons annoncé et à la hauteur des attentes des habitants.

Je ne vais pas revenir sur les différents chiffres. Nous avons exécuté 2,5 milliards d'euros de dépenses. Nous avons également aussi un taux de réalisation qui est très bon. Nous avons un pilotage budgétaire qui est à la fois ambitieux et rigoureux et je tiens à saluer à cet égard la qualité du travail réalisé par les services de la Métropole et de Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA qui ont su conjuguer anticipation et adaptation face aux aléas de l'année comme l'inflation qui a été très forte et les incertitudes nationales sur les finances publiques. Bordeaux Métropole fait la démonstration d'une gestion budgétaire à rebours de certaines dérives que l'on peut observer par ailleurs comme dans les comptes de l'État et effectivement avec une épargne de plus de 150 millions d'euros malgré l'inflation, et comme cela a été dit, un niveau d'épargne qui est bon par rapport aux autres Métropoles auxquelles on peut se comparer, cela montre que nous sommes vraiment dans une ambition qui sait allier le sérieux dans la gestion.

Je voudrais aussi parler de l'investissement qui a été très fort, 710 millions d'euros qui ont été mobilisés, soit 842 euros par habitant, ce qui positionne Bordeaux Métropole en tête du peloton des grandes métropoles françaises en termes d'efforts d'équipement. Et là je crois que l'on peut dire que l'on est quand même très loin des concepts fumeux quand on est capable d'investir plusieurs centaines de millions d'euros pour améliorer le transport, construire le pont Simone Veil, étendre les réseaux de transport en commun, étendre les réseaux de bus express. Je pense que l'on est très loin des concepts fumeux quand on est capable d'investir près de 80 millions d'euros sur l'habitat, le logement, le renouvellement urbain, également sur la transition écologique à la hauteur des budgets investis sur l'assainissement, la collecte, le traitement des déchets, l'énergie, le climat, et là, je voudrais aussi préciser à Monsieur Thomas CAZENAVE que sur les réseaux de chaleur urbains, nous avons engagé sur ce mandat autant de réseaux de chaleur urbains qu'il en avait été engagés sur les 60 dernières années que la plus grande partie de ces investissements sont réalisés dans le cadre de DSP (Délégation de service public), donc ne sont pas portés par la Métropole. Le niveau d'avancement sur les projets de réseaux urbains est très bon et je crois n'est pas du tout le reflet de ce qui se situe dans l'AP (Appel à projets) puisque la majorité des investissements ne sont pas faits par la Métropole.

En conclusion, ce que je voudrais dire, c'est que ce CA atteste de la volonté politique forte que nous avons depuis le début de ce mandat et je crois que j'en terminerai par ce baromètre que j'ai cité en préambule, les habitants ne s'y trompent pas non plus. Une large majorité, 63% considèrent que notre Métropole utilise bien l'argent public. Ce score est en progression depuis le début du mandat et nous sommes plus de 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Je vous remercie.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Madame BICHET. La parole est à Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est une discussion qui revient chaque année, chacun ou chacune redit à peu près la même chose et moi, pareil je vais redire des choses que l'on a déjà dites à plusieurs reprises.

D'abord, on assiste à un débat entre gens qui se considèrent bons gestionnaires du système. Là aujourd'hui, c'est une majorité plutôt de Gauche qui est au pouvoir et en face, on a une Droite qui est d'habitude au pouvoir, mais là qui ne l'est pas et qui fait des leçons de bonnes gestions, une Droite d'ailleurs qui gère tellement bien les affaires nationales qu'elle peut donner des leçons aujourd'hui. On a l'impression de gens qui considèrent avoir les réponses, avoir les solutions et puis à chaque fois, les politiques se succèdent et puis il y a une dégradation sociale, une dégradation des conditions de vie d'une bonne partie de la population, mais on continue comme cela et on se dispute un peu de la même manière. Les termes, j'ai noté des termes, il y a les mots « investissement », « taux », « pourcentage », « emprunt », « épargne », « dépense », « dette », la dette qui s'envole comme si elle ne s'envolait pas partout, des dettes publiques, c'est un peu la définition de la crise du monde capitaliste aujourd'hui, une dette d'ailleurs qui fait les affaires du monde privé, notamment des banques privées. D'ailleurs, c'est un peu le fond du libéralisme aujourd'hui. Tout cela est bien normal. Cela ne sert pas à grand-chose de le constater comme si c'étaient des erreurs. C'est au contraire, un bon fonctionnement du système malheureusement. On en est là aujourd'hui. Après, c'est vrai que c'est difficile de rentrer dans cette discussion-là parce que l'on comprend bien que la délibération est technique, ce sont les comptes administratifs. On a compris le terme, le titre et on sait que cela discute de cela, mais c'est toujours difficile de débattre parce qu'il y a une déconnexion entre tous ces termes qui sont utilisés, ces aspects techniques et puis la réalité de la vie des gens. On a plein de chiffres, 100 pages ou 120 pages de déroulement et une difficulté : mesurer que si cette politique qui est menée répond aux besoins, et puis d'ailleurs, quels sont les besoins qui sont recensés. Et on n'a pas cela, on n'a pas cette visibilité-là, on a un truc hyper technique, mais en réalité quel moyen on aurait de valider les choix qui sont mis en œuvre et la traduction administrative de ces choix-là. Et c'est cela qui manque. On peut toujours nous dire que l'on ne comprend pas les institutions et que l'on fait fausse route, mais on aurait besoin y compris dans cette délibération-là de pouvoir mesurer un peu mieux quels sont les besoins auxquels la Métropole veut répondre parce que quand on parle de chiffres importants sur les investissements ou les dépenses de fonctionnement, on aimerait bien savoir si elles ont un effet positif ces dépenses. Est-ce que l'on mesure à quel point cela répond bien aux problèmes posés ? Et cela, on ne le voit pas. On a des chiffres, le pouvoir, mais c'est vrai quand c'est la Droite qui est au pouvoir. Chacun se vante : « Regardez, on dépense tout cela. Regardez, on a fait un nouveau pont. Regardez, on dépense beaucoup dans les transports, on élargit, on multiplie les lignes et tout cela ». La suite, c'est quoi ? On s'aperçoit que de toute façon la question des transports est loin d'être résolue, puis on a toujours l'impression que l'on court après quelque chose que l'on n'arrive pas à résoudre, mais c'est aussi lié à des politiques métropolitaines de concentration de densification des populations et on voit bien qu'il y a quelque chose qui est insoluble, et ce n'est pas juste le problème de l'agglomération bordelaise.

C'est cela la difficulté que l'on a de rentrer dans ce débat. Comme nous ne sommes pas des techniciens, surtout pas moi, comment on discute de cela. Quand il y en a qui font les malins avec des chiffres et des pourcentages et comme s'ils maîtrisaient la chose, quand je vois Monsieur Thomas CAZENAVE qui fait celui qui maîtrise alors que l'on ne peut pas dire qu'il a bien maîtrisé la situation budgétaire nationale quand même. En tout cas, on reconnaît que l'on ne maîtrise pas ces choses-là. Mais comment on connecte ? Comment on discute concrètement de ces choses-là ? Madame Claudine BICHET qui a un peu fait le lien avec les besoins et les choses concrètes, mais cela reste très limité. Et la petite

chose que j'ajouterais, c'est dans la présentation de Madame Véronique FERREIRA. C'est la question des charges de personnel. Vous allez dire que l'on titille, mais « Charges de personnel » c'est pour nous un problème et qui est révélateur d'une conception ou en tout cas d'une façon de voir les choses parce que quand on investit, on ne dit pas charges d'investissement, mais par contre quand on parle de ce qui correspond aux revenus, enfin aux rémunérations du personnel, on parle de charges, et c'est un mot très classique, un mot patronal, un mot bien utilisé par tous les bons gestionnaires du système et cela laisse entendre que c'est un problème. Et derrière, il y a cette idée qu'il faudrait peut-être un peu les réduire ces charges de personnel, et quand on parle de réduire les charges du personnel, c'est toujours une pression qui est mise sur on ne peut pas trop recruter alors que l'on devrait inverser la chose. C'est une charge, mais en même temps, le personnel c'est une richesse, c'est peut-être même surtout une richesse. Ok, d'un point de vue économique par définition dans les services, on ne produit pas de richesse, c'est dans l'industrie, c'est dans les productions de marchandises que l'on produit les richesses, mais cela dit quand même un service produit des richesses. Le personnel, ce n'est pas juste une charge et on ne peut pas se résumer à cela. J'insiste là-dessus parce que derrière, c'est révélateur des conceptions et des problèmes qui nous sont posés, on devrait aujourd'hui être plus clair sur les besoins qu'il y a. On sait en plus que le personnel est en souffrance pour beaucoup, pas que dans la Métropole. C'est un peu la règle générale dans les situations de travail, mais cela pose la question de comment on recrute à la fois pour améliorer et soulager les conditions de travail, pour faire en sorte justement que l'on réponde aussi à la situation du chômage. Et en même temps, comment on fait en sorte que les services soient adaptés aux besoins des populations. Cela suppose évidemment des moyens humains. On ne peut pas se contenter de parler, quand on parle de cela, de dire les charges, c'est quelque chose qui est assez choquant parce que l'on baigne là-dedans. Je suis long peut-être, je ne vois pas le temps. D'habitude, j'ai une barre qui dit que qui montre la limite, là je n'ai plus de barre, mais c'est fini, c'est cela ? Je vais arrêter là quoi, enfin vous avez compris un peu l'idée.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Monsieur POUTOU. La parole est à Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS. Je vais m'abstenir sur cette délibération. Cependant, je tiens à souligner aussi l'aspect démagogique de Monsieur Thomas CAZENAVE et de certaines personnalités qui sont en responsabilité. Enfin dans le passé, c'était encore en mars 2024, c'était le Syndicat des droits de l'homme pour la justice qui avait porté plainte contre Monsieur Emmanuel MACRON, Madame Elisabeth BORNE, Monsieur Bruno LE MAIRE et Monsieur Thomas CAZENAVE sur les faits suivants : faux dans l'écriture publique et authentique commis par des personnes dépositaires de l'autorité publique, délit de concussion, détournement de fonds publics, trahison de Constitution et de son préambule. C'était déjà... bref, une avancée quelque part pour essayer de faire comprendre aux Français qu'il y a des gens qui nous gouvernent et qui ne sont pas tellement sérieux, puis à côté de cela, on a eu un Sénat qui a quand même constaté une dérive budgétaire là aussi de plus de 60 milliards, quand on vient ici regarder ce qui se passe de façon très locale, je trouve cela un peu culotté.

À côté de cela, vis-à-vis de ma position habituelle sur ce genre de délibération, je fais le constat régulièrement qu'emprunter au système bancaire ne résout rien de particulier puisque l'on a toujours une logique d'intérêt. Je préférerais que nous soyons beaucoup plus sains dans la façon dont on gère l'argent public et en particulier, quand on la crée. Aujourd'hui l'État crée de façon très vulgarisée l'argent en envoyant des milliards à droite et à gauche, même dans des endroits où on sait qu'il y a une très forte corruption comme en Ukraine. Et je crois qu'il va falloir être beaucoup plus raisonnables et beaucoup plus

compréhensifs de la façon dont certaines agglomérations sont obligées de faire face à la situation financière. Je pense qu'un peu d'humilité permettrait de mieux comprendre ce qui se passe aujourd'hui en France et aussi à Bordeaux Métropole. Merci.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Monsieur MORISSET. La parole est à Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir. Je voulais m'adresser à Monsieur Fabien ROBERT, quel talent ! Là, franchement, j'en suis tombé par terre. Ce n'est pas l'histoire des 400 000 euros, c'est vrai que 400 000 euros, c'est important, 100 000 euros par an pour la promotion de l'eau. Cela se discute. Il n'y a pas de malversations, il n'y a pas de faits délictueux, il n'y a pas d'enrichissement personnel. On est vraiment sur un dossier de fond. On peut en discuter. Est-ce que 100 000 euros par an, c'est trop ? Ce n'est pas assez ? Mais surtout, ce qui m'interpelle, j'ai dit vraiment quel talent parce que c'est le droit de suite, le droit de suite sur le dossier parce que j'avais oublié cela et j'ai des problèmes de mémoire en ce moment un peu. Je fais mon cabotin. J'aime bien cela, c'est vrai. Mais j'avais oublié, Monsieur Fabien ROBERT, que vous étiez à nos côtés lorsqu'il s'agit de dénoncer le contrat de l'eau.

M. DUPRAT (hors micro) : Quel rapport

M. CHAUSSET : Eh bien oui, quel rapport ? Auprès des associations, auprès des élus de Gauche, des socialistes, des communistes, des écologistes, des usagers. Le contrat de l'eau, ce n'est pas 400 000 euros. Ce sont des centaines de millions d'euros qu'il a fallu récupérer. J'avais oublié que, là aussi, sur ce dossier, vous étiez là, à nos côtés, pour le défendre.

M. DUPRAT (hors micro) : Nous n'étions pas... (*suite inaudible*).

M. CHAUSSET : Il a fallu récupérer des centaines de millions d'euros avec Monsieur Alain ROUSSET. Cela a été un combat et aujourd'hui, c'est la régie qui récupère cela. Je peux prendre à témoin des maires, des adjoints. À chaque fois que l'on a des travaux de voirie, des travaux d'aménagement, la régie nous met un feu rouge. Et je dis « attention, réseau défectueux, réseau vieillissant, mais défectueux. Il va falloir que l'on intervienne. » Et cela, aujourd'hui, c'est ce que l'on récupère. On peut faire de bons mots. Vous avez la partie facile, mais n'oublions pas ce dossier de l'eau. On peut en effet, s'occuper des carafes, mais n'oublions pas les casseroles.

Applaudissements.

M. FEUGAS : Merci Monsieur CHAUSSET, la parole est à Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je vais poursuivre sur l'intervention brillante de Monsieur Gérard CHAUSSET, membre du Conseil d'administration de la régie, parce que je me dois quand même de répondre aux propos mensongers et fallacieux, que vous avez distillés. Monsieur Fabien ROBERT, depuis quelque temps, dans un contexte national, il faut le rappeler, il a été question dans les médias nationaux d'un fameux scandale Nestlé, avec des surcoûts, des profits et avec la complicité de l'État. Et cela, on n'en parle pas. Je voudrais rappeler pourquoi cette carafe qui n'est pas unique et je regrette même, mais je n'ai pas été la seule à avoir cette idée-là. Bien d'autres villes ont eu cette idée d'une carafe pour justement promouvoir l'eau du robinet, une eau de qualité, une eau zéro déchet. En France, les Français consomment encore 135 litres de bouteilles minérales traitées, soi-disant minérales d'ailleurs, par an, c'est-à-dire des millions de plastiques qui

sont déversés et dont on connaît tous les états dévastateurs. Ce choix d'une carafe et ce marché public sur lequel vous êtes tombés, je ne sais pas, par hasard, parce que l'on a tellement de marchés publics à la Régie, mais cela montre bien d'ailleurs l'intérêt d'une Régie. On est dans une gestion de transparence. On sait ce qui se passe, non seulement par ces membres du Conseil d'administration, mais aussi par ces marchés publics qui sont diffusés. Je voudrais reprendre ces propos fallacieux sur notamment les montants. Vous dites 480 000 euros TTC, vous ne rappelez pas que c'est sur quatre ans, et dans ce marché, il y a sur quatre ans deux parties : un concernant un moule, puisque là, vous l'avez rappelé, nous avons contribué, nous avons créé un concours de création auprès des écoles de Bordeaux. C'est l'école des Beaux-Arts qui a été retenue, qui d'ailleurs, sachez-le, ont été particulièrement meurtries de vos propos. Ces étudiants qui ont été retenus avec un objet de carafe très singulier, ordinaire, créatif. La première partie du marché, 50 000 euros de moule pour ensuite éditer, et c'est la seconde partie du marché, deux fois deux séries de 30 000 carafes. C'est un bon à tirer. Cela ne dit pas que l'on va éditer 60 000 carafes. C'est une prudence de la régie que d'avoir fait un marché public sur quatre ans pour se donner la possibilité de pouvoir distribuer toutes ces carafes.

Vous oubliez une chose dans vos propos. Ce sont les recettes. C'est un marché public d'un coût de 480 000 euros, et si on le ramène à quatre ans, nous arrivons sur une édition à 30 000 carafes sur un budget qui est de 240 000 euros. C'est ce que nous comptons faire, 30 000 carafes.

L'Agence de l'eau a été sollicitée sur un financement de 50% de ce marché, en sachant que c'est un projet qui s'inscrit parfaitement dans la philosophie de son programme. Nous pensons pouvoir obtenir la moitié du coût de la carafe. Et puis, vous oubliez aussi que ces carafes sont destinées à être distribuées gratuitement pour une partie, et aussi à être vendues. On se donne le temps pour cela. Nous avons un marché et un planning pour connaître et savoir où et à qui nous distribuons. C'est pourquoi, lors du concours qui a eu lieu, nous avons invité parmi les membres du jury une association de consommateurs d'usagers. Nous avons bien sûr ces écoles. Nous avons aussi le Président de l'Union de l'hôtellerie qui était parfaitement intéressé par la démarche.

Si nous arrivons à ce comptage, nous arrivons sur un budget qui est plutôt de 100 000 euros par an. Au-delà de cela, je voudrais vous rappeler que vous faites une comparaison qui est une comparaison regrettable entre le prix de la carafe et la tarification sociale que nous avons mise en place, que vous vous êtes bien gardés de féliciter et pourtant, je peux vous l'assurer, cela a été un gain incroyable de pouvoir garantir l'automatisme de l'aide à 17 000 ménages sur la Métropole, ce qui ne s'était pas encore vu, et sur un montant d'aide qui était *a minima* de 400 000 euros, si je ne compte pas les 200 000 euros versés déjà au fonds social de solidarité logement.

Et enfin, vous direz là que nous ne sommes pas les seuls à éditer une carafe. Paris l'a fait, Besançon l'a fait, Dijon, Strasbourg, toutes les grandes communes de France, et si on va plus près, Toulouse l'a fait, et Pau. Et à Pau, ils sont allés jusqu'à distribuer gratuitement 8 000 carafes. On est là dans une polémique qui, à mon avis, n'a absolument aucun sens, sinon que de faire parler de vous. Vous y avez parfaitement réussi pendant un petit moment, c'est vrai, mais quel dommage d'utiliser cela pour éclabousser une régie de l'eau qui montre et qui démontrera tout son intérêt, toute son efficacité, toute son efficience.

Pour moi, je pense que la régie sera, et c'est peut-être pour cela d'ailleurs que vous prenez autant de temps à la dénigrer, ce sera un marqueur fort de cette majorité de ce mandat. Il suffit de regarder la satisfaction des habitants et des citoyens métropolitains dont 85% d'entre eux sont absolument satisfaits de cette régie. Je dirais, Monsieur Fabien ROBERT,

vous avez réussi à faire un peu le buzz sur cette carafe, mais je dirais que c'est vraiment une tempête dans un verre d'eau.

M. FEUGAS : Merci Madame CASSOU-SCHOTTE pour toutes ces précisions. La parole est à Madame LE BOULANGER.

Mme LE BOULANGER : Je n'avais pas prévu d'intervenir. En même temps, cela ne fera pas de mal à notre Assemblée de tenter de rééquilibrer le temps de parole féminin. Monsieur Fabien ROBERT, vous vous êtes ému dans la presse que la régie consacre plus d'argent à un objet vitrine qu'à un dispositif de solidarité. Je sais qu'à Droite, la campagne a commencé. Les places sont chères et il vous faut tenter de trouver des sujets pour exister médiatiquement. Mais j'avais envie de vous demander quelle campagne vous souhaitez mener avec ces propos vraiment honteux à comparer à un dispositif de solidarité de la régie avec ce marché. C'est complètement indigne et hors de propos. D'abord, cela a été très bien rappelé, vous comparez un dispositif pluriannuel, admettons, 480 000 euros pour quatre ans. Le chèque eau, ce n'est pas 400 000 euros pour quatre ans, mais c'est 400 000 euros par an. Et on aurait aimé voir la Droite parler différemment de cette avancée majeure en termes d'accès au droit. On aurait aimé vous entendre vous en féliciter au moment où cette aide sociale a été automatisée cette année au prix d'un très gros travail de notre régie et des services de la CAF (Caisse d'allocations familiales). Pour rappel, cela va permettre à 17 000 ménages précaires de bénéficier d'une aide sociale que l'on peut appeler chèque eau, et cela va être crédité directement sur leur compte de façon automatisée sans aucune démarche à entreprendre. Or, on sait aujourd'hui qu'en matière d'accès au droit, la question des démarches est vraiment fondamentale. L'absence de démarches à effectuer est vraiment une innovation et nous en sommes très fiers. Nous sommes une des premières métropoles à mettre en place cette automatisation. Pour rappel, avant, il y avait bien un budget de solidarité de 200 000 euros pour les ménages en difficulté, mais ce budget n'arrivait pas à être consommé. Seuls 60 000 euros étaient versés à ces ménages.

Aujourd'hui, il s'agit vraiment de l'automatisation du versement d'une aide de solidarité de 400 000 euros par an pour les ménages en difficulté. Je crois que l'on peut collectivement en être très fiers et nous en réjouissons et c'est vraiment dommage que vous ayez dévoyé cette avancée au service d'une polémique absolument stérile.

M. FEUGAS : Merci. La parole est à Monsieur Fabien ROBERT.

M. ROBERT : Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, mes chers collègues, je serai très bref parce qu'il y a eu beaucoup de tentatives de diversion, d'attaques personnelles, voire d'accusations. Ce que font les autres communes ou ce qui se passait quand j'avais 20 ans, je n'étais pas élu. Personnellement, je crois que ce n'est vraiment pas le débat. En revanche, vous avez parlé de faux ou de fallacieux. Les chiffres que je prends, ce sont ceux de vos documents. Car, il peut m'arriver, quand je m'ennuie le dimanche et qu'il pleut, de regarder les marchés publics passés par les collectivités. C'est très intéressant. Mais enfin, ne parlez pas de transparence. Personne ne va jamais les voir ou presque, excusez-moi. Il faut la trouver, l'information. Et effectivement, vous allez dépenser, sur plusieurs années, je l'ai dit, 480 000 euros pour faire des carafes. Vous dites que l'on va avoir des recettes, d'accord. Prenez l'engagement. Revoyez l'ampleur de cette action. On a des recettes. On ne va peut-être pas dépenser cette somme-là. On a bien compris que cela vous avait mis dans l'embarras. Prenez l'engagement de revoir cette opération. Je le répète, la partie pédagogique avec cette école, par ailleurs, que j'ai présidée, qui n'est pas non plus à prendre en argument ou en excuse pour, ici, critiquer ce que l'on a dit. Cette école, pourquoi pas ? Un concours, pourquoi pas ? Je l'ai dit. Mais il faut être hors sol pour expliquer, justifier 480 000 euros de dépenses pour faire des carafes aujourd'hui.

Et cela, malheureusement, ce n'est pas Monsieur Fabien ROBERT qui le monte ou qui l'invente. Si cela, on en a parlé, c'est parce que c'est une décision anachronique.

M. FEUGAS : Merci. La parole de nouveau à Monsieur MORISSET qui va faire court.

M. MORISSET : Oui, Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, je vais faire très court. J'avais oublié de répondre au sujet des cabinets de conseil. Je crois qu'il est intéressant de noter qu'il y avait eu une perquisition du ministère de la Santé. Encore une fois, c'est l'État et on s'est rendu compte qu'il y a eu des conseils auprès de trois grosses entreprises : McKinsey, la plus connue, Capgemini, Accenture. C'était en 2021, un constat de près d'un milliard dépensé en un an, comparé à 379 millions en 2018. Ce qui signifie que quand on parle d'exemple en général, on essaie d'être propre dans sa couleur politique. Je crois qu'à un moment donné, il y a aussi des gens qui constatent des dérives au niveau de l'État et qui se permettent ici d'intervenir, justement, sur les dépenses locales avec des sommes qui ne sont par rapport à l'État pas tellement comparables. On est en millions, milliards alors que là, on parle de quelques centaines de milliers d'euros. Je crois qu'à un moment donné, il faut être cohérent. S'il y a des dépenses, aujourd'hui, à faire, c'est de travailler sur la destitution de Monsieur MACRON. On gagnera du temps. Merci.

M. FEUGAS : Merci. La parole à Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, chers collègues, je n'avais pas du tout prévu de prendre la parole sur ce sujet. Je vais la prendre. Effectivement, cela fera aussi remonter le taux de participation des femmes même si ce n'est pas ma première intention. Je vous écoute depuis tout à l'heure sur le sujet des carafes d'eau. Nous débattons sur des carafes d'eau à 480 000 euros. Je me dis, les habitants de la Métropole doivent se demander si on n'est pas tombé sur la tête. Il y a des personnes qui n'arrivent pas à finir les fins de mois, qui sont dans de grandes difficultés. Et nous, après que Madame Zeineb LOUNICI, ma collègue, vous ait dit, sur le dernier contrat administratif, que vous aviez cramé la caisse, nous allons dépenser sur plusieurs années, 480 000 euros. Vous êtes tous adeptes des référendums populaires. Je me dis, si on faisait un référendum populaire, et si on proposait aux métropolitains de leur dire : « on va passer un marché public pour des carafes d'eau à 480 000 euros au total ». Est-ce que vous pensez tous en conscience que nos chers compatriotes métropolitains vont nous dire « oui, bien sûr, évidemment, faites un concours, allez voir des jeunes étudiants, montez des dossiers, monopolisez les services de la Métropole » pour dépenser 480 000 euros pour des carafes d'eau ? Je pense que la réponse, nous la connaissons toutes et tous, ils vont vous dire non. Ils achèteront leurs propres carafes d'eau, et ils nous diront que cet argent-là, on pourrait le mettre ailleurs. Cela nous éviterait peut-être d'être traités d'inconscients, de dépenser de l'argent public un peu bêtement. Voilà ma réflexion. Merci.

M. FEUGAS : De ce fait, merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS. Ce débat est un peu étonnant. Je comprends bien qu'il faille trouver des polémiques, mais je pense qu'il y a peut-être ceux qui parlent de transition écologique et ceux qui souhaitent réellement la conduire. Il y a beaucoup de villes, d'associations partout en France qui sont en train d'essayer de sortir du plastique en remplaçant dans leurs manifestations tout ce qui pouvait être bouteille, verre, etc., pour les remplacer justement par des carafes, parce qu'il faut bien mettre l'eau dans un contenant, vous en conviendrez peut-être. Et je crois que c'est tout à fait le rôle de la régie que de promouvoir la sortie de l'utilisation du plastique. On a eu l'occasion d'accueillir un certain nombre de manifestations où la régie est venue d'ailleurs avec des distributeurs à eau, mais pas en plastique, ce qui a permis d'économiser, en l'occurrence pour les 10 km de Saint-Médard, des centaines de

bouteilles en plastique. Je trouve que tout ce qui ira dans ce sens est une bonne chose, parce que c'est aussi une aide aux manifestations pour éviter d'avoir à acheter sans cesse des bouteilles d'eau. Et puis sans vouloir ajouter de la polémique à la polémique, mais quand même le Gouvernement lui-même s'est préoccupé d'un certain nombre de dossiers sur les eaux minérales, dans un certain nombre d'endroits où elles étaient polluées, et a incité nos concitoyens à utiliser plutôt l'eau du robinet qu'à dépenser de l'argent pour rien à utiliser de l'eau qui n'est pas souvent de la qualité prévue, et qui, en plus, va créer des déchets plastiques, cela me paraît plutôt de bon aloi. Cela étant, on peut toujours polémiquer de manière un peu excessive en comparant des sommes que l'on pourrait mettre ici plutôt que là, etc. Mais très franchement, mes amis et chers collègues, je pense que toutes les villes font cela aujourd'hui en réalité. Merci.

M. FEUGAS : Merci, je voudrais signaler que l'on prend le temps de débattre d'un sujet qui a été levé il y a quelques semaines de cela, et que cela ne fait pas partie du compte administratif. Pour clore cela, je propose que Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE close le débat sur les carafes d'eau.

Mme CASSOU-SCHOTTE : J'espère bien clore ce débat. Simplement répondre, après ce qui a été répondu par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, je n'y reviendrai, pas simplement sur les comptes. Dire que, et je le répète pour que ce soit imprimé dans les esprits, on est sur un bon à tirer. Cela n'engage pas la régie à dépenser la totalité de la somme, je le répète. Nous sommes sur un bon à tirer parce que quand il y a un moule, il faut le rentabiliser. On a au moins une série de 30 000 carafes, ce qui fait, à l'arrivée, avec les ventes et avec la subvention de l'Agence de l'eau qui est attendue, à l'arrivée, on est sur un marché qui sera peut-être de 80 000 euros sur les quatre ans. Je voulais simplement rectifier cela.

M. FEUGAS : Merci Madame CASSOU-SCHOTTE. Monsieur SALLABERRY, est-ce que vous réintervenez sur le compte administratif ? Allons-y.

M. SALLABERRY : Je ne suis pas intervenu sur les carafes d'eau pour ce qui me concerne. Je voulais revenir sur le compte administratif par rapport à deux, trois choses qui ont été dites.

D'abord, rappeler à ma chère collègue, Madame Claude MELLIER, quand elle parle de baisse des dotations, que ces dotations ont baissé de 10 milliards d'euros sous le quinquennat de Monsieur François HOLLANDE et ont depuis baissé de 4 milliards d'euros depuis dix ans. C'est bien de rappeler.

Brouhaha.

Vous n'aimez pas du tout le fait que l'on puisse parler. C'est cela qui est assez incroyable. Je voudrais juste rappeler que quand on dit « baisse des dotations », ma chère collègue, ce serait juste intéressant que vous écoutiez, mais je sais que cela vous fait mal, mais malheureusement, ces 10 milliards d'euros sont à mettre au crédit du quinquennat de Monsieur François HOLLANDE. Oui, mais ce sont des chiffres. C'est le compte administratif.

Je voulais revenir sur deux, trois points sur les superbes actions menées par Bordeaux Métropole et le taux de satisfaction un peu moindre des gens qui ont été interrogés que ce que j'ai pu entendre. Il est tout à fait exact que le niveau de satisfaction sur la gestion de l'argent public est passé de 59% à 63% sur l'année qui vient de s'écouler. Il eût été, ma chère collègue, un peu plus honnête, de rappeler que ce taux était de 74% en 2020. Il a diminué de 10 points entre 2020 et 2025. Quand on essaie de dire que l'on fait mieux,

on peut se comparer d'année en année, mais je pense que votre responsabilité aux affaires sur les cinq ans devra être jugée à l'aune d'un quinquennat qui est le vôtre, et non pas d'une année sur l'autre.

Je voulais enfin revenir, ce qui me semble le plus important, parce que l'on n'en a pas parlé, ce que tu disais, Madame Fatiha BOZDAG, que les gens nous regardent. On parle beaucoup de dettes dans le débat public national. On sera tous ici d'accord pour nous rappeler que le dernier budget voté à l'équilibre au niveau de l'État, je crois que c'était sous Monsieur Raymond BARRE. On pourra mettre un certain nombre de responsables, y compris celles et ceux qui n'étaient pas nés à l'époque. Cette dette et c'est à mon sens le point principal qui doit nous alerter, et je rejoue en cela les derniers propos de Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA. J'espère que Madame la Présidente Christine BOST d'ailleurs n'est pas partie manger, parce que cela fait une heure que l'on discute. Juste rappeler que cette dette va atteindre un peu moins de 2 milliards d'euros sur cette année. Et c'est cela qui doit nous interroger, et c'est cela qui doit nous permettre, à un moment ou à un autre, non pas juste de s'écouter 20 secondes, et sinon de pouvoir se dire « que doit-on faire collectivement pour essayer de faire des choix à l'avenir qui ne seront plus possibles du fait de ce niveau de dette actuel ». C'est cela le point principal.

Et pour finir sur l'intervention de Madame Claude MELLIER, tu disais « ce sont des ratios ». Tu as raison. Les comptes administratifs peuvent parfois être des ratios ou des chiffres de Droite ou de Gauche, pour reprendre les propos de Monsieur Philippe POUTOU. Ce sont surtout des millions d'euros d'actions en moins. On vient d'avoir un très long débat en remerciant les services, évidemment. Peut-être pas les directeurs qui ont été remerciés dans les différentes régies, mais en tout cas les services. Le fait, c'est que cette dette supplémentaire nous prive chaque année désormais d'un peu plus de 13 millions d'euros en plus d'actions publiques. C'est cela qu'il faut mettre en perspective. C'est à mon avis là où doit se situer le débat d'un compte administratif. Je vous remercie.

M. FEUGAS : Merci Monsieur SALLABERRY. Je n'ai plus de personne inscrite. La parole est à Madame Véronique FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci, Monsieur le Président Jean-Claude FEUGAS, et merci de m'écouter, puisque je vous ai tous et toutes écoutés attentivement pendant une heure.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Philippe POUTOU. À chaque séance, chacun dit la même chose. Cela se répète et je me dis que les uns et les autres, on est peut-être un peu trop jeune pour adopter finalement, mais c'est vrai que c'est quelque chose qui se répète pas mal.

Je ne vais pas reprendre sur tout ce qui a été dit et je ne parlais pas des carafes, histoire que cela ne finisse pas en eau de boudin. On ne l'avait pas faite celle-là. Ça y est, elle est faite. C'est terminé. Non, mais j'ai l'impression que, par moment, on réinvente le monde à chaque fois. Les ratios se dégradent. L'argent public se fait de plus en plus rare. Les coûts de chaque dépense augmentent. À chaque investissement pour le même mètre linéaire de voirie, on dépense plus. Le nombre de mètres linéaires de voirie augmente. Nous faisons de plus en plus d'espace public. Quand je dis « nous », ce ne sont pas les services qui s'ennuient. Ce sont les élus qui le demandent. Nous faisons de plus en plus d'espace public, que l'on essaie de faire un peu sympathique et que l'on essaie d'entretenir, et il faut payer des dépenses pour les entretenir. Non, mais on va peut-être arrêter juste de redécouvrir le monde à chaque fois. Et il y a un terme qui a été répété à plusieurs reprises et qui, j'avoue, m'agace un peu. Le terme d'autosatisfaction. Je ne sais pas où on a vu de l'autosatisfaction, si ce n'est que d'avoir réussi à s'en sortir sur une année qui a été particulièrement compliquée et je vous garantis que l'année 2025 ne sera

pas plus simple, mais sur une année qui a été particulièrement compliquée et d'avoir réussi à tenir des engagements. J'ai des souvenirs d'interventions de certains collègues, il y a deux, trois, quatre ans, sur le compte administratif en regardant ce satané taux de réalisation et en disant « je jugerai au taux de réalisation parce que l'on peut être un grand diseur, mais un petit faiseur. Je regarderai, ça ne va pas ». Il y a certainement des points sur lesquels on n'est pas d'accord et sincèrement, cela ne me pose aucun problème. En revanche, que l'on remette en doute, que l'on remette en cause mon honnêteté, cela me pose un véritable problème. J'insiste très lourdement sur les chiffres puisque, comme on a dit déjà, oui, c'est un compte administratif, il faut s'occuper des chiffres.

Je vais vous demander de reprendre très précisément le BP 24 (Budget primitif). Les dépenses d'équipement, et je parle bien d'équipement, étaient affichées à 853 millions d'euros. Dépenses d'équipement réalisées, 710 millions d'euros. On fait une règle de trois, on n'appelle pas Monsieur Claude ALLÈGRE pour cela, mais on arrive à le faire, à 83,23%. Oui, il y a une petite différence entre mes 85 et 83, mais pas ce qui a été annoncé et cela, en revanche, côté honnêteté, j'aimerais bien que ce soit quelque chose qui soit respecté. La sincérité, cela me paraît essentiel.

Autre point essentiel, l'emprunt. Je n'ai jamais dit, ou alors si je l'ai fait, je m'en excuse, car je me suis mal exprimée que l'on avait emprunté un demi-milliard d'euros pour l'année prochaine. J'ai dit que dans l'emprunt des 505 millions d'euros. De toute façon, on voit bien que le résultat de clôture. Monsieur Thomas CAZENAVE, vous le savez, je ne vais pas vous faire la démonstration, je ne vais surtout pas oser le faire. On voit bien que, bien évidemment, une bonne partie de l'emprunt a été utilisée pour financer les dépenses d'équipement et qu'une partie n'a pas été utilisée et c'est cette partie-là qui servira, mais, je n'ai jamais dit un demi-milliard d'euros. Ou vraiment, si je l'ai fait, c'est une erreur.

Sur les questions qui ont été posées. J'essaie de m'y retrouver, parce que comme on a beaucoup parlé de carafe après, il y a deux ou trois trucs que j'ai oubliés, mais les carafes me font penser au budget vert. Il y a un lien à un moment ou à un autre. Je n'ai pas forcément cherché tous les éléments de réponse ici, peut-être qu'en commission, cela aurait été un point que l'on aurait pu discuter, mais je ne peux vous donner qu'un ou deux éléments, parce que je ne veux pas donner l'impression de ne pas le faire. Par exemple, quand on s'occupe de la politique déchets, par moment, il faut aller acquérir du matériel pour aller chercher les déchets. Et aujourd'hui, quand je parle, par exemple, de bennes à ordures, aujourd'hui, elles sont encore diesel.

Au point de vue couleur, quand on additionne tout cela, ce sont un certain nombre de choses qui font baisser. Je ne vais pas employer de mots. Je ne vais pas faire de néologisme, l'aspect vert du budget. C'est un ou deux exemples, je suis capable de vous fournir, là, en séance pour l'instant.

En ce qui concerne les charges de personnel, je suis à nouveau d'accord avec Monsieur Philippe POUTOU sur le terme de charges, qui est un terme technique que je reprends systématiquement, mais ne pas oublier que le terme de charges, c'est avant tout un service public rendu. Là, pareil, je n'ai pas tous les éléments pour pouvoir répondre, en calculant en vitesse, il y a eu, comme je l'ai dit tout à l'heure, des postes qui étaient vacants, qui ont été pourvus et on m'a donné l'information, 110 créations de postes dont la moitié financée parce que c'est là où j'insiste un peu, la moitié en création nette et la moitié financée, la moitié financée sur des RNS, des choses comme cela.

Juste pour terminer, je ne sais pas si, finalement, ce que l'on retiendra le plus de ce compte administratif sera la transparence de l'eau ou la transparence des chiffres. Est-ce que la situation de l'emprunt est préoccupante ? Oui. On n'a jamais dit le contraire. Est-

ce que dans toutes les collectivités ici présentes, elle est préoccupante ? Oui. On la retrouve ? Oui, vous avez raison, pas dans toutes, mais je ne comptais pas citer ma collectivité. De façon globale, c'est quelque chose qui nous préoccupe tous. Quelle est la raison d'être de Bordeaux Métropole en tant qu'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ? La raison d'être de Bordeaux Métropole, c'est de pouvoir investir la mobilité, le logement, l'habitat, la transition écologique et toutes les fonctions support qui vont derrière. Il y a eu ce cycle d'investissement où on ne peut plus dire ce que j'entendais en début de mandat, on promet, mais on ne fait pas. Là, franchement, on y est. Est-ce que collectivement, il faudra se poser des questions sur les priorisations à venir ? Je crois que personne autour de cette table ne pourra à un moment ou un autre dire le contraire. En attendant, contre vents et marées, et il est facile de dire que l'on aurait pu faire mieux certainement, et sur un mandat qui, quand on est honnête, on le sait tous, a été un mandat vraiment particulier, on a tenu le coup.

M. FEUGAS : Merci Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA pour toutes ces explications. Si vous le voulez, on va lancer le vote.

Merci pour votre vote.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame PAVONE

Je pense que nous pouvons demander à Madame la Présidente Christine BOST de revenir.

Madame la Présidente Christine BOST rejoint à nouveau la réunion à 12 heures 40.

M. FEUGAS : Le compte-rendu administratif pour l'exercice 2024 est adopté avec (suite inaudible, car micro coupé).

Mme la Présidente Christine BOST : Merci mes chers collègues, merci en particulier à **Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA** en charge des finances et à l'ensemble de l'équipe qui l'accompagne. Je rassure **Monsieur Emmanuel SALLABERRY**, je ne suis pas partie manger. J'ai garanti la sérénité de la procédure et l'aspect juridique de la procédure. Ne vous inquiétez pas pour moi, je tiens le coup.

La délibération suivante, Madame la Secrétaire.

Mme de FRANÇOIS : **Monsieur Alexandre RUBIO** avec la délibération 86, le plan de Résilience métropolitain.

M. RUBIO

(n°86) Plan de Résilience métropolitain -Adoption - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur Alexandre RUBIO** de nous avoir résumé en quelques minutes les 127 actions opérationnelles concrètes. **Monsieur GARRIGUES**.

M. GARRIGUES : Merci **Madame la Présidente**, merci **Monsieur le Vice-président**. Quelle prise de conscience miraculeuse en deux mois. Il y a deux mois, vous nous annonciez au cours du Conseil métropolitain qu'il fallait pouvoir continuer à construire en zone inondable, que les digues allaient nous sauver, allaient nous protéger du risque inondation. Et puis, miracle, dans ce document, on découvre que vous prenez conscience des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) avec une prévision de montée du niveau de la mer et du risque fluviomaritime pour notre Métropole de 75 cm en 2100 et de 121 cm en 2150. Et puis d'autres risques que l'on aura l'occasion d'aborder et qui viendront se cumuler les uns les autres. Donc quelle prise de conscience positive ! Je veux vous remercier pour ce rapport et puis remercier le pôle territoire vulnérable, territoire résilient pour ce travail. Je ne sais pas ce qui s'est passé en deux mois pour qu'il y ait une telle prise de conscience. Est-ce que c'est l'élection du nouveau Pape qui a été porteuse de révélations ? Puisque vous évoquez à la fin, dans les dernières actions, les retours d'expérience, est-ce que vous avez sollicité un retour d'expérience des habitants de la Faute-sur-mer ou de l'Aiguillon-sur-Mer en matière de densification des zones inondables derrière des digues ? Peut-être que cela a été porteur de raisons, mais en tout cas cette fulgurante prise de conscience est tout à fait salutaire.

Sur ce sujet, vous avez d'ailleurs vous-même évoqué cette question dans le rapport. L'illustration que vous avez sélectionnée pour illustrer le chapitre relatif à l'accroissement des vulnérabilités, c'est l'illustration d'une digue qui cède, une digue qui se brise, qui s'ouvre. C'est un risque important et c'est bien que vous en preniez conscience.

J'espère que cette prise de conscience vous permettra de revenir sur un certain nombre de décisions que vous avez prises en matière d'aménagement du territoire. Il faudra préciser que cette photo n'est pas contractuelle puisque la digue qui se brise fait évacuer l'eau dans des zones humides et malheureusement, votre politique génère une densification de ces zones humides, une construction justement de ces zones inondables, et donc ce que l'on voit ici malheureusement, sera de moins en moins possible au regard de la politique que vous menez. Il serait souhaitable maintenant qu'au regard de cette prise de conscience très positive et très salutaire, vous adaptiez les documents d'urbanisme, vous adaptiez l'ensemble de votre politique à ces questions et ne pas vous limiter à lister un certain nombre de préconisations et de propositions qui seraient déconnectées du reste des politiques menées par la Métropole parce que

malheureusement, c'est ce que nous observons aujourd'hui dans les choix que vous réalisez.

Ce n'est pas pour le risque fluviomaritime que je voulais vous interpeller, mais plutôt pour deux autres risques. Le premier, c'est celui du manque d'eau que vous listez aussi. Vous précisez que nous observons une baisse de 10% des précipitations l'été et une hausse de 10% des précipitations l'hiver. C'est une vraie question. On sait que cela va s'accroître. On sait que cette dynamique va encore s'amplifier. On aura de plus en plus d'eau l'hiver, mais de moins en moins d'eau l'été là où on a le plus besoin. Une première question, Madame la Présidente, qu'est-ce que vous allez faire ? Qu'est-ce que vous allez poursuivre ? Je vais laisser Madame la Présidente terminer son dialogue.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame la Présidente, elle était en train de se demander comment cela se faisait que le compteur de temps n'était pas déclenché. En réalité, je trouvais que toute la première partie de votre intervention était du temps un peu perdu. Je me suis dit « mais que se passe-t-il ? Qu'est-il arrivé à Monsieur Guillaume GARRIGUES pour perdre complètement la notion de la réalité ? »

M. GARRIGUES : J'aimerais que ce rapport ne soit pas du temps perdu et s'inscrive dans la réalité.

Mme la Présidente Christine BOST : Je regardais ce problème technique et je me tournais vers les services pour essayer de régler ce problème technique parce que je ne voudrais pas que vous vous égariez trop longtemps.

M. GARRIGUES : Je ne me sens pas égaré et j'aimerais mieux que votre rapport s'inscrive dans la réalité puisque vous avez pris des décisions qui allaient totalement à l'encontre du bilan que vous faites maintenant et du travail qui a été réalisé ici. J'espère qu'à la suite du rapport qui vous est présenté, qui est déjà noté comme voté d'ailleurs dans le document, j'imagine qu'il fera consensus. J'espère que ce rapport fera l'objet d'applications réelles dans votre politique d'aménagement du territoire. On parlait de l'eau. J'aimerais aussi que l'on parle de la chaleur, j'aimerais aussi que l'on parle de la hausse des températures. On est déjà à + 1,5°C sur le territoire, on sera à + 4°C à la fin du siècle. Aujourd'hui, notre Métropole n'est absolument pas préparée à cette hausse des températures. La manière dont on construit n'est absolument pas adaptée à cette hausse de température.

J'aimerais, Madame la Présidente, que vous nous disiez comment vous allez aménager le territoire dans les prochaines décennies, dans les prochaines années ou mois, pour que nos habitants ne souffrent pas de la chaleur, parce qu'aujourd'hui, malheureusement, les budgets qui sont attribués au projet « Métropole rafraîchissante » sont très faibles par rapport à ce qu'il faudrait réellement. C'est une question que je vous pose. Quelle est l'étape qui va suivre le rapport que vous nous présentez ici ? Qu'est-ce que vous allez concrètement faire ? Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, mes chers collègues, je ne vais vous parler que de ce que je connais, c'est-à-dire ma participation à ce groupe de travail et qui est à mon avis très important.

Rappeler deux choses sur l'appellation de la résilience. La résilience est la capacité d'une personne à surmonter les difficultés, à rebondir face aux épreuves et se réadapter malgré les traumatismes ou les situations stressantes d'une personne, pas d'un fait. Par la suite,

nous pourrions changer cette désignation, ce n'est pas très grave car la résilience est plutôt destinée à des personnes. Ce n'est pas très grave.

Aujourd'hui, le Département de la Gironde connaît tous les risques majeurs, sauf un, les avalanches. Tous les risques se retrouvent dans ce Département de la Gironde, et sur la Métropole. Sur 28 communes, 27 encourt un risque majeur.

Il se trouve que cela fait des mois que nous travaillons sur ce sujet et je voudrais, pour y avoir participé autant que je le pouvais, dire que nous étions vraiment dans un principe de co-construction.

Un certain nombre de communes ont démarré avant les autres, ont fait des choses avant les autres, ont vécu des événements avant les autres. Vous avez rappelé 2022. En 2022, on a vécu quelques mois difficiles, de la grêle au Taillan et à Saint-Médard, des incendies un peu plus loin, mais nous avons eu quelques années avant des incendies à Pessac où nous avons évacué des populations. Pour l'avoir vécu, c'était un premier exercice sur la Métropole d'évacuation en grandeur nature avec notamment un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), je me souviens, cela avait été pendant la nuit, et une clinique, cela avait été très difficile.

Cela veut dire que ces risques existent et qu'aujourd'hui, ils se multiplient même, et ce travail en co-construction est absolument indispensable. Il faut que toutes nos communes, et là, je m'adresse en particulier aux maires, aient bien un plan communal de sauvegarde. Nous aurons aussi besoin d'un plan intercommunal de sauvegarde qui viendra améliorer les choses. Je trouve que cette réserve métropolitaine citoyenne est aussi une bonne chose parce que cela pourra venir renforcer. Je rappelle toujours, et il faut que l'on ait toujours cela en tête, que nous avons une commune qui a 1 000 habitants dans notre Métropole et une autre qui en a 260 000, et que bien évidemment, les deux n'ont pas les mêmes moyens pour pouvoir faire face à ces événements.

Les trois axes sont importants, et vous me permettrez non pas de les développer, mais simplement dans le titre. Préserver la santé du vivant, c'est quand même cela le principal, et c'est l'axe numéro 1. On se doit de prendre ces mesures pour pouvoir le faire.

Le point numéro 2 est aussi important : assurer la continuité de vie, mais aussi de l'activité. Parce que l'on verra bien le jour où nous allons éditer des cartes de risque, nous allons entrer dans le dur et démontrer que certaines entreprises, certaines activités et/ou certains commerces se trouvent dans des lieux extrêmement risqués.

Sans doute que ce plan n'est pas parfait, mais en tout cas, il se coconstruit, il avance, il se met en place. Moi, j'invite tous ceux qui ont de bonnes idées à les faire passer, parce que c'est que comme cela que l'on pourra y arriver. Quand il y a une catastrophe, elle n'est pas de droite, elle n'est pas de gauche, elle n'est pas du centre, elle n'est pas de Rive Droite, elle n'est pas de Rive Gauche, elle est de tout le monde et tout le monde doit y aller.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Très rapidement, moi aussi, sur ce plan de résilience, je voulais d'abord saluer l'ampleur du travail qui a été réalisé parce que oui, les faits sont là. Je pense que l'on en a tous conscience : changement climatique avéré, la multiplication des aléas, des aléas naturels qui accroissent également et se croisent avec les risques technologiques et sanitaires et un impact généralisé sur la santé publique, les infrastructures, bien sûr, la biodiversité et l'économie.

Je voulais, pour ma part, au nom du groupe Renouveau Bordeaux Métropole, vous dire que nous partageons cette exigence et soutenons les grandes lignes de ce plan de résilience que vous nous présentez aujourd'hui. Juste un point de vigilance, un commentaire.

Mon commentaire, j'en ai parlé en commission, est de souligner également le caractère stratégique des territoires voisins en période de crise. Je crois que même si cette dimension interterritoriale a été abordée dans ce plan, je voulais souligner que d'autres Métropoles étaient allées un cran au-delà. Je pense à des Métropoles que vous connaissez bien, je pense, Grenoble-Alpes-Métropole, Lyon-Métropole-la-Vallée-du-Rhône, Nantes et la Vendée, et qui ont choisi de développer directement des accords interterritoriaux de résilience, car je crois qu'en période de crise, on le sait tous, le territoire ne va pas s'arrêter aux frontières de notre Métropole dans un certain nombre de crises et de risques qui peuvent se présenter demain.

Mon point de vigilance : la mise en œuvre de ce plan et la cartographie. Un point de vigilance pour appeler à la prudence face à une approche un peu trop rigide de la précaution. Ce n'est pas ce qu'il y a dans ce plan, mais c'est toujours le risque d'un trop grand principe de précaution. Oui à l'anticipation, oui à l'adaptation, mais restons vigilants à ne pas construire un territoire qui protège au risque de figer. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame FAHMY. Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci Madame la Présidente. Je tiens et notre groupe tient à saluer le travail réalisé dans le cadre de ce plan de résilience qui est très précis et particulièrement complet. Je crois qu'avant tout, il nous apporte un nouvel angle, une nouvelle approche par rapport au changement climatique, car il nous propose une vraie intégration de la culture du risque dans toutes les politiques publiques que nous menons.

Il est vrai que nous pourrions penser que cette culture du risque peut provoquer de l'anxiété, du découragement. Au contraire, ce que nous pensons, c'est que pour chaque risque, il existe des solutions et c'est un message absolument essentiel.

En cela, je voudrais répondre à des questions qui ont été posées tout à l'heure par Monsieur Guillaume GARRIGUES. Nous avons à l'évidence anticipé en partie ces risques. Tout d'abord, pour limiter ces risques, nous devons éliminer la cause. Pour cela, réduire les gaz à effet de serre, les atténuer. Le plan climat, avec l'ensemble des actions qu'il regroupe, a cet objectif, celui de réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire et réduire les causes et limiter l'ensemble de ces risques. C'est l'ensemble des grandes politiques publiques menées par la Métropole qui contribuent ainsi aujourd'hui à diminuer de manière objectivée l'ensemble des gaz à effet de serre du territoire.

Par ailleurs, le deuxième grand pilier du plan climat, c'est bien évidemment s'adapter, adapter notre territoire aux changements climatiques. Pour cela, nous avons également de nombreuses actions, de nombreuses politiques publiques, à commencer par « Métropole rafraîchissante », mais bien évidemment, « Métropole rafraîchissante » ne fait pas tout. C'est là encore une intégration de l'adaptation dans tout ce que nous faisons, dans toutes nos opérations d'aménagement urbain qui vont permettre de faire en sorte que nous serons un territoire adapté et résilient par rapport aux risques à venir.

Je voudrais conclure en rappelant le coût de l'inaction. Une transition retardée, c'est une transition qui va coûter très, très cher. Elle est évaluée à 145 milliards d'euros par an, si on ne fait rien, alors qu'investir aujourd'hui coûterait 84 milliards d'euros par an, selon les estimations faites par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Cela pourrait peut-être rejoindre le débat précédent sur le compte administratif et la hauteur des investissements que nous consentons à faire aujourd'hui. Une grosse partie de ces investissements sont justement là pour limiter les risques à venir.

Ce que je conclurai, c'est dire qu'aujourd'hui, je pense que grâce à ce plan de résilience, notre territoire est équipé pour une transition écologique absolument nécessaire. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci. Deux mots en complément de ce que vient de dire Madame Claudine BICHET. C'est bien de rappeler que l'inaction ou les retards nous coûteront beaucoup, beaucoup plus cher que les quelques investissements que nous devons faire. Or, il se trouve que ces investissements, nous ne sommes pas en mesure de les faire, et l'État non plus. Il va bien falloir à un moment donné trouver des ressources supplémentaires pour financer ces investissements indispensables.

Je vous rappelle que nous avons reçu ici, il y a quelque temps, Monsieur Jean PISANI, l'auteur du rapport Pisani-Ferry, qui nous avait dit : on n'arrivera pas à réaliser la transition écologique de ce pays si on n'envisage pas des ressources supplémentaires. Il me semble qu'il y avait un certain consensus autour de ces propositions de Monsieur Jean PISANI et du rapport Pisani-Ferry.

Il se trouve que dans l'actualité la plus récente, et c'est pour cela que je souhaite intervenir, nous avons un outil qui est, à mon avis, intéressant, qui a été voté le 20 février dernier par l'Assemblée nationale, ce que l'on appelle la taxe Zucman, une proposition de loi visant à instaurer une taxation plancher pour les contribuables ayant une fortune dépassant les 100 millions d'euros. C'est énorme. Ils ne sont pas si nombreux que cela. Il y a 1 800 foyers fiscaux qui sont concernés, et cette taxation pourrait rapporter 20 milliards d'euros par an. Elle a été votée par l'Assemblée nationale. Maintenant, elle doit venir devant le Sénat la semaine prochaine, le 12 juin.

Vous savez qu'il y a un mouvement national qui est en train de s'organiser pour demander à tous les élus de faire pression le plus possible sur leurs sénateurs pour que le Sénat vote comme l'Assemblée nationale cette taxe Zucman. On est dans le sujet. La transition, on ne la fera que sur des moyens supplémentaires, et ces moyens supplémentaires, manifestement, il faut les prendre, pas tout le temps dans la même poche, il faut les prendre dans la poche des plus fortunés. C'est tout l'objet de la taxe Zucman.

C'est vrai que, collectivement, je pense que cela serait bien que l'on profite des quelques jours qui nous séparent du 12... Je ne crois pas qu'il y ait de sénateurs dans cette Assemblée, mais que l'on profite des jours qui nous séparent du 12 juin pour interpeller nos sénateurs préférés, nos sénateurs respectifs, pour leur dire : « allez, faites preuve de courage, comme l'Assemblée nationale, votez la taxe Zucman ». Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Madame la Présidente, chères et chers collègues, ce rapport, et son plan de résilience qui nous a été mis sur table, aborde et prouve l'engagement de notre institution face à l'augmentation sensible des différents aléas et graves dangers liés au changement climatique. La volonté de notre Métropole de faire face à cette préoccupante situation présente, mais surtout pour le futur, se traduit par la définition de ce plan de résilience métropolitain.

Ce plan est remarquable de qualité, car il y a un travail approfondi des services et des différents partenaires qui, avec un diagnostic selon trois horizons temporels, présentent les risques et les évolutions des aléas impactant le territoire métropolitain jusqu'en 2100. Volontairement, je ne reprends pas les différentes phases du rapport bien présenté par notre collègue, Monsieur Alexandre RUBIO, mais je souhaite attirer l'attention des membres du conseil afin qu'ils prennent le temps de porter attention à ce long travail très argumenté et détaillé.

Ce rapport du plan de résilience, mais surtout l'ensemble de ses annexes, sont très intéressants pour aborder et améliorer l'impact du changement climatique sur notre Métropole, et les 45 pages du document permettent d'entrevoir une vision pédagogique innovante. Mais, le groupe communiste veut dénoncer une situation qui va affecter l'aspect financier permettant d'accompagner la volonté métropolitaine dans sa réalisation actuelle et à venir. Certes, un chapitre, page 41, aborde le sujet des modalités de financement adaptables à construire. Il dénote une grande prudence pour ce qui est des aides financières souhaitées et attendues au plan national, qui doivent être de nature à la réalisation de la mise en œuvre globale du plan de résilience et donc à sa réussite. Il trouve également l'essentiel de son financement dans les crédits affectés aux politiques sectorielles, mais la stratégie budgétaire métropolitaine se trouve et se trouvera impactée par l'accroissement des risques, la pérennité des projets d'investissement pouvant être remise en cause par plus d'aléas et de nouvelles dépenses nécessaires pour réduire les vulnérabilités.

Le groupe communiste rappelle qu'il a déjà dénoncé la politique gouvernementale qui a drastiquement baissé les budgets alloués à l'écologie et à la biodiversité, avec l'adoption forcée de la loi de finances 2025. C'est une réduction de l'ordre de plus de 2 milliards qui est prévue. Elle est la conséquence de plusieurs années d'austérité et de baisses d'impôts qui fragilisent les collectivités et leurs services publics. Alors que les Métropoles et les communes ont des programmes concrets qui concernent l'amélioration du quotidien, la vie des habitants et leur sécurité, il est anormal et dangereux de voir et subir une telle offensive contre la transition écologique.

Le groupe communiste, face à cette situation de rigueur budgétaire nationale, et alors que le dérèglement climatique est une réalité qui inquiète la population, propose qu'une motion soit présentée en commun lors du Conseil du 11 juillet pour rappeler au Gouvernement la nécessité d'une augmentation conséquente des crédits alloués à la lutte globale contre le changement climatique. Cela étant exprimé, le groupe communiste vote pour ce plan de résilience.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FEUGAS. Monsieur GUENDEZ.

M. GUENDEZ : Merci. Je voulais dire, Monsieur Guillaume GARRIGUES, vous devez souffrir du réchauffement climatique en ce moment.

En tout cas, je tiens à saluer ce plan de résilience métropolitain qui est un projet complet et bien structuré, axé autour des trois axes que je n'ai pas répétés là, mais pour notre presque-île d'Ambès, ce plan prend une dimension particulière, probablement en raison des caractéristiques géographiques ou des vulnérabilités spécifiques à ce territoire. Ce plan, cela a été dit, est un plan qui sera adapté annuellement, en fonction des besoins et des résultats obtenus.

Concernant les modalités financières, je voulais rappeler que la mise en place de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est cruciale pour accroître la capacité financière à réaliser les actions prévues.

Je tenais à remercier toutes les parties prenantes pour ce remarquable travail.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GUENDEZ. Madame KISS.

Mme KISS : J'avoue que j'ai été estomaquée par l'intervention de Monsieur Guillaume GARRIGUES qui reprocherait à notre collègue, Monsieur Alexandre RUBIO, et aux équipes d'avoir effectué ce travail sur deux mois. Je n'ai pas du tout la sensation que cela a été fait sur deux mois. Si, c'est comme cela que tu l'as formulé et c'est comme cela que tout le monde l'a compris. C'est un travail de longue haleine et en tout état de cause, je ne sais pas, à part de l'aigreur de ne pas y avoir pensé avant, je ne vois pas trop bien le sens de cette intervention.

Concernant les projets d'aménagement, si je peux finir, si cela ne te gêne pas, je ne t'ai pas interrompu. Personne ne t'a interrompu. Si tu veux bien me laisser terminer, merci. Concernant les projets d'aménagement, là aussi, je me permets de rappeler qu'un certain nombre de projets qui, aujourd'hui, sont par exemple en zone inondable, ont été lancés bien avant nous. Et que les mandats précédents avaient déjà intégré ce risque. Il suffit d'aller visiter les opérations d'aménagement. Il y a de très nombreuses opérations d'aménagement qui sont notamment en bordure de Garonne, où on ne construit pas au rez-de-chaussée, où on laisse filer l'eau parce que l'on sait qu'il y a des inondations, etc. Ce sont des choses qui ont déjà été intégrées.

De même, pour le PLU (Plan local d'urbanisme), il existe aujourd'hui de très nombreuses dispositions du PLU qui permettent de préserver notamment l'habitat, mais pas que, aussi le développement économique. Nous avons lancé une modification que bientôt, il y aura une révision et qu'il faudra probablement aller beaucoup plus loin.

Puis, dernier volet, on travaille en ce moment même sur un incubateur sur lequel on a prévu, bien évidemment, la préservation de grands espaces de nature parce que l'on sait que ce sont aussi des endroits qui vont nous permettre de mieux gérer un certain nombre de risques, mais aussi, tout un volet qui consiste à reconstruire la ville sur la ville parce que c'est aussi le sens de l'histoire. La résilience, ce n'est pas à être tétanisé comme les lapins dans les phares d'une voiture. Être résilient, c'est anticiper le risque, et c'est surtout essayer de vivre avec le mieux possible parce que ce risque, même si on peut essayer de le réduire collectivement, on sait que malgré tout, il sera là.

En tout cas, à l'heure où il y a encore un certain nombre de gens qui sont climato-sceptiques, je tiens à souligner, comme les collègues, le travail remarquable qui a été fait sous l'égide de notre collègue et des équipes qui se sont occupées de ce très beau plan de résilience.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS. Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui, Madame la Présidente, merci. J'ai contribué, comme beaucoup d'entre vous, à ce travail, ce dont on peut être fier. Je crois que c'est un travail d'une excellente qualité, qui prend en compte beaucoup de dimensions, mais pour lequel j'ai aujourd'hui de très grandes inquiétudes.

Comme le disait tout à l'heure Monsieur le Maire de Bordeaux, se pose le problème des ressources. La première ressource manquante au niveau de notre Métropole, on ne le sait pas, c'est la ressource humaine, et notamment celle des jeunes. Si l'on étudie les projections démographiques, ce que l'on appelait à une époque la pyramide des âges, et que l'on pourrait aujourd'hui appeler l'arbre de Noël des âges, voire le fuseau des âges, témoignent que nous manquons cruellement de moins de 20 ans. C'est quelque chose qui

est monstrueux. Et si on veut de la ressource, il faut qu'il y ait un futur, et le futur, qui est-ce qui le porte ? Ce sont nos enfants. Quelle place pour une résilience s'il n'y a pas d'enfant, s'il n'y a pas de futur ? C'est mon interrogation. On bâtit quelque chose qui est excellent, qui est très bien, mais derrière, il doit y avoir des mesures fortes pour faire que la démographie puisse reprendre ses droits, faire que des familles ré-habitent les villes. Aujourd'hui, quand on regarde, on se rend compte qu'il n'y a plus de famille. De famille au sens où on l'entendait, qui n'est pas de la famille monoparentale ou deux enfants, des familles avec trois, quatre, cinq enfants, on ne les retrouve plus dans la ville de Bordeaux. On ne les retrouve plus dans le centre. On n'a ni dans la première couronne. Il faut sortir de la ville, il faut aller loin. Les villes de Cestas, Carbon-Blanc ont encore des enfants avec des familles.

Il y a beaucoup de choses de cet ordre, et ce sujet de la résilience métropolitaine interroge, et c'est cette interrogation que je porte et qui me semble aussi nécessaire de prendre en compte dans le futur, dans un futur qui est à place, finalement, de la famille et des humains dans cette société. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CUGY. Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci Madame la Présidente. Je voudrais remercier notre Vice-président qui a assuré une dynamique autour de ces risques de résilience sur la Métropole. Je voulais surtout le remercier pour avoir pris en compte un aléa que nous ne connaissions pas jusqu'à présent et que nous connaissons depuis peu de temps, notamment sur la Rive Droite. C'est un aléa sur le coteau où nous assistons de plus en plus à des glissements, à des détachements de rochers qui peuvent venir ici ou là endommager des propriétés ou privées ou des espaces publics qui nécessitent de la part des collectivités concernées des engagements financiers qui sont plus ou moins importants.

Je remercie le Vice-président pour avoir intégré dans les risques ce risque qui semble apparaître du fait du changement climatique et des fortes pluies que nous connaissons au cours des derniers hivers qui viennent fragiliser les coteaux sur la Rive Droite.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Il y a énormément de choses dans ce document. Je crois que c'est plutôt un abécédaire, puisqu'en fin de compte, il y a déjà plein de choses qui se font naturellement. Là, cela ressemble plus à un abécédaire plan de com', c'est-à-dire que l'on résume dans un document ce qui se fait de façon plurielle. Et justement, la résilience, c'est quand il y a plein de différences et qu'elles s'accordent différemment, on s'adapte au choc. Parce que la résilience, c'est avant tout cela. C'est le changement brutal. Ce n'est pas le changement sur le long terme et tout cela. Cela, c'est plutôt de la novlangue. Je trouve que c'est une forme de récupération politique, surtout dans ce qui pourrait arriver prochainement.

Quelque part, au contraire, l'intelligence collective, c'est de travailler différemment à différents endroits. Et ce que fait la nature, elle le fait tout le temps. C'est le sauvage. Le sauvage travaille en particulier sur le fait que l'on va faire de la diversité, et il y a des espèces qui s'adaptent en fonction du territoire. Il y a des agriculteurs qui vous disent : il n'y a pas de problème parce que nos semis, nos graines, et ainsi de suite, on les adapte et on voit qu'elles s'adaptent. Il suffit d'aller voir au fin fond du sud de la France, il y a une renommée mondiale avec une personne qui arrive à faire pousser des tomates sans eau.

Aujourd'hui, on est en train de constater quoi ? Que ce plan de résilience, ou plutôt ce plan abécédaire, de résumé de l'ensemble des acteurs avec des actions qui n'ont pas

toujours, d'ailleurs, là, cela va peut-être répondre à Monsieur Guillaume GARRIGUES, mais qu'il n'y a pas toujours les moyens en face, parce qu'il y a un budget, mais ce ne sont pas toujours des actions. C'est plutôt de la com' justement, et en particulier sur le fait que l'on va essayer de lutter contre la désinformation. La désinformation, je suis en permanence en train d'essayer de lutter contre les faux. Et l'une des informations majeures, c'est celle du GIEC. Je l'avais déjà évoquée ici.

Aujourd'hui, si vous faites preuve de recherche et que vous allez vous rendre compte que le GIEC est avant tout un organisme de lobby pour essayer de mettre en place une politique de la peur, qui va mettre en place une politique liberticide, je pense qu'à un moment donné, vous allez commencer à dire : « ah oui, mais je me suis trompé ». Eh bien, moi, je m'étais trompé. Je faisais les marches, et je parlais de certaines montées des eaux sur certaines mortalités, en particulier la mortalité de l'air puisque dans ce plan de résilience, on parle aussi de la ZFE (Zone à faibles émissions). Mais si on ne met pas les bons capteurs, vous allez avoir un mauvais constat. Vous n'allez pas chercher ce qui est la cause de la cause, et la cause précise, en particulier, de la pollution de l'air.

Aujourd'hui, il y a, je le répète, l'association ACSEIPICA qui analyse l'eau de pluie et qui confirme que l'on n'a pas du tout ce que les organismes officiels nous disent. S'il faut informer les gens et travailler justement sur l'histoire, parce que c'est aussi noté là-dedans, on travaille sur l'histoire. Et on travaille en particulier sur le fait qu'il y a eu des inondations de tout temps, avec des plus 13 mètres. Essayons d'avoir un peu aussi de cohérence sur le fait que la nature va nous pousser à faire de la résistance aux chocs, c'est certain, mais arrêtons aussi de faire une certaine forme de récupération politique. Parce qu'à mon sens, on ne travaille pas dans une façon justement adéquate. Parce que si on travaille d'une façon adéquate, on va au contraire casser dans ce principe-là. On risque de casser au contraire la capacité des êtres humains à s'adapter en fonction des lieux. Et de travailler de façon complètement beaucoup plus aléatoire. Et j'aime bien le terme de chaos, parce que, quelque part, on résiste mieux face à des changements avec des multiples paramètres.

J'aimerais que l'on travaille sur le fait que si on met dedans ce genre de plan, les bons arguments, on peut anticiper, mais si on anticipe avec des mauvais arguments à la base, on va anticiper dans le mauvais sens. Je vais prendre un exemple. Vous connaissez Yara France, au Bec d'Ambès. Monsieur Nordine GUENDEZ, vous connaissez. En l'occurrence, s'il y a une explosion brutale, là on est dans le choc. Et là, on devrait s'inquiéter puisque l'explosion par rapport à la masse accumulée, et cela c'est l'expérience A.Z.F, la masse de stockage qu'il y a dans cette entreprise, atteindrait la centrale du Blayais. Je ne vous dis pas celle de Bordeaux. À un moment donné, il faut aussi prendre en compte les paramètres d'origine. Il n'y a personne aujourd'hui, au niveau des moyens, dans ce plan, qui dit à une entreprise Seveso : « Mais je ne te veux pas près de ma Métropole ». Cela n'apparaît pas là-dedans. Finalement, on fait peur pour les orientations que l'on veut, mais pas pour celles qui sont réellement d'actualité. Et là, c'est trompeur parce que Monsieur Alexandre RUBIO, il a une très belle parole en essayant de dire : « on préserve la santé des gens, et on anticipe, et tout cela ». Mais, moi, non. Je ne suis pas d'accord avec cela, parce que l'on est en train de dire que tout va bien. Vous êtes en train de rassurer en disant : « ayez peur, mais attention, tout va bien ». Je ne suis pas du tout d'accord avec cela, même si...

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, par contre, moi, je vais vous mettre d'accord.

M. MORISSET : Ah, au niveau du temps, vous êtes en train de dire. OK, je vais abréger. Je vais terminer juste pour dire...

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, mais ça y est, c'est terminé, là.

M. MORISSET : Non, mais je termine juste pour le dire qu'aussi dans le budget là, on parle de sommes assez importantes, mais à côté de cela, pour aider les agriculteurs à s'installer et à augmenter, on a en face une politique, et là, cela rejoint aussi, encore une fois, **Monsieur Guillaume GARRIGUES**, on a une politique de diminution des surfaces agricoles par le PLU. Finalement, on a des grosses contradictions, et moi, j'appelle cela de la dissonance cognitive.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Attention à la dissonance cognitive. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Il y a eu, à un moment donné, une discussion sur la question de l'action ou de l'inaction. Évidemment, à notre avis, on pense qu'il vaut mieux agir que ne pas agir, mais agir ne résout pas tous les problèmes. On peut aussi mal agir. On peut agir pas suffisamment, ou, en tout cas, on peut agir pas efficacement. C'est pour cela que l'on partage les objectifs de la délibération. On partage d'ailleurs de nombreuses ou même la plupart des actions qui sont proposées, mais on a un souci avec le raisonnement. On a un souci avec la façon d'analyser la situation. Cela ne vous surprendra pas, parce que l'on a une façon d'analyser le système capitaliste de manière très négative. On pense que la question de l'environnement et du dérèglement climatique et de tous les problèmes aujourd'hui qui concernent l'avenir de la planète, on pense qu'ils sont liés quand même essentiellement au fonctionnement économique dans lequel on vit.

Discuter aujourd'hui de résilience ou de limiter les effets négatifs du dérèglement climatique, sans discuter du système, cela pose un problème. Évidemment, la Métropole, elle ne concentre pas tout le capitalisme en elle-même. On pourrait penser que l'on peut très bien discuter localement sans discuter du capitalisme. Sauf que cela coince forcément, parce que même si aujourd'hui, quand on parle d'une politique à la Métropole, on ne va pas parler d'extractivisme, de productivisme, tout ce qui est aujourd'hui responsable des dégâts environnementaux et des dérèglements climatiques, parce que là, je parle en tant qu'anticapitaliste, en tant que gauchiste, enfin, la façon dont vous nous voyez nous, mais enfin, vous vous rendez peut-être compte qu'énormément de gens aujourd'hui, en dehors du mouvement militant politique anticapitaliste, fait le lien entre le dérèglement climatique et le fonctionnement du système. Vous avez des styles comme reporter, des gens qui écrivent comme **Monsieur Hervé KEMPF**. Vous avez même des sociologues comme Madame **Monique PINÇON-CHARLOT**, qui écrivent beaucoup de textes sur le lien entre le système et les ultra-riches et la destruction de la planète.

C'est bien aussi que localement, on ait cette discussion-là, puisque l'on est aussi concerné par cela directement, par les politiques d'urbanisation par exemple, de par même les politiques de métropolisation. La métropolisation, on peut faire le lien avec les logiques productivistes, les logiques de marchandisation. La métropolisation, vous n'en parlez pas, mais cela fait un peu un gros nœud, à notre avis évidemment. La Métropole, est-ce qu'elle peut résoudre elle-même les contradictions du système, et est-ce qu'elle peut par sa politique aller dans un sens d'amélioration de la situation ? On pense que non, puisque défendre la métropolisation, c'est déjà en soi un problème. C'est quand même pas mal de géographes aujourd'hui, d'urbanistes même, qui montrent à quel point les mégapoles, les grandes villes et la Métropole sont sources de gaspillage énergétique énorme, sources de dérèglement climatique à travers des productions de gaz à effet de serre. On a ce problème-là. La concentration par elle-même pose des problèmes. C'est pour cela que l'on a un accord sur l'affichage et sur la volonté politique de faire des choses, mais on pense que cela coince, parce qu'à un moment donné, cela ne va pas aller très loin,

puisque de toute façon la métropolisation, et puis tout ce que vous dites sur l'attractivité, le rayonnement, cela va à l'encontre des politiques qu'il faudrait mettre en place. Cela poserait le problème d'un réaménagement du territoire, de comment on refait du local, comment on fait surtout par en bas, et comment on combat un système où ce sont des dominants, des ultra-riches qui décident de tout au mépris des populations et de la planète, parce que l'on voit quand même le décalage qu'il y a entre l'intérêt privé des dominants et l'intérêt général des populations. On a un souci de grosse déconnexion. On se situe dans cette contradiction-là. J'arrête là parce que je pense que vous commencez déjà à en avoir un petit peu marre. C'était un peu cela l'idée.

La conclusion de ce que l'on fait, c'est que l'on s'abstient parce que l'on ne s'oppose pas du tout au discours que vous avez, et à la volonté politique d'essayer d'améliorer les choses. Mais avec toute la limite qu'il y a, nous ne pouvons pas condamner le système. J'arrête là. Cela vous va. Je n'ai pas dépassé. Cela fait 4 minutes 3, c'est bon.

Mme la Présidente Christine BOST : Il n'y a pas de souci, mais vous vous trompez, je vous écoute avec attention, et justement sur le débat sémantique entre Métropole et métropolisation, je ne suis pas loin de partager ce que vous dites. C'est la raison pour laquelle, que depuis quelques années, nous avons enclenché un travail qui commence aussi à porter ses fruits, de considération de ce qui se passe en dehors des frontières de la Métropole, de collaboration, de coopération territoriale avec les autres territoires, comment on essaie de mieux travailler la question de l'implantation des entreprises, tout le travail sur le RER métropolitain (Réseau express régional), sur les mobilités de façon générale. Il y a beaucoup de thématiques qui sont travaillées avec les territoires extérieurs, extérieurs à notre frontière administrative. Mais je crois que nous sommes d'accord pour se dire qu'il y a de grandes porosités entre nos territoires, et que le fait que la Métropole concentre toutes les richesses n'est pas forcément une bonne chose pour le reste du territoire, et pour nous-mêmes d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle on ne l'a pas évoqué là, mais dans la résilience, il y a aussi comment nous sommes résilients à l'égard de nos territoires voisins. Détrompez-vous, Monsieur Philippe POUTOU, je vous écoute avec beaucoup d'attention. Monsieur BAGATE.

M. BAGATE : Merci Madame la Présidente. Je voulais poser une question à mon ami et confrère, Monsieur Didier CUGY. C'est le seul qui a employé le mot résilience à bon escient. On en abuse. C'est un des abus de langage. Je le dénonce à chaque fois quand on est dans les commissions. On m'a même parlé des murs résilients. On m'a parlé d'immeubles résilients. Je trouve cela dommageable. Le seul qui en ait parlé à bon escient, comme l'a dit Monsieur Christophe DUPRAT, cela concerne les personnes.

Sur la pyramide de l'âge, Monsieur Didier CUGY, tu m'as dit que tu avais travaillé là-dessus. J'ai cru comprendre que tu y as travaillé. Comment se fait-il que dans le compte-rendu, il n'y ait pas quelque chose sur cette pyramide de l'âge, parce que tout cela ne sert à rien si demain on n'a pas les enfants ici. Merci, j'ai fini.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Je ne ferai pas d'ironie là, je vais essayer d'être sérieux, mais très rapidement, parce qu'un des éléments du débat au-delà de la natalité qui a été évoquée à plusieurs reprises, c'est plutôt ce qu'a dit en dernier lieu Madame la Présidente. Je crois que ce rapport est tout à fait intéressant, mais on voit bien que l'on a une obligation aujourd'hui de gérer au niveau du territoire au-delà de la Métropole, notamment les transports, les déchets, on l'a vu, notamment l'eau. L'eau, par exemple, forcément, on va la gérer. Déjà, elle est gérée puisque l'on va chercher de l'eau à Budos, c'est une partie. On voit que l'eau déborde forcément de notre territoire et qu'aujourd'hui, on a un besoin

de gérer cela au niveau de la Gironde dans son ensemble. Je ne parle pas forcément du département de la Gironde, mais au niveau de la Gironde, de ce territoire, parce que quand on regarde bien les choses, tout le monde est bordelais, quelque part. Quand j'habite Langon, quand j'habite Blaye, quand j'habite l'Entre-deux-mers, je viens soit y travailler, je viens soit me soigner, je viens soit faire des études, je viens soit au spectacle, je viens voir des amis. On ne peut plus gérer uniquement en pensant uniquement à nos 28 communes. Aujourd'hui, c'est vraiment une chose à laquelle il faut que l'on réfléchisse. J'y pense notamment pour les transports. J'ai évoqué le sujet à plusieurs reprises avec Monsieur Christophe DUPRAT, notamment. Il faut gérer cela. Une réflexion est obligatoire, une orientation au niveau du département, et comment discuter avec un certain nombre d'intercommunalités sur des problèmes de résilience, mais surtout les problèmes que l'on a. Je pense que c'est un enjeu que l'on a pour les prochaines années : comment gérer cette Métropole avec les autres collectivités au mieux sur un certain nombre de points précis qui sont nos compétences. On ne peut plus continuer à gérer les transports dans nos 28 communes sans penser à ce qui se passe ailleurs. Et c'est un vrai problème. On ne peut plus gérer l'eau sans penser au Médoc, sans penser à ce qui se passe ailleurs, parce que nous sommes tous interconnectés aujourd'hui, notamment aussi pour les problèmes de santé. C'est vraiment un besoin, et je vois par exemple Lyon, ce qu'a fait Lyon, la gestion au niveau beaucoup plus large de leur Métropole, n'est pas forcément l'exemple à suivre, mais quelque chose pour lequel il faut s'inspirer. Cela, je pense qu'il s'agit d'un point que l'on doit poser sur notre établi pour le prochain futur.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. La parole est au rapporteur, Monsieur RUBIO.

M. RUBIO : Merci Madame la Présidente. Quelques mots d'abord pour remercier l'ensemble des collègues pour les retours et les encouragements. J'entends beaucoup d'encouragement à poursuivre les efforts et cette démarche engagée. Bien entendu, et cela a été dit, ce plan n'est pas parfait. Je vous ai dit à plusieurs reprises que l'on a abordé ce sujet avec beaucoup d'humilité, parce que les enjeux parfois nous dépassent.

Simplement, un élément que je n'ai pas indiqué tout à l'heure, ce plan s'accompagne d'une fiche communale qui est proposée à chacun des maires de pouvoir être adoptée au sein des conseils municipaux pour finaliser le lien entre la démarche métropolitaine et l'ensemble de nos communes.

Peut-être un mot quand même à Monsieur Guillaume GARRIGUES. Guillaume, je n'ai pas pris conscience des enjeux de résilience il y a deux mois. Tu parles au maire d'une commune qui dédie 60 % de son territoire à l'activité économique, avec un certain nombre de sites Seveso, dont je ne crois pas tout à fait que nous soyons dans la démarche de dire que les sites Seveso n'ont pas leur place sur le territoire métropolitain, sans quoi il va falloir commencer à aller voir un certain nombre de salariés et expliquer que quand on dénonce des fermetures d'usines, dans le même temps, on essaie de provoquer leur déménagement. Il va falloir à un moment donné rester avec une forme de cohérence. Et une ville aussi, qui est à l'entrée de la presqu'île, Monsieur Nordine GUENDEZ, tu as rappelé que c'était certainement le territoire le plus vulnérable de la Métropole et que la résilience sur ma commune, cela fait 100 ans que cela dure, et que c'est tous les jours. Et que c'est tous les jours que l'on travaille notamment aux éléments d'acculturation.

Concernant tes remarques sur la stratégie GEMAPI, je rappelle que tu l'as votée, cette stratégie. On l'a votée à l'unanimité en novembre 2022. En revanche, tu as fait partie de ceux qui n'ont pas voulu nous donner les moyens supplémentaires pour permettre de réparer les dégâts suite à des interventions réalisées par d'autres qui protègent aujourd'hui des programmes immobiliers décidés par d'autres. Cela c'est quand même la

réalité. Ce n'est pas tout à fait dans l'ordre dans lequel tu as présenté les choses, et c'est important de le rappeler.

Pour autant, je ne souhaite pas terminer sur un élément de polémique. Je souhaite appeler tout le monde à essayer de s'emparer de ce qui est très loin d'être un outil de communication. Résumer ce document simplement de la récupération politique ou de la communication, si on a voulu communiquer, on aurait fait bien autrement et on n'aurait pas embarqué plus de 200 personnes avec nous pour coconstruire ce programme d'action. Ce n'est pas un truc juste pour dire : on va faire quelques bricoles. Il y a un vrai programme d'action, une vraie ambition, une vraie nécessité, et je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure aussi, de faire preuve d'une forme de nuance parce que la résilience, c'est aussi cela. Ce n'est pas tout noir ou tout blanc. C'est comment on trouve les voies et moyens de continuer à faire en s'adaptant et en faisant preuve d'une forme de nuance dans l'approche des choses, mais avec une volonté et qui nous dépasse tous. On ne capitule pas, on s'adapte et on résonne en proximité parce que c'est là l'essentiel. Pour résonner en proximité, il faut que l'on arrive à le faire tous ensemble parce que je crois que c'est l'ADN de notre Métropole que de faire territoire ensemble et d'essayer tous ensemble sur ces sujets-là. Cela a été rappelé, il n'y a pas d'approche politique de la résilience. C'est faire en sorte que nous puissions regarder tous ensemble dans la même direction pour dessiner un avenir parce que notre responsabilité collective, elle est là. C'est dessiner un avenir pour cette Métropole, pour ses habitants et faire en sorte que nous puissions continuer à avancer loin des polémiques.

Monsieur Guillaume GARRIGUES, si tu n'as encore rien compris à la stratégie GEMAPI que tu as votée, je suis disponible pour te la réexpliquer. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur RUBIO. Merci aux services qui ont accompagné et permis la réalisation de ce document. Merci surtout de l'avoir mené et porté dans une très grande transversalité à l'échelle de la maison métropolitaine, mais au-delà bien évidemment.

Je lance l'opération de vote.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
LOUNICI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM,
Madame SAADI

Je vous propose la pause déjeuner et 15 heures ? 15 heures, oui, 15 heures.

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 13 heures 47 à 15 heures 04.

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, si vous voulez bien que nous reprenions la séance après cette pause déjeuner, nous pouvons adresser nos remerciements à la régie pour ce buffet fort agréable.

Madame la secrétaire de séance.

Mme de FRANÇOIS : Merci Madame la Présidente. Dans la délégation de Madame Marie-Claude NOËL. La délibération 35, la révision n°2 du PLU 3.1 avec la prescription de la procédure, et vous trouverez la délibération sur table.

Mme NOEL

(n°35) Révision n°2 du PLU 3.1 - Prescription de la procédure - Définition des objectifs de la procédure, des modalités d'association des communes et des modalités de la concertation avec le public durant la procédure

Madame Marie-Claude NOËL présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame NOËL. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord je vous remercie d'avoir ouvert la porte du comité de pilotage, ce qui permet d'élargir la représentation puisque le PLU est un document intégrateur de nombre de politiques métropolitaines et je crois qu'il est important de partager des points de vue et je n'en doute pas beaucoup de convergences. Le PLU actuel, on le sait, va avoir bientôt dix ans et malgré les différentes modifications qui ont intégré les dispositions législatives et réglementaires récentes, il y a une nécessité et une attente très forte, ce qui va poser déjà la question du calendrier. On le sait, on est à la veille des renouvellements électoraux et forcément un temps de latence, même si le travail se poursuit pendant cette période-là, on ne peut pas sous-estimer la nécessité pour des exécutifs locaux de revisiter les projets de territoire et de se donner un peu plus de temps. Nous avons estimé tout à fait récemment dans un autre débat, à peu près à 2029, la perspective d'avoir un PLU opposable, je crois que ce serait bien d'avoir un échéancier précis, puis sans doute le comité de pilotage le donnera, qui nous donne une boussole pour avoir un travail rythmé. D'autant que le premier travail, c'est de revoir le PADD (Programme d'Aménagement et Développement Durable), qui est l'outil stratégique et politique, qui à la fois fonde la stratégie métropolitaine, mais agrège les stratégies des villes, et cela va demander un certain temps, puisque même s'il y a continuité, bien sûr, les uns et les autres, on va revisiter certaines options, puisque le temps a passé, certains objectifs ont été atteints, notamment en matière de consommation de SMS (Secteur de Mixité Sociale) ou de SDS (Secteur de Diversité Sociale), et il nous faut préciser la question stratégique.

Vous l'avez rappelé, le PLU intègre le PLH (Programme Local de l'Habitat), le PDM (Plan de Mobilité), là aussi, ce sont des politiques structurantes et on aura besoin concomitamment de faire le point. Je sais qu'il y a un débat qui s'annonce sur les mobilités et sur l'habitat, c'est une préoccupation et une question préoccupante, il y a aussi un travail de fond qui est à faire parallèlement.

J'ai, comme vous, regardé les contributions des communes, vous l'avez rappelé, à l'unanimité, il y a une attente très forte, et en plus, ce que vous avez rappelé à l'instant sur des particularités, j'ai noté, ce sera peut-être le point central de mon intervention, le souhait des communes que soit prise en compte la réalité des territoires. Il y a une très forte demande de personnalisation. Pour prendre d'autres exemples, la prise en compte de manière contextualisée, la question de la décarbonation de l'industrie. Notre collègue, Monsieur Alexandre RUBIO en a parlé ce matin, nous avons besoin d'industries, d'activités économiques, certaines sont classées Seveso, pour autant avec les questions sécuritaires et bien sûr les protections environnementales, il ne faut pas renoncer au développement économique et qui, pour certains territoires, est absolument vital.

La prise en compte de matières équilibrées, de la gestion et de la consommation des ENAF (Espace Naturel, Agricole et Forestier) pour satisfaire des projets communaux. On sait que même s'il faut économiser les sols, bien évidemment, ne pas trop imperméabiliser, nous allons continuer à consommer avec modération des sols et là aussi, il faut permettre aux communes de pouvoir établir des ordres de priorité. Il y a la stratégie générale, mais sur le terrain, pouvoir avoir une approche contextualisée. Il en va de même de la cartographie des zones humides dont on sait qu'elles sont largement protégées au

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en particulier, mais que sur certaines communes, les reproductions cartographiques vont nécessiter des évaluations environnementales de façon que, tout en gardant les grands équilibres, on ne se prive pas de ressources lorsque c'est nécessaire.

Enfin la question de la stratégie foncière, je voudrais insister là-dessus, même si j'enfonce une porte ouverte, mais on sait très bien qu'à la veille de réviser le PLU, il ne faut pas tarder à réaliser les acquisitions foncières nécessaires pour nos activités d'accueil, d'habitat et d'activité économique en particulier et se doter aussi d'une certaine confidentialité. En effet, dès lors que l'on affiche des sites de projets, évidemment cela fait naître des réactions opportunistes pour pouvoir acquérir les sols et demain faire monter les prix. Je crois que l'on a toujours un temps de retard sur les acquisitions foncières et peut-être un temps d'avance sur des annonces précoces. Je pense qu'il faut aussi protéger notre stratégie.

J'insiste sur le fait, mais vous l'avez rappelé, que les communes doivent être à la manœuvre. C'est une compétence métropolitaine, mais les communes sont largement associées, elles doivent l'être, de façon qu'il n'y ait pas d'uniformisation, pas de tutelle bien évidemment, mais un travail coconstruit, c'est ce que nous appelons de nos vœux et qu'il reste maintenant à mettre en œuvre. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur LABARDIN. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci Madame la Présidente, je souhaiterais exprimer ma vive satisfaction de voir lancer cette révision de notre PLU métropolitain qui est portée par une démarche ambitieuse qui est absolument indispensable tant les enjeux de notre territoire sont nombreux. Je souhaite saluer le travail persévérant de Madame Marie-Claude NOËL qui porte avec détermination ce chantier nécessaire face aux bouleversements écologiques, climatiques, sociaux qui marquent notre époque et remercier également tous ceux qui se sont impliqués pour faire avancer cette révision.

La 11^{ème} modification a pu faire avancer beaucoup de nos sujets, on pense à la sanctuarisation des espaces de nature existants, diminution des normes de stationnement, augmentation de la part des logements sociaux obligatoires, baisse du seuil de déclenchement, augmentation des coefficients de pleine terre, labels, etc. Mais notre PLU doit être révisé et être porteur du projet que nous réalisons maintenant depuis cinq ans. Les orientations de notre PADD actuel évoquent l'objectif d'une agglomération millionnaire quand notre projet métropolitain actuel est centré sur la qualité de vie de nos habitants, sur l'offre de services publics, sur des modalités décarbonées et autres. Notre PADD actuel est aussi trop silencieux sur les enjeux majeurs du climat, de l'énergie, alors que Bordeaux Métropole a lancé un très ambitieux plan dans ces domaines. Le PADD doit être profondément revu pour porter les nouvelles orientations politiques métropolitaines. De plus, sur le plan opérationnel, les opérateurs immobiliers, les architectes, les paysagistes nous le disent souvent, notre PLU est très normatif, les superpositions de règles rendent la pratique des opérateurs et des services instructeurs complexes au quotidien, il doit être plus simple d'utilisation et de lecture.

Notre PLU doit devenir davantage un PLU-projet pour favoriser des projets bien ancrés dans leur sol et leur contexte permet l'émergence de solutions constructives adaptées au site et à chaque situation particulière. Ainsi, cette révision du PLU doit être l'occasion d'affirmer avec force notre engagement collectif à bifurquer vers un modèle de développement sobre, en foncier, en énergie, en carbone, en infrastructures. Elle doit viser à ménager nos 58 000 ha de territoire métropolitain en apportant de la qualité de vie aux habitants, du soin au paysage et aux vivants, en facilitant la qualité du logement, de

la production d'énergie renouvelable et en favorisant l'émergence des communs. Cela suppose de limiter l'étalement urbain, de réinvestir les centralités, de densifier intelligemment, de renaturer les sols urbains, d'habiter autrement les friches, de préserver les espaces naturels et agricoles, d'accompagner la transformation des zones d'activité et de garantir à chacun un accès digne au logement, au service, à la nature. Dans cette transition, la nature devient une infrastructure structurante, la proximité devient une valeur forte, la réhabilitation est facilitée pour devenir la règle quand la démolition devient une exception. La mutualisation et le foisonnement sont encouragés pour trouver les meilleures solutions foncières et immobilières possibles, les équipements servants se voient dotés d'une plus juste place. L'aménagement doit composer avec la finitude des ressources et viser un équilibre juste entre densité urbaine et qualité de vie.

Bordeaux Métropole doit incarner cette vision et se donner les moyens d'y parvenir, planifier sobrement, équiper intelligemment, réparer écologiquement, régénérer les sols, prioriser l'existant, écouter démocratiquement. C'est ainsi que notre Métropole restera vivante, désirable et résiliente. Mais pour Bordeaux Métropole, forte de la diversité de ses communes, cette vision ne prendra vie qu'à travers la coopération et l'écoute, en associant pleinement les habitantes, les habitants, les associations et l'ensemble des acteurs du territoire, les maires en étant bien sûr les fers de lance, mais aussi en dialoguant avec nos voisins, dans le cadre d'un nouveau SCoT qui vient d'être adopté et qui porte une démarche bioclimatique particulièrement audacieuse et qui peut nous servir de cadre pour des coopérations, voire des coopérations futures.

C'est pourquoi je terminerai sur ce point, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, vous pouvez compter sur mon engagement entier à vos côtés pour mener à bien cette entreprise collective à la mesure des défis de notre temps, celle de l'urbanisme, du soin et du respect. Un urbanisme qui répare et qui prépare un avenir désirable et responsable. C'est là tout l'enjeu. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur HURMIC. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Le PLU, je crois que c'est d'abord un outil à artificialiser. Soyons clairs, je reprends simplement l'extrait de la délibération de Bordeaux, la consommation des sols et l'optimisation foncière.

La dynamique de l'artificialisation des sols s'est poursuivie dans la Métropole, bien qu'à un rythme moins soutenu que sur la précédente période 2009-2015. Les pertes d'espaces agricoles s'élèvent à 159 ha à l'échelle du territoire métropolitain. Les espaces urbanisés ont augmenté pour leur part de 327 ha, dont une majorité pour l'habitat de 158 ha, soit une moyenne de 80 m² d'espaces naturels agricoles et forestiers consommés par habitant supplémentaires.

Je crois que c'est là où on voit la différence entre les paroles et puis, le constat, les faits. Je pense que le poids des maires, Monsieur Pierre HURMIC, vous l'avez souligné, est important parce qu'il a un pouvoir de préemption et de sanctuarisation de certaines zones. J'espère que cela rentrera aussi dans les consciences parce qu'aujourd'hui, le constat, il est assez alarmant. Surtout qu'il n'y a quasiment aucune prise en compte de l'autonomie alimentaire par le nouveau logement ou par des rénovations dans ce PLU. Cela faisait partie des critères que j'avais évoqués à l'EPFNA (Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine) et il en ressort dans le constat de cette délibération bordelaise, 265 ha de surface agricole utile en diminution. Pour moi, cela veut dire une destruction. De ce côté-là, je pense qu'il y a des difficultés à faire comprendre que cet outil tord le cou à l'écologie. C'est encore plus surprenant que ce sont des gens du côté de l'écologie qui arrivent à le vendre. Il y a un double discours, j'aurais tendance à croire même de la

novlangue dans certains propos, même s'il y a de l'ambition, même s'il y a de la volonté, j'entends, mais les faits sont là.

Cela étant, je peux faire une petite parenthèse simplement sur le côté citoyen. Pour moi, il n'y a quasiment aucune ouverture aux citoyens pour qu'il y ait la décision qui change. On prend en compte les avis, mais on fait ce que l'on veut. Encore une fois, la démocratie c'est cause toujours, je me débrouille.

On en est là, ce sont les faits, et j'espère que demain, parce que là, c'est un manque encore d'ambition politique, c'est que l'on fasse vraiment une gouvernance citoyenne dans ce genre de documents, de délibérations et d'outils, pour que les citoyens prennent réellement à cœur leurs véritables besoins et comme, en plus de cela, il va y avoir peut-être une crise de la mobilité, puisque l'on parle de mobilité, et qu'on l'intègre aussi dans l'urbanisme, je crois qu'il est important de savoir que si on avait à s'alimenter localement, tout proche de son habitat, on aurait beaucoup plus une diminution du transport, et quelque part une pollution de l'air diminuée, une meilleure santé pour tout le monde. Tout cela manque un peu de cohérence vis-à-vis de cela, et je pense que cet outil est dangereux, et il faudra lui tordre un peu plus le cou que ce que j'entends aujourd'hui. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Nous lançons donc aujourd'hui la révision du PLU 3.1. J'allais dire « enfin, nous lançons la révision du PLU. » Nous en avons souvent parlé pendant cette mandature, nous vous avons interrogé souvent sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas encore entamé cette révision.

Vous avez parlé, Monsieur le Maire de Bordeaux, de la modification que vous aviez faite, de la 11^{ème} modification, mais vous-même, en 2020, disiez bien que vous alliez immédiatement lancer une révision du PLU. Pourquoi ? Parce que seule une révision pouvait déjà modifier les orientations du PADD ou introduire de nouvelles zones urbaines constructibles, donner des prescriptions fortes en matière de logement, en matière de protection de l'environnement, et vous donner les outils structurants nécessaires à votre politique.

On se retrouve aujourd'hui avec une révision qui pourrait durer, vous avez annoncé, 2029, j'aimerais bien vous croire, la dernière révision avait pris six ans, on sait que c'est un long travail qui peut durer de cinq à dix ans. Cette révision va permettre d'intégrer, bien sûr, les nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Mais un PLU reflète avant tout un projet politique d'aménagement et de développement de la Métropole. Et nous lançons cette révision en fin de mandature. Je rappelle que l'évaluation du PLU a été lancée en fin 2022. Si vous l'aviez lancée en 2020, comme vous l'aviez annoncé, vous auriez pu avancer sur ces travaux de révision. Nous lançons cette révision sans que le projet politique qui devait l'accompagner n'ait été débattu au début du mandat, et sans savoir quelles seront les orientations stratégiques qui seront retenues pour demain, puisque cette révision s'ouvre dans une période qui, en tout cas pour l'année à venir, risque d'être un peu troublée par les échéances à venir. Vous parliez de la vision qui allait accompagner cette révision, nous ne savons pas les choix qui vont être faits, la stratégie qui va être tenue.

Il était nécessaire que les travaux qui vont être menés dans les mois qui viennent intègrent toutes les sensibilités politiques. Je me félicite que Monsieur Michel LABARDIN puisse entrer dans ces travaux. Je crois que c'est un moment démocratique fort, en cette année

particulièrement, cette révision du PLU, et je crois que c'est le moment ou jamais d'avoir ce débat entre nous.

S'agissant des attentes des communes, elles sont claires. J'allais dire « divergentes » mais ce n'est pas le mot. « Différentes ». Différentes parce qu'il y a des demandes de personnalisation différentes et je crois qu'il faut en tenir compte, beaucoup de choix structurants sur lesquels, aujourd'hui en tout cas, le débat fait défaut. Notre groupe porte quant à lui, quatre demandes aujourd'hui, des demandes simples : un PLU lisible, compréhensible pour tous, j'allais dire équitable, parce que la notion de PLU de projet mérite d'être explicité et encadré. Un PLU juste, qui assume la régulation foncière et la mixité sociale. Un PLU cohérent, qui articule densité, mobilité et développement économique. Et un PLU que je ne qualifierais pas de trans-partisan, parce que l'on sait bien que c'est l'outil qui porte une politique, mais un PLU qui fera vraiment le sujet de nos échanges et de nos débats démocratiques au niveau métropolitain, en tout cas dans les mois qui viennent. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Madame la Présidente. Je serai très bref. Je voudrais vous remercier d'avoir accédé à la demande que j'avais formulée à la commission adéquate il y a une quinzaine de jours, ayant essuyé un refus à ce moment-là de la part des deux Vice-présidentes. Cette demande de faire entrer Monsieur Michel LABARDIN dans ce COPIL (Comité de pilotage) me paraît tout à fait de bon sens et nécessaire. Merci d'avoir accédé à cette demande en seconde intention. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Moi aussi, cela va être relativement court. On ne va pas redétailler les désaccords que nous avons sur les politiques urbaines et donc sur le PLU. Je ne sais pas ce que l'on faisait d'habitude. On ne l'a pas vérifié, mais on vote contre ce coup-ci.

Juste pour vous dire, ce n'est pas la peine de tout répéter, mais juste pour relire l'article 1, pour montrer ce que l'on vote. Il y a tout le déroulé, l'explication.

« Article 1 : Décide de prescrire la procédure de révision du PLU 3.1 tenant lieu de PLH et de PDM qui couvrira l'intégralité du territoire métropolitain, à l'exception du périmètre du PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur) et du SPR (Site patrimonial remarquable) de Bordeaux. »

Vous allez dire : « oui, vous ne connaissez rien. C'est facile. On sait ce que cela veut dire ces acronymes ». Quand on a une phrase comme cela, qui n'est pas censée juste s'adresser aux élus, mais aussi qui est censée s'adresser à tout le monde, cela montre quelque part le manque d'envie d'être clair sur les choses. Là, il y a peut-être une clarté technique pour les grands spécialistes de la technique, mais en tout cas, il n'y a pas de clarté politique, et c'est quand même l'article 1 de la délibération qui est mise au vote. Après, il y a écrit l'article 2, c'est est-ce que l'on approuve ou pas les objectifs poursuivis par le PLU. L'article 3, est-ce que l'on approuve les objectifs ou les modalités de la concertation ? On n'approuve pas en tant que tel, on l'a déjà dit. On est critique, y compris même sur les modalités de concertation.

C'est pour cette raison-là que l'on vote contre, mais franchement, cet article 1, il fait presque sourire. On a du mal à être sûr de l'interprétation.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. On ne veut pas complètement vous donner tort. En revanche, là où on peut vous donner tort, c'est sur le manque d'envie d'être clair. Cette phrase-là, elle n'est pas écrite pour volontairement brouiller le citoyen qui s'aventurerait à lire la délibération de prescription de la procédure. Madame KISS.

Mme KISS : Quelques mots rapides pour conforter ce que disait Monsieur Michel LABARDIN sur la nécessaire stratégie foncière que nous devons déployer, sachant que le sujet est assez délicat et que c'est difficile de rester confidentiel quand on développe, par exemple, un SERM (Services express régionaux métropolitains), parce que cela ne se fait pas en chambre. On sait pertinemment que certains, très opportunément, vont y voir une manne potentielle. Il y a un vrai travail à faire sans doute sur des outils que l'on a dans notre escarcelle, que ce soient des périmètres de prise en considération, des zones d'aménagement différées. Travailler aussi sur des baux à construction pour ne pas se défaire de notre patrimoine métropolitain, mais bien le garder sur le long terme.

Puis, quand on sait que le foncier pèse en moyenne à peu près 15 % dans les opérations d'aménagement, mais que cela peut monter jusqu'à 30-40 % sur certaines opérations, on a tout intérêt à travailler avec l'ensemble des partenaires que je ne citerai pas nommément, mais qui contribuent largement à la définition des valeurs foncières qui ne nous servent pas toujours.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS. Madame la rapporteur, Madame NOËL.

Mme NOËL : Merci. Quelques éléments de réponse à diverses interventions. Je voulais dire à Monsieur Philippe POUTOU que, décidément, c'est toujours « courage, fuyons ». C'est-à-dire que vous êtes favorable à ce que l'on fasse évoluer le document qui ne vous satisfait pas, mais vous votez contre le fait qu'on lance cette révision. Certes, les termes sont techniques, mais dans le cadre d'une délibération... Si vous voulez bien m'écouter, Monsieur Philippe POUTOU. Mais je lui réponds, j'aime bien être écoutée quand je m'adresse à quelqu'un. Dans le cadre d'une délibération, on utilise les mots techniques. Cela ne veut pas dire que quand on s'adresse à un grand public, ceux que vous n'êtes pas, nous ne pouvons pas traduire ce que signifient les sigles techniques.

Un PLH est un programme local de l'habitat. Nous travaillons là-dessus depuis environ 5 ans et nous l'évoquons souvent. Et un PDU est un plan de déplacement urbain, nous l'évoquons à peu près aussi souvent.

Monsieur Marc MORISSET, là encore, il serait utile que vous regardiez de manière plus précise les documents. La Métropole est formée d'un territoire qui est composé à 50 % d'espaces agricoles et naturels et à 50 % d'espaces urbains et à urbaniser. Nous travaillons sur ces deux types d'ensemble, et il y a des propositions de travail qui sont en cours, sur les espaces naturels et agricoles, d'une part, sur les espaces urbains et à urbaniser, d'autre part. La vocation d'un PLU est de gérer la question de la construction. Nécessairement, à certains moments, nous évoquons la question des permis de construire et de la construction.

Sur des sujets plus importants, me semble-t-il, Madame Anne FAHMY, vous avez évoqué en effet, et je ne serai pas loin de vous rejoindre, l'intérêt que nous aurions pu avoir à engager une révision du document dès le début du mandat. Mais pour reprendre ce que vous avez dit également de manière précise, c'est que l'élaboration d'une révision de document est quelque chose de très long qui se situe plutôt entre 6 et 10 ans qu'à moins

de 6 ans. Or, conséquemment, comme le mandat fera à peine 6 ans, cela ne vous aura pas échappé, il apparaissait difficile de conduire une révision complète dans les temps dont nous disposions, sans changer potentiellement d'équipe en cours de route.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé le plus rapidement possible une modification de notre PLU, une 11^e modification, qui, je le répète, parce que j'y tiens vraiment, a apporté énormément d'améliorations sur les questions de transition écologique et sur la question sociale puisqu'elle a amélioré notablement les conditions d'accès au logement et à l'accession sociale. Et par ailleurs, puisqu'une autre urgence se faisait jour, avec la question du zéro artificialisation nette, nous avons également engagé une autre procédure concomitante de modification simplifiée au profit du ZAN (Zéro artificialisation nette). Mais, chaque chose finit par arriver et, aujourd'hui, c'est pour cela que je disais que c'était un moment important, nous lançons, la prescription de la révision du document d'urbanisme.

Sur la question du calendrier, Monsieur Michel LABARDIN, c'est important, j'ai omis de donner quelques éléments complémentaires sur ce sujet. Il est bien évident qu'il ne va pas s'agir de définir les orientations du PADD, les orientations du projet politique, dans le cadre de ce mandat. Si nous démarrons aujourd'hui, c'est pour que toutes les études préalables puissent être engagées et menées à terme le plus rapidement possible et pour qu'ensuite, après le temps de pause des municipales, et dès l'installation du nouveau conseil, le débat puisse être engagé sur le projet politique lié au PLU. Conséquemment, l'ambition est que le diagnostic soit mené déjà dans un état d'achèvement assez effectif d'ici la fin de l'année. Je compte bien que nous puissions avoir une présentation en fin d'année de ce diagnostic qui est un pur diagnostic et qui ne porte aucun engagement politique si ce n'est de faire un état de la situation. L'ambition reste, vous savez, comme vous l'avez dit, c'est long, d'approuver la révision du PLU à mi-2029, courant 2029, pour que ce document, nous l'ayons finalisé avant les élections suivantes parce que nos mandatures sont encadrées régulièrement par des élections avec des impossibilités de faire avant et après.

Je voulais juste également ajouter un mot par rapport à ce qu'a dit Monsieur Michel LABARDIN. Vous avez rappelé la nécessité de prendre en compte la réalité communale et la réalité des territoires. Je crois l'avoir affirmé de manière forte, mais le travail devrait être conduit en respectant cette réalité des communes et des territoires.

Vous avez également évoqué la question du développement économique. Je voulais simplement indiquer qu'il n'a jamais été question de renoncer au développement économique. Je dirais même que la difficulté et la noblesse du travail en aménagement, c'est précisément d'essayer d'articuler les besoins en matière de développement économique. Et un autre des points auxquels, je pense, nous sommes tous attachés, en tout cas, je l'espère, c'est à l'économie de nos espaces naturels, agricoles et forestiers. À un moment donné, il faut avoir de l'ambition en termes de développement économique. Il faut avoir de l'ambition pour l'habitat. Il faut avoir de l'ambition pour les équipements, mais il ne faut jamais perdre de vue la préservation de nos espaces qui, parfois, s'imposent préalablement aux autres impératifs. Cela, malheureusement, on reste souvent dans la théorie et quand on est face à l'acte, on a souvent tendance à oublier le dernier point qui pourra concerner quelqu'un d'autre, qui est celui de l'économie des espaces et je pense qu'il faut le rappeler.

Je pense que je ne vais pas aller plus loin dans les éléments de réponse, si ce n'est que je partage l'ambition de développer de nouveaux outils au service de la transition écologique. Monsieur le Maire, Monsieur Pierre HURMIC, vous l'avez indiqué, et

développer de nouvelles OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) qui ne seraient pas simplement des OAP territoriales, mais des OAP thématiques, type une OAP sur le climat et d'autres OAP qu'il serait tout à fait intéressant de développer et de réfléchir. Un travail de benchmark sera intéressant à faire à cet égard.

Je vais en rester là, même s'il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame NOËL. C'était plutôt très complet. J'espère que tout le monde aura bien compris l'esprit de cette délibération et le calendrier surtout qui est à venir. On est lancé dans une procédure longue. Je lance l'opération de vote.

Majorité
Abstention : Monsieur MILLET,
Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE, Monsieur GARRIGUES,
Madame LOUNICI, Madame PAVONE,
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,
Monsieur TOURNERIE

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Madame Véronique FERREIRA, délibération 14 pour l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) avec le déport de Madame Claudine BICHET, Monsieur Jean-Marie TROUCHE, Madame Stéphanie ANFRAY et Madame Isabelle RAMI.

Mme FERREIRA

(n°14) Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Subvention de fonctionnement 2025 aux activités générales - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais intervenir sur les trois délibérations, la 14, la 42 et la 43. Vous ne devez pas être forcément surpris de notre intervention parce qu'elle fait suite à celle que l'on avait déjà eue il y a un petit peu plus d'un an, à la suite de l'avis de l'inspection générale de cet établissement qui s'était inquiété dans son rapport sur la non-mise en concurrence lorsque l'on utilisait les services de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat).

J'ai envie de vous dire, puisque depuis le début de cette mandature, depuis le mois de juillet 2020, vous avez eu une envie frénétique de créer des régies. L'eau, l'assainissement, le stade ce matin. Pourquoi ne pas finalement tout faire en régie ? Parce que l'on s'aperçoit aujourd'hui que les services métropolitains exercent cette compétence. D'ailleurs, chacun d'entre nous peut le constater dans les contrats de CODEV (Contrat de développement) que nous avons signés, puisque cette disposition y est, autant que cela soit fait par les mêmes personnes, autant que cela soit fait sous la même manière. De plus, cela permettrait de répondre à ce que l'inspection générale de notre établissement a dit il y a quelques mois, sachant que cela fait un petit peu plus d'un an.

Concernant les subventions, déjà l'ALEC a beaucoup de chance. C'est qu'elle a des subventions qui ne bougent pas et qu'il y a un certain nombre d'associations puisque l'ALEC est une association loi 1901. Il y a beaucoup d'associations qui n'ont pas eu ce traitement de faveur. Elles ont eu des diminutions de subventions et l'ALEC a bénéficié de la même subvention. Je rappelle au passage que si l'on additionne les trois délibérations, puisque 45 :56, ce n'est pas moins de 562 000, je vous ferai grâce, des 350 euros.

Cela nous pose une vraie difficulté de revoter cette année cette délibération par rapport à la mise en garde qui avait été mise. C'est pour cela que nous avons annoncé en début de séance que sur les délibérations 42 et 43, nous ne participions pas au vote. Donc, on ne participera pas au vote non plus pour cette délibération n° 14 parce que nous avons au fond de nous une inquiétude concernant la légalité de cette délibération, vu les recommandations qui nous ont été faites.

Banco, faites une régie supplémentaire. Que l'on en ait trois, que l'on en ait quatre, on n'est plus à une près. Au moins celle-ci, elle aura un intérêt, parce que c'est une compétence qui devrait être exercée par notre établissement. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, mais écoutez, merci, Monsieur DUPRAT, c'est une piste de travail intéressante pour le prochain mandat, je pense. Monsieur CAZAUX.

M. CAZAUX : Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues. Pour être tout à fait clair, l'ALEC a été créée en 2007. C'est une association qui est multi-partenariale avec la Métropole, bien sûr, mais aussi la Région, le Département. Et surtout, pour vous rassurer, Monsieur Christophe DUPRAT, elle est surtout reconnue d'intérêt général. Quelque chose qui est d'intérêt général, je pense que tout est dit dans ce terme-là. Aller chercher du secteur concurrentiel, pour vous, vous avez peut-être quelques objectifs, je ne sais pas, mais je pense que, nous, l'intérêt général prime. Je pense que, via cette association, c'est très important de pouvoir maintenir la subvention, comme vous l'avez précisé, de 2024 parce que cette association a des missions très importantes. Elle développe les énergies renouvelables. Elle améliore le confort et les performances énergétiques des bâtiments et de nos bâtiments communaux. Je vous rappelle qu'il y a neuf communes de la Métropole qui bénéficient de cet accompagnement, sans compter d'autres communes du département.

Il y a aussi une forte demande de copropriétés, puisque nous comptons 1 123 nouvelles copropriétés étudiées sur notre Métropole. Il y en avait seulement 427 en 2023, soit x2,6. Nous avons 254 copropriétés qui ont été accompagnées jusqu'à des travaux. Après, nous avons aussi 851 actes SARE. Pour faire plaisir à Monsieur Philippe POUTOU, mon nouveau voisin, puisque j'ai déménagé. Et pour faire plaisir, je pense, aux autres personnes dans l'Assemblée, c'est que SARE est un sigle. Cela signifie Service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Je pense qu'en ce moment, avec les attaques qui sont faites sur la Prime rénov', nous avons vraiment besoin d'un accompagnement à la rénovation énergétique pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone.

Enfin, sur un contexte budgétaire incertain, nous pouvons être satisfaits de maintenir la subvention de 2024 afin de pérenniser les missions de cette association. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est le voisin qui parle.

Il y avait deux choses. On avait fait une petite note, mais je vais vous la lire. Cela va expliquer notre vote. On s'abstient. Je la lis tout simplement, cela sera quand même plus efficace. Nous n'avons *a priori* aucune opposition à ce que cette association soit subventionnée. Elle assume une mission utile, celle de contribuer à faire des économies d'énergie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais ne serait-il pas intéressant de débattre sur une mission qui pourrait éventuellement être assurée directement par les services publics métropolitains et qui pourrait développer ses compétences de conseil et de contrôle ?

Aussi, il manque des informations sur le fonctionnement de cette association, sur son personnel. Nous n'avons que la masse salariale comme élément, une masse salariale nommée bizarrement, on en revient là, à « charges de personnel », comme si le personnel était ici aussi une charge. Vous reconnaîtrez quand même une certaine cohérence dans nos propos. Comme quoi le milieu associatif reste bien influencé par le discours patronal. Il nous semble important que les élus sachent combien de personnes assurent la mission qui leur est confiée, avec quelle rémunération et quelles conditions de travail. En clair, est-ce que les moyens sont suffisants pour assurer la mission convenablement ? Suite à ces remarques, nous choisissons de nous abstenir. Voilà, en espérant que cela n'apparaisse pas comme un « courage, fuyons », prise de position politique donc.

Juste pour répondre pour le truc d'avant, quand on est tout seul à voter contre dans une assemblée d'une centaine de personnes, je ne suis pas sûr que ce soit un manque de courage. Puis, ce qui nous fait regretter, c'est que finalement j'aurais dû réexpliquer nos désaccords sur le PLU. Ce n'est pas parce que le PLU est modifié, rectifié, parfois même peut-être dans le bon sens, que cela suffit à nous mettre d'accord. On pense qu'un accord sur les politiques urbaines ou les politiques d'urbanisme, cela suppose une rupture politique, une rupture antilibérale, ce qui n'est pas le cas, il me semble. Ce qui peut justifier, à notre avis, un vote contre ou continuer à voter contre. Je m'explique un peu. C'est pour éviter d'être incompris et de penser que c'est parce que l'on ne sait pas quoi faire que l'on s'abstiendrait ou que l'on voterait contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Pour conclure, vous avez raison, Monsieur Christophe DUPRAT. Il y a eu un travail de l'IGS (Inspection générale des services) sur cette association partenaire. C'est cela justement qui nous a fait travailler juridiquement sur ce dossier. Que vous sachiez qu'il y a un premier avis des services de l'État qui a été rendu indiquant que la mission dans le cadre du pacte territorial ne s'inscrit pas dans le champ concurrentiel et que dans ce cadre, on peut très bien faire une convention avec une association. Je pense que, pour ceux qui connaissent, on peut faire peut-être une comparaison, d'un point de vue juridique, avec le statut des agences d'urbanisme qui est un petit peu à part. Pour pouvoir en être tout à fait sûr, monsieur le préfet a été saisi, pour pouvoir avoir une réponse définitive. Je pense qu'elle ira dans ce sens. Quand on regarde comment cela se passe dans d'autres Métropoles, la loi s'appliquant partout en France, j'imagine que cela doit être partout pareil, mais on a des villes comme Marseille, Lyon, Paris ou Saint-Étienne qui fonctionnent de cette manière. Je pense que l'État n'aura pas de problème à avoir par rapport à cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA,
Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY,
Madame HELBIG, Monsieur MARI,

Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote: Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Monsieur BAGATE, Madame BICHET, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame CURVALE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MAURIN, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délibération n°16, **Madame Véronique FERREIRA** : Bilan 2024 du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables – SPASER.

Mme FERREIRA

(n°16) Bilan 2024 du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais m'abstenir sur cette délibération. Pourquoi ? Parce qu'encore une fois, je pense que c'est plutôt un outil de lobbying auprès des prestataires. Je m'explique. Vous avez, par exemple, une courbe en hausse des objets reconditionnés, qui peut être interprétée comme un progrès ou une augmentation de l'obsolescence programmée, dans laquelle il est nécessaire de recycler vers les filières de matières premières. C'est un exemple qui permet de mieux comprendre que l'on va essayer de se justifier vis-à-vis de ce genre de courbe pour essayer de mettre en place le poids carbone, c'est-à-dire que l'on va faire de l'achat en fonction du poids carbone. Et cela reste toujours une hérésie. Je vous l'ai déjà évoqué. Le carbone, c'est la vie. En l'occurrence, aujourd'hui, la vie végétale et animale a besoin de cela.

En même temps, c'est aussi un piège qui favorise la mise en place de la monnaie numérique, puisque la monnaie numérique sera liée au poids carbone. Si, à un moment

donné, on rentre dans ce verrouillage, parce que dès que la mise en place de la monnaie numérique sera faite, on sera complètement dans un état totalitaire. Vous ne pourrez plus dépenser parce que vous dépensez trop en carbone, par exemple, ou parce que vous n'avez plus votre statut professionnel ou autre, ou de santé.

En l'occurrence, je pense que c'est un des outils sur lequel l'état européen est très joyeux de voir apparaître. Là, ce genre de délibération, de façon assez anodine, fait le bilan de tout cela, mais on est dans une culture à essayer de faire comprendre aux prestataires qui voudraient continuer à travailler pour la Métropole, de se soumettre à cet esprit du poids carbone. Entre autres aussi, parfois, c'est utiliser le terme neutralité carbone. Je pense que tout cela, c'est vraiment un piège et qu'il va falloir en sortir. Parce que si on n'en sort pas, je pense que vous n'avez pas compris, mais on est vraiment tous dans la même barque, c'est-à-dire piégés par le système européen qui, elle-même, crée la monnaie, et sur lequel elle a un pouvoir énorme, c'est celui de l'émettre de façon rare et de façon orientée. C'est un véritable danger et cela touchera la démocratie, évidemment, et les libertés, et les égalités, et tout cela.

J'espère que vous le comprendrez, mais je pense qu'il faut mettre aussi un bémol là-dessus et se réveiller par rapport à ce sujet qui me semble majeur, c'est celui des fondamentaux de la société et de l'être humain, c'est la liberté. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Pour faire vite, je propose que l'on ait une petite note à lire, mais qu'on la verse sur le PV. Cela évitera de se répéter.

Juste pour dire que l'on s'abstient sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'un long rapport de 60 pages. Nous pouvons être sensibles et même partager les préoccupations environnementales et sociales qui sont affichées dans cette délibération. Nous sommes plus sceptiques sur la défense inconditionnelle du secteur ESS dont on sait qu'il n'est pas homogène. Nous sommes moins sensibles au discours entrepreneurial même quand il s'agit des PME. Nous approuvons les politiques qui visent à la réinsertion des personnes au chômage, en difficulté sociale ou en situation de handicap. Mais nous aurions apprécié avoir des précisions sur les conditions d'emplois des personnes en contrat de réinsertion : quels emplois, quels types de contrats, quelles rémunérations, quelles conditions de travail ? Aussi quand il est précisé 60% de "sorties positives" qu'en est-il exactement ? Un contrat en CDI ? Systématiquement ? Nous faisons partie de celles et ceux qui pensons que la meilleure politique sociale est celle de développer les services publics, d'y recruter sous statut public. N'ayant pas eu la disponibilité d'étudier l'ensemble du rapport et tenant compte de nos quelques désaccords, nous choisissons de nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur POUTOU**. **Madame FERREIRA** pour conclure.

Mme FERREIRA : Oui, très rapidement. Je vous ai écouté avec attention, **Monsieur Marc MORISSET**. Je pense que nous allons pouvoir acter un désaccord. Cela arrive.

Je voudrais juste remercier les services qui font un travail extraordinaire auprès de la commande publique et des entreprises partenaires.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Madame FERREIRA**.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Monsieur GARRIGUES,
Monsieur JABER, Madame JUQUIN,
Madame LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur PEREIRA

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, délibération 19 : PLIE de Bordeaux (Plan d'insertion locale par l'économie), PLIE des Hauts de Garonne et PLIE des Graves – Année 2025 – Subvention de fonctionnement pour action spécifique – Suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole avec le déport de Madame Nathalie LACUEY.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°19) PLIE de Bordeaux, PLIE des Hauts de Garonne et PLIE des Graves - Année 2025 - Subvention de fonctionnement pour action spécifique - Suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole - Conventions - Décisions - Autorisations

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci, Madame la Présidente. Oui, j'ai demandé à dégroupier cette délibération parce que je vais voter contre et je vais encore une fois expliquer. En l'occurrence, on est avec des termes qui démontrent que l'on est sur 1 267 personnes à accompagner en 2024 au travers de clauses. 41 % ont connu une sortie en emploi ou en formation et 44 sont toujours en parcours. La question que l'on aurait tous à se poser, c'est comment réduire les 44 %. S'il y avait des propositions, peut-être que je ne serais pas là. En tout cas, je répéterai que l'on est dans un outil qui cherche à maintenir la logique de l'emploi et de rechercher coûte que coûte cette notion d'insertion et de soumission au marché. Donc j'aimerais que l'on retravaille sur la création monétaire et en particulier sur l'idée d'une base inconditionnelle qui permet, si on a un montant suffisant, d'éradiquer l'esclavage moderne en augmentant fortement, forcément d'ailleurs même, ce qui n'est pas prévu dans le remplacement actuel, c'est-à-dire le remplacement de l'homme par la machine. Parce que l'on voit bien que la technologie augmente. On voit bien que les pays qui sont aujourd'hui en train de créer des robots sont en train de dire : on va utiliser la machine pour remplacer l'homme. Dans les études de 2017, cela touchait beaucoup plus les travaux intermédiaires, c'est-à-dire les travaux sur lesquels on était plutôt avec l'intelligence artificielle, mais cela c'est déjà le cas, c'était 46 % des gens sur lesquels on allait s'en passer. Mais demain, c'est aussi l'ouvrier, parce que le robot aujourd'hui humanoïde est déjà utilisé dans certains pays, sur les chaînes. Il assemble directement certains éléments de véhicules et d'autres.

En fait, l'être humain, il va falloir se poser des grandes questions sociétales et il va falloir travailler sur la façon dont on insère l'être humain, puisque c'est le terme utilisé dans le PLIE, dans la façon de vivre et surtout de la société de façon apaisée. Si on est toujours en train de violenter l'être humain pour qu'il rentre dans une case, je pense que l'on va

dans une société qui va plutôt à la violence. Cela n'est pas du tout bon. Ce n'est pas du tout ce que j'espère pour l'avenir.

C'était par rapport à cela. Je pense qu'il est important de le rappeler. Il y a des grandes idées. Il y a des philosophes qui ont travaillé. Encore une fois, ce n'est pas le problème du financement, pas du tout. Le financement du revenu de base, il est complètement acquis. Cela fait des milliers de publications qui ont été faites déjà là-dessus. De façon économique, c'est tout à fait faisable, mais c'est du côté plutôt de cette notion que l'être humain a du mal à avoir dans la société. C'est sa raison d'être. Comment faire quand il est complètement libre. En général, il a tendance à s'accrocher à la reconnaissance sociale, à la façon dont il est utilisé par une autorité au-dessus.

C'est tout un travail à faire, à mon sens, du côté de la culture à la liberté, et au contraire, à travailler sur cette notion de coopération qui n'est plus du tout celle de la dualité que l'on a actuellement dans la société. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Très rapidement, on avait prévu de faire une note, on vous propose que cette note soit versée directement au PV. Juste pour vous dire que l'on s'abstient sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le soutien au 6 PLI de la métropole, soit un total de 111 000 euros de subvention. Nous partageons évidemment la préoccupation de soutenir des dispositifs d'aide à l'emploi, à la réinsertion pour les personnes en difficulté. Même si nous pensons que la meilleure façon de créer des emplois c'est en développant, en renforçant, en créant des services publics de proximité, dans les communes, dans les quartiers. Il s'agirait d'emplois sous statut public. Comme les autres délibérations concernant les politiques de réinsertion, il manque des précisions sur les conditions d'emplois des personnes ainsi réinsérées, leurs conditions de travail, leurs rémunérations, leurs types de travail de travail ou encore ce que signifie exactement "sortie positive". Du fait des désaccords que nous avons avec les choix de la métropole, nous choisissons de nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur POUTOU**. **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. Très rapidement. En effet, si demain la productivité horaire du travail explose du fait de révolutions technologiques majeures qui ont été évoquées, robotisation, quantique, intelligence artificielle, et que cela doit détruire beaucoup plus d'emplois que cela n'en crée, la question se posera d'un transfert de richesse, parce que sinon, cela ne pourra pas fonctionner. Aujourd'hui, nous n'en savons pas grand-chose car les études sont assez contrastées sur le sujet. Jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas des révolutions précédentes qui ont toujours généré de l'emploi plus qu'elles n'en avaient détruit, même si ce n'étaient pas les mêmes, mais c'est vrai que l'échelle aujourd'hui peut inquiéter. En tout cas, là, il s'agit tout à fait d'autre chose. Il s'agit de publics tout à fait particuliers, puisqu'ils font l'objet d'un suivi renforcé comme les publics reconnus travailleurs handicapés et demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ayant des difficultés à retrouver un emploi, les habitants des quartiers prioritaires, les personnes ayant un statut de réfugié, etc. On est vraiment sur un dispositif qui n'est pas celui de l'emploi en général, mais comme son nom l'indique, processus un peu différent.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Madame LACUEY, Madame LOUNICI

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, délibération n°20 : Aide à la production et la conception d'œuvres de fiction, documentaires et d'animation – Subvention de fonctionnement pour 2025.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°20) Aides à la production et la conception d'œuvres de fiction, documentaire et d'animation - Subvention de fonctionnement 2025 - Convention - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Oui, cela concerne, je pense d'abord une coquille. On était sur un budget annoncé de 160 000 euros. Dans la coquille, il apparaît 160 millions d'euros. Moins l'abonnement, ce qui fait que cela fait 97 500 euros.

Au passage, je dis cette somme-là parce que les 160 000 euros correspondent réellement à ce que nous votons. Ce n'est pas ce qui est rajouté dans la délibération, même si ce n'est pas très bien tourné, je pense. Madame la Présidente, elle, a le droit de subventionner les 4 lauréats à hauteur de 23 000 euros, parce qu'ils sont en dessous du seuil de 23 000 euros. On ne vote que sur 160 000 et non pas sur la somme annoncée de 202 500 euros au tout début de la délibération.

C'est par rapport à cela que je tenais à rectifier les choses. C'est juste une remarque et je voterai pour.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Rapidement aussi. On a fait une note que l'on propose de verser au PV. Pour dire juste que l'on s'abstient, comme on le fait d'habitude sur ce genre de délibération, mais la note, elle permet d'expliquer ou de réexpliquer ce que l'on a déjà dit. Il n'y a rien de palpitant non plus.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre le soutien de la métropole à la production d'œuvres de cinéma ou de télé (ici essentiellement des séries télévisées). Au contraire, nous approuvons le principe de l'aide aux secteurs de la culture. Mais nous ne nous sentons pas capables de valider la liste proposée. Est-ce que le choix des différents projets est judicieux, est-ce qu'il n'y avait pas d'autres projets à soutenir, est-ce que les sommes d'argent allouées sont adaptées... ? Nous ne savons pas. Du coup nous préférons nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Effectivement, il y a une erreur. Merci, Monsieur Marc MORISSET, on a économisé beaucoup d'argent grâce à votre intervention.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame Véronique FERREIRA va être contente. Je mets aux voix.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Madame LOUNICI

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, délibération 22 : Convention 2025 – Subvention de fonctionnement entre Alpha-RLH et Bordeaux Métropole – Décision. Déport de Monsieur Nordine GUENDEZ et de Monsieur Emmanuel SALABERRY.

M. DELPEYRAT-VINCENT
(n°22) Convention 2025 - Subvention de fonctionnement entre ALPHA RLH et BORDEAUX METROPOLE

Monsieur DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Oui, rapidement. C'est encore une subvention pour moi qui joue avec le public et le privé. En plus de cela, on n'a toujours pas effectivement quand on est, dans la recherche, d'ouverture au débat citoyen. Je fais souvent allusion à Monsieur Jacques TESTART, le prix Nobel qui avait inventé la brebis Dolly. En l'occurrence, je pense qu'il faut continuer à travailler sur cela, sur l'inclusion des citoyens dans le débat des recherches, même fondamentales.

Je pourrais dire en résumé que science sans conscience et sans conflit d'intérêts n'est que ruine de l'âme et de l'avenir de l'humanité.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Pareil, je suis obligé à chaque fois de le dire pour assurer la présence de la note sur le PV. On propose de verser notre note que l'on avait prévue sur le PV. C'est juste pour vous dire que l'on vote contre cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Bon la délibération commence mal pour nous : "pôle de compétitivité" ou "pôle d'excellence" sont des termes très connotés négativement. Le discours libéral par excellence, lancé notamment par Sarkozy sous sa présidence. Nous sommes en pleine logique entrepreneuriale, d'ailleurs l'objectif est affiché, il s'agit de renforcer "la compétitivité des entreprises locales". Alors comment dire, la "compétitivité" c'est la recherche de rentabilité maximale, cela se traduit par des baisses de rémunérations pour les salariés, par des réductions d'effectifs, des licenciements, par des conditions de travail qui se dégradent, par des fermetures d'entreprises comme "Ford" et tant d'autres. C'est assez dingue de lire des délibérations qui reprennent le vocabulaire et les logiques patronales... au nom de la défense des entreprises bien sûr et des emplois ! Sauf que cela ne va pas

ensemble. Et il est assez peu honnête de faire croire que c'est pareil. Nous sommes en désaccord avec le raisonnement, avec la philosophie. C'est destructeur socialement et même écologiquement. Il est normal de se préoccuper du développement de l'économie dans la métropole, c'est d'ailleurs une "compétence" de l'instance. Défendre la photonique-laser, pourquoi pas même s'il y a des applications pour l'aérospatiale et le militaire que nous ne partageons pas du tout. Et puis sérieusement que signifie "industrialisation des innovations dans des domaines stratégiques" ? Dans ce monde capitaliste, la "stratégie" c'est de faire des affaires, certainement pas de produire des choses utiles socialement et respectueux de l'environnement. Alors défendre l'activité économique de cette manière-là, ce n'est pas possible, c'est une duperie. Nous votons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. DELPEYRAT-VINCENT : Je comprends tout à fait ces votes, mais il faut bien voir l'importance industrielle, mais aussi médicale de ce pôle. Cela a des retombées extrêmement importantes sur l'imagerie médicale et les soins également. Donc nous sommes très heureux d'accompagner ce pôle. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Le vote est lancé.

Majorité

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GUENDEZ, Madame LOUNICI, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 23 : Étude de renouvellement urbain de la zone d'activité La Gardette à Lormont – Validation du plan guide.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°23) Étude de renouvellement urbain de la zone d'activités La Gardette à Lormont - Validation du plan guide - Décision - Approbation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci, Madame la Présidente. Là, c'est un peu un résumé de trois délibérations et qui sont dans le souhait de ce Conseil, regroupées pour moi au niveau d'une seule intervention. En général, je faisais celle concernant l'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine) sur les délibérations des habitats.

Là, on était sur cette délibération qui représentait 160 logements où on ne tient toujours pas compte des critères d'autonomie alimentaire, sauvegarde des végétaux et des arbres.

Sur cette délibération, encore une fois, on est sur la même logique. Il n'y a pas de recherche sur l'autonomie alimentaire. C'était l'occasion parce que là, on avait vraiment

quelque chose de très spécifique. C'est un peu dommage, surtout que je pensais que Monsieur le Maire de Lormont serait là pour un petit peu répondre à ce projet. Je pense qu'il y a de l'ambition, mais encore une fois, on oublie cela. Je ne sais pas pourquoi, à un moment donné, il va falloir reformer les gens, peut-être les conseillers, les agents territoriaux, parce que je ne comprends pas que l'on néglige à ce point-là des choses aussi importantes, alors qu'à côté, on essaie de faire des PAT (Projet alimentaire de territoire), des logiques qui concernent Monsieur Patrick PAPADATO, sur lesquelles j'ai l'impression qu'on le met un petit peu de côté à chaque fois. C'est un peu dommage.

Puis en même temps, cela me permet de rebondir aussi sur la délibération de NHOOD, qui était aussi possiblement à débattre. Là, on est aussi dans une opération publique gagnante pour le privé. C'est toujours la même logique, zéro autonomie alimentaire. Là, on voit bien qu'à l'évidence, les buts recherchés dans ces partenariats entre le public et le privé, c'est surtout l'optimisation financière pour la revalorisation des investissements. Là, on a Auchan qui est en tête de gondole, qui essaie de redorer un petit peu son quartier, et je pense que ce n'est pas anodin. Vous avez compris.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Toujours pareil, on avait prévu une explication de vote par écrit. C'est un vote contre et on vous propose qu'elle soit versée directement sur le PV de la séance.

Intervention écrite de M. Poutou

Pour être franc, nous sommes très dérangés par le discours, les termes utilisés notamment dans l'introduction. Certes, nous sommes d'accord, il y a un quartier qui a besoin d'être rénové, amélioré, réaménagé. Pas de souci là-dessus. Par contre, nous ne partageons pas la philosophie de la démarche, si on peut parler ainsi. Nous n'approuvons pas la stratégie de densification", nous pensons au contraire important de préserver les espaces et plutôt de revoir l'aménagement du territoire à l'échelle départementale, de raisonner au-delà des limites étroites de la métropole. On a l'impression finalement que les conditions de vie des habitants n'est pas le premier souci. Le raisonnement est imprégné des valeurs libérales, tout semble être une question économique avant d'être sociale ou humaine. Exemple le terme de "silver économie" pour parler des personnes âgées. Tout est marchandisé, une affaire d'entreprises qui pourraient ainsi faire des affaires. Il est question d'activité (et d'emplois) mais sans préciser quelle activité serait utile à développer, à créer, quelle économie pour améliorer la vie des habitants ? Il n'est pas question de services publics, la question sociale ne semble pas être du tout abordée, alors qu'il s'agit d'un quartier populaire, avec une pauvreté, un chômage, de la précarité à un niveau relativement important. Le rapport est très bien présenté, il est très bien fait, intéressant sur la précision des réaménagements étudiés. Mais voilà, en tenant compte de nos remarques précédentes, nous ne pouvons pas approuver la délibération, nous votons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Oui, non, mais pour modérer ce qui vient d'être dit, je pense que vous avez le dossier joint. Nous voyons qu'il y a une très grande ambition en termes de renaturation, de végétalisation du site. Certes, il n'y a pas d'agriculture urbaine. Pourquoi pas le travailler à l'avenir ? Ce n'est pas qu'un projet privé, parce qu'il y a aussi tous les équipements publics, hospitaliers, EHPAD et autres. C'est plus équilibré que cela a pu être évoqué à l'instant, me semble-t-il.

Mme la Présidente Christine BOST : Je lance l'opération de vote. Merci.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

**Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
BOZDAG, Monsieur EGRON, Monsieur
FARENIAUX, Madame FERREIRA,
Madame LOUNICI, Monsieur
RAUTUREAU**

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, délibération 24 :
Convention 2025 – Subvention de fonctionnement entre l’association de préfiguration
TARMAQ et Bordeaux Métropole.

Déport de Monsieur Bastien RIVIÈRES, Madame Marie RÉCALDE, Monsieur Stéphane
PFEIFFER et Monsieur Thierry TRIJOLET.

M. DELPEYRAT-VINCENT

**(n°24) Convention 2025 - Subvention de fonctionnement entre l'association de
préfiguration TARMAQ et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Oui, merci Madame la Présidente. C’est un dossier important pour nous.
C’est un projet auquel nous tenons vraiment. Nous l’avons beaucoup porté dès le début,
et notamment au début de mandature, où le groupe Vert ne semblait pas du tout favorable
à ce projet. Peut-être a-t-il un peu évolué et changé d’avis, je n’en sais rien, ils nous le
diront tout à l’heure peut-être. C’est un projet qui porte vraiment une ambition très forte,
comme l’a dit Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à l’instant, sur toute la filière
Aéronautique-Spatiale-Défense, et c’est important pour notre secteur, et peut-être encore
plus en ces périodes que vous connaissez comme moi. Il y a un engagement très fort
également de tout le secteur privé, avec une participation à hauteur de 1,3 million en
termes de mécénat, c’est important.

Ma demande de dégroupement avait surtout pour but de vous demander où nous en
étions, ce qui se développe ou non. Je comptais aussi un peu sur
Madame Marie RÉCALDE qui est très investie dans ce domaine, comme le sait bien sûr
Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, mais je sais qu’elle ne peut pas répondre
publiquement, et je comptais sur sa réponse éventuellement pour que nous en sachions
un peu plus tous, et que le public sache ce que fait cette association, ce qui reste pour
l’instant un peu trop confidentiel à mon avis, parce qu’elle mérite d’être vraiment aidée.
C’est un projet extrêmement important.

Voilà, je ne voulais pas en dire plus, nous aurons d’autres renseignements plus tard, mais
déjà, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT a dévoilé pas mal de choses. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur BOBET. Madame CASSOU-
SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Oui Madame la Présidente, chers collègues, j’interviendrai en
tant que porte-parole de notre groupe Écologie et Solidarités, mais aussi en tant qu’élue
mérignacaise.

Je tiens d'abord à vous confirmer que nous sommes bien conscients de l'importance de la filière Aéronautique-Spatiale-Défense dans notre agglomération. Elle fournit plusieurs milliers d'emplois aux Girondins et aux Métropolitains. Ariane Groupe, Thalès, Dassault font partie de ces 5 premiers employeurs privés en Gironde, tous secteurs confondus, et des centaines d'entreprises, petites, moyennes et grandes, qui dépendent de cette filière sur notre territoire. Nous ne l'ignorons pas, et nous pouvons d'ailleurs nous en féliciter.

Nous sommes toutefois conscients des difficultés de recrutement actuelles, nécessitant une politique emploi-formation ambitieuse et renouvelée. Nous ne pouvons pas non plus ignorer le contexte géopolitique, le contexte économique de concurrence internationale et la réalité du changement climatique qui supposent des mutations pour cette filière.

En tant qu'élus métropolitains, nous sommes garants du bon usage d'argent public, d'autant plus dans le contexte actuel de réduction budgétaire pour notre collectivité. Cela a été dit, cela a été rappelé. Pour notre groupe écologiste, tout appui public à la filière Aérospatiale et défense doit se faire de manière réfléchie et mesurée, et conditionné assurément à une réelle transformation de ses emplois pour prendre en compte la nécessité de la bifurcation.

Aussi, je rappelle que l'association de préfiguration TARMAQ existe depuis 2020 et qu'elle a bénéficié depuis 2020 de plus de 4 millions d'euros de subventions qui viennent du Conseil régional, de Bordeaux Métropole, de la ville de Mérignac.

Pensée au mandat d'avant, ce qui a été rappelé par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, elle portait jusqu'à l'année dernière un projet de cité des savoirs aéronautiques et spatiaux qui avait vocation, je cite, à « créer un espace hybride où se croisent la transmission des connaissances, la découverte des métiers et l'accessibilité du plus grand nombre », avec deux enjeux : la décarbonation et le recrutement des entreprises.

Depuis décembre, nous avons toujours les mêmes interrogations quant aux intentions et orientations de ce projet. Et j'entends, par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, que nous y retravaillons et nous y réfléchissons. De fait, dans quelle mesure TARMAQ est un outil pour inciter la filière, à travers l'évolution de ses métiers et formations, à prendre en compte concrètement les enjeux de la décarbonation, mais aussi les autres enjeux environnementaux comme la raréfaction des métaux critiques, par exemple ?

Si je relis un extrait de cette délibération : « l'année 2025 devra permettre de réinterroger le périmètre et le positionnement du projet, tant dans son ambition que dans son modèle économique. Un redimensionnement est à l'étude, qui doit conduire à clarifier les conditions de réalisation de TARMAQ, ainsi que son lieu d'implantation. »

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons sincèrement que pendant cette phase de transition annoncée pour 2025, la mission confiée à Madame Marie RÉCALDE apportera les réponses à ces questions cruciales pour le devenir de cette filière et de ses emplois sur notre territoire.

Pour conclure, si cette année est bien l'occasion de revoir les besoins en recrutement des entreprises, mais également les freins à l'embauche, nous suggérons que la rencontre des directions de ressources humaines envisagée soit aussi complétée par la rencontre des différents syndicats de salariés. En effet, les syndicats de salariés des différentes entreprises de cette filière du territoire ont assurément une expertise sur les conditions de travail proposées et sur les besoins de formation à l'interne. Ils pourraient aussi apporter un éclairage complémentaire aux difficultés de recrutement dans la filière.

En attendant la réponse à nos questions et à nos préoccupations, nous nous abstenons de nouveau sur cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On ne va pas se répéter, on vote un peu comme on a déjà voté sur cette délibération ou tout ce qui concerne le TARMAQ et le secteur Aéronautique-Aérospatiale-Défense. Nous votons contre et je propose que notre note soit versée directement dans le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne croyons pas à la réinvention de la filière spatiale et aéronautique (ni social, ni environnemental). Nous ne partageons pas du tout la volonté de développer le secteur industriel du spatial, de la défense etc. Depuis que nous sommes dans cette assemblée, nous contestons, dénonçons les choix de la métropole, sur un fond très libéral, de logique de compétitivité si néfaste socialement. Nous votons contre cette subvention de 188 000 euros destinée à Tarmaq.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente. Merci pour vos questions. Oui, il ne faut jamais nier la complexité des sujets et des questionnements. Il est tout à fait légitime d'avoir en tête également la préoccupation environnementale dans le développement économique.

Deux petites observations. Le dernier tir d'Ariane 6 nous a permis pour la première fois d'avoir, nous Européens, un satellite autonome pour mesurer la réalité de la présence du carbone dans l'atmosphère. Avant, c'étaient les Américains qui nous fournissaient les données. Vous conviendrez avec moi que c'est une bonne chose.

Deuxième élément, nous connaissons le contexte géopolitique. Nous sommes face à la fois à la Russie, aux Américains, mais nous oublions la Chine. Qui sait ce qu'il peut se passer demain avec nos amis chinois ! Et donc, j'ai d'ailleurs noté avec attention que le groupe Vert au Parlement européen avait soutenu cette nécessité de l'Europe d'une politique industrielle de défense européenne, justement pour ces questions de souveraineté. Il est extrêmement important pour nous de participer à cet effort national et européen, avec un bassin d'emploi qui est extrêmement important pour la Métropole, à la fois pour l'emploi qu'il fournit à beaucoup d'ingénieurs, techniciens, ouvriers, mais aussi pour les ressources fiscales qui ne sont pas négligeables pour le territoire. Pour toutes ces raisons, il nous semble tout à fait important, le Président, Monsieur Patrick BOBET l'a rappelé, d'accompagner avec force ce projet.

Pour Madame Marie RÉCALDE, je ne suis que son suppléant, je ne voudrais pas... Malgré tout, nous avons eu l'occasion d'échanger. Elle a presque fait le tour de l'ensemble des chefs d'entreprise. L'idée étant de recalibrer à la fois leurs besoins eu égard aux évolutions depuis ces 2, 3 dernières années qui nécessitent un changement de cap assez évident et aussi l'apport financier qu'ils sont susceptibles d'apporter. À l'issue, nous pourrions valider définitivement une orientation plus précise. En tout cas, nous tenons toutes et tous à ce que ce projet aboutisse tel que nous l'avions prévu, pour la plupart des éléments, même si vous le savez, sur la formation et le recrutement, il y a également le centre de Latresne qui a toute compétence en la matière. Il faut trouver une place qui nous soit spécifique, notamment autour des questions de décarbonation, parce que si vous souhaitez visiter Cockpit, vous verrez que la plupart des startups aujourd'hui travaillent sur ce thème, décarboner la motorisation, les matériaux des avions, mais aussi du mobilier dans les avions, le carburant, etc. La filière y est tout à fait engagée, mais cela demande une montée en compétence aussi de tout le monde.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Peut-être quelques mots avant de procéder à l'opération de vote. Bien évidemment que c'est un dossier, un sujet qui nécessite une attention particulière de la part de la Métropole. La filière ASD (Aéronautique-Spatiale-Défense), cela a été dit, est une des filières les plus importantes pour notre territoire, pourvoyeuse d'emploi, bien évidemment. Il y a quelques mois, Monsieur Alain ANZIANI, Monsieur Alain ROUSSET et moi-même, nous avons demandé à Madame Marie RÉCALDE, évidemment en sa qualité, d'abord parce qu'elle a une très bonne connaissance du tissu industriel local, mais aussi en sa qualité de secrétaire de la Commission de la Défense à l'Assemblée nationale, de prendre l'attache de l'ensemble des industriels du territoire, ce qu'elle a pratiquement totalement achevé, à la fois les grands industriels que nous connaissons, mais aussi les acteurs de la sous-traitance, qui sont aussi importants, qui sont aussi pourvoyeurs d'emploi et dont les problématiques sont un peu différentes aussi. Elles sont même encore plus importantes que celles des grands industriels de renom que nous connaissons.

L'idée étant, vous l'avez compris, de faire un point assez exhaustif avec eux de leurs besoins, de spécifier les qualifications dont ils ont besoin, de spécifier les calendriers aussi, et puis d'essayer de travailler sur la question de l'attractivité de ces métiers auprès des plus jeunes. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'a indiqué. L'étude de la Chaire Pégase doit nous alerter, puisque non seulement les jeunes peinent à aller naturellement vers ces filières, et ils peinent aussi parce qu'ils pensent ne pas pouvoir s'autoriser à aller dans ces filières, parce qu'ils pensent pour la plupart qu'elles ne sont pas à leur portée.

Nous avons un travail aussi d'accompagnement, de vulgarisation, de meilleure compréhension de ces métiers pour essayer que notre tissu local, que les jeunes Métropolitains, Girondins et Aquitains, se destinent à ces métiers et répondent aux besoins de nos industriels.

À la suite, lorsque Madame Marie RÉCALDE aura terminé sa mission, l'idée est que nous récrivions une lettre de mission ou une feuille de route pour TARMAQ pour redimensionner leur travail sur la question de l'attractivité. Cela ne veut pas dire que la dimension bâtementaire est abandonnée, bien au contraire, mais que la priorité doit se fixer sur les enjeux d'attractivité des métiers en spécifiant aussi et en mettant en avant ce qui a été également évoqué sur la question de la décarbonation de la filière qui doit aussi servir la dimension d'attractivité.

Je lance donc l'opération de vote pour le soutien à TARMAQ.

Majorité

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GARNIER, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur HURMIC, Monsieur JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Madame NOEL, Monsieur PAPADATO, Madame PAPIN, Madame RAMI, Monsieur RISTIC,

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI, Monsieur THONY
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur CUGY, Madame GASPARD, Madame LOUNICI, Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur TRIJOLET

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, délibération 25 : Cap Sciences – Subventions de fonctionnement et d’investissement pour 2025.

Déport de Monsieur Bruno FARÉLIAUX.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°25) Cap Sciences - Subventions de fonctionnement et d’investissement 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d’intervention sur Cap Sciences ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. On va faire juste une analyse des prises en charge du personnel, c’est plus de 50 % du budget de cette subvention. Pour moi, elle participe en particulier à leurrer la jeunesse parce qu’elle va parler de la lune, mais on n’y est jamais allé. Pas beaucoup de..., si vous êtes endormis, non ? En gros, le patron de la NASA (National Aeronautics and Space Administration), il a confirmé que l’on avait perdu tous les films argentiques il y a un peu plus d’un an. Ah mince, on a tout perdu ce qui était pratiquement un trésor de preuves comme quoi on a été là-bas. C’est perdu.

Puis tout récemment, il a lui aussi été obligé d’avouer que l’on a perdu la technologie pour y aller, de nouveau. Vous vous rendez compte ? C’est assez hallucinant de se rendre compte que le patron de la NASA soit aussi balèze pour avouer cela. À côté de cela, il y a tellement de preuves que l’on n’y est pas allé que, si vous voulez, à un moment donné, on peut en rigoler, mais je crois que dans son cercueil, Monsieur Stanley KUBRICK est en train de sourire, parce que cela marche encore. Cela marche encore. En l’occurrence, on arrive à faire cela.

À côté de cela, on a aussi un outil qui cherche à remobiliser la démarche citoyenne face aux défis collectifs. Alors, climat, énergie, numérique. Encore une fois, ce sont des mots fourre-tout, mais si c’est, pour parler du climat, et toujours en lien avec le carbone, et que j’ai déjà évoqué ici que c’était un leurre, même si Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT confirme qu’il y a un satellite qui va nous mesurer tout cela, mais on est sur des faussetés, puisqu’il y a énormément de scientifiques dans le monde qui ne peuvent pas écrire dans les rapports du GIEC, et qui confirment que l’on se leurre sur cette notion du gaz à effet de serre par le carbone. J’aimerais bien que l’on arrête avec cette propagande auprès de la jeunesse, et on va utiliser, en plus de cela, des mots « pop-up science », « *Do it with other* ». Bref, c’est de l’anglicisme pour transformer une jeunesse déjà manipulée par les films américains, qui déjà, les films américains sont mensongers, et comme ils sont mensongers, ils sont en train d’avouer, dans un des tout derniers films,

que je vous invite à aller voir, comme quoi, il fallait, au moment d'aller sur la Lune, il fallait faire un faux trajet, un faux atterrissage, et tout cela là-bas. Tout cela, pour essayer de mettre dans l'inconscient collectif que c'était déjà possible. Bien sûr, ils l'ont tellement bien tourné, à l'américaine, que l'héroïne est très contente de son résultat, puisque la manipulation apparemment a été nécessaire, mais elle était tellement bien qu'ils l'ont gardée.

On est aujourd'hui dans un débat, je vous assure, sur lequel il va falloir, à un moment donné, sortir de la matrice. Je vous invite vraiment à travailler. Sortir de la matrice, cela veut dire commencer à travailler sur vos sources d'informations. Vous voyez ce que je veux dire ? Vos sources d'informations. Parce que les sources d'informations, aujourd'hui, quand elles sont biaisées, on se retrouve, en particulier, à avoir des gens, je vous assure, qui sont obligés de rigoler, comme vous le faites. C'est naturel. Et j'avoue...

Mme la Présidente Christine BOST : Non, Monsieur MORISSET, nous nous projetons.

M. MORISSET : Oui, oui, j'avoue quand même que c'est vraiment intéressant de voir que plus je vois des gens sourire ici, c'est que plus je dérange le cerveau, parce que c'est la dopamine.

Mme la Présidente Christine BOST : Je ne sais pas si vous dérangez nos cerveaux, mais...

M. MORISSET : Mais si, le rire vient de l'effet de protection du cerveau pour essayer, à un moment donné, d'éviter d'avoir à réfléchir. C'est un système de protection, parce que sinon, cela demanderait trop d'énergie. Mais c'est naturel. Informez-vous là-dessus.

En attendant, je termine juste mes 4 minutes 20 pour vous dire qu'il va falloir travailler sur autre chose, et en particulier sur le fait que demain il y a des gens qui prévoient au niveau européen... ils ont déjà mis en place des directives comme quoi on n'avait que seulement 10 % de besoins de gens totalement compétents en expertise.

Le reste, ils ont, dans leurs directives, écrit que 90 % de la population a été uniquement nécessaire comme de simples consommateurs, et en général, des obéissants. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Docteur CUGY, spécialiste du sommeil.

M. CUGY : Oui, Madame la Présidente. Je crois qu'après le décollage de Monsieur Marc MORISSET, je crois qu'il faut revenir sur terre à deux niveaux. Déjà, l'amener, peut-être, ou lui proposer de rencontrer les familles de tous les astronautes qui sont morts. C'est peut-être déjà quelque chose. Puis, deux, pour vous dire que j'approuverai et je voterai pour cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, voulez-vous ajouter quelque chose ? Que choisissez-vous ?

M. DELPEYRAT-VINCENT : Non, je pense que tout a été dit.

Mme la Présidente Christine BOST : Et même plus ! Et même plus !

M. DELPEYRAT-VINCENT : Je ne sais pas si c'est hallucinant ou alunissant plutôt. Non, mais je suis très heureux que l'on accompagne Cap Sciences. Et plus sérieusement, parce que nous sourions des propos de Monsieur Marc MORISSET, mais rappelons qu'il y a aujourd'hui un gouvernement aux États-Unis qui raconte un certain nombre d'histoires sur le changement climatique et bien d'autres choses qui ne sont pas éloignées de cela.

Ils n'ont pas encore dit que nous n'étions pas allés sur la Lune, mais enfin, certains disent que la Terre est plate, par exemple, donc bon.

Rappeler quand même, parce que je sais que beaucoup de nos concitoyens finalement se laissent piéger, qu'en matière scientifique, il ne faut pas confondre les hypothèses et les résultats. C'est-à-dire que le doute est un moteur de la science. Donc ce sont des hypothèses. Même quand Monsieur Albert EINSTEIN sort la théorie de la relativité, tout le monde lui dit : « mais non, ce n'est pas possible, etc. » Puis en vérifiant, vérifiant ce que nous appelons la vérification par les paires, nous arrivons à un résultat. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des hypothèses, y compris les plus farfelues, avant qui ont été émises, qu'il faut les prendre pour des vérités alternatives.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Si on votait.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur FARENIAUX, Madame LOUNICI

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, délibération 26 : Opération d'aménagement d'intérêts métropolitains, Bordeaux Aéroparc-Aéroport – Périmètre de prise en considération.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°26) Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc-Aéroport - Périmètre de prise en considération - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MANGON.

M. MANGON : Oui, Madame la Présidente, chers collègues, c'est un dossier important qui fait suite d'ailleurs au dossier TARMAQ, nous aurions même pu les englober, mais c'est un dossier qui va nous éloigner beaucoup des réjouissances que nous a offertes tout à l'heure Monsieur Marc MORISSET, parce que c'est un dossier de tristesse. C'est le constat d'un échec complet de l'exécutif, le terme peut-être un peu fort pour complet, je vous le concède, mais un échec de l'exécutif en matière d'action vis-à-vis de l'industrie aéronautique et spatiale.

Le rapporteur à l'instant vient de rappeler que ce dossier a été lancé et notamment pour ses aspects d'aménagement viaire et d'aménagement de la zone de l'Aéroparc en 2015, il y a maintenant 10 ans, et nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de nous enquérir de l'avancement de ce dossier.

J'ai le souvenir des réponses qui nous ont été apportées de manière un peu lancinante qui étaient que c'était la faute à, c'était la faute à l'environnement, c'était la faute à la complexification des normes, etc. Mais je dois vous dire Madame la Présidente que cet échec de l'exécutif, qui est d'ailleurs au-delà de l'exécutif est un échec de la Métropole qui nous concerne tous, est un échec qui devient totalement insupportable. Insupportable pourquoi ? Il faut rappeler quand même que nous avons la chance et la responsabilité, j'insiste sur les deux, la chance et la responsabilité d'avoir ici dans ce secteur au niveau

aéronautique et spatial l'un des plus grands secteurs industriels de France et d'Europe sur la question.

Nous avons la chance et la responsabilité d'être, pour ce qui concerne la France, la zone en matière d'aéronautique et spatiale qui porte une grande partie de la crédibilité de notre posture de dissuasion, de notre posture d'autonomie stratégique qui en est responsable. De temps en temps, quand j'écoute d'autres débats, je me dis : il serait bon que nous nous en souvenions pour ce débat. Nous avons par rapport à cela une responsabilité qui est forte, qui nous dépasse et qui n'avance pas. Il y a dix ans, lorsque nous avons déclenché ce programme sous la conduite de Monsieur Alain JUPPÉ, c'était parce que d'ores et déjà les industriels disaient : « vous n'êtes pas à la hauteur ». Nous sommes encore moins à la hauteur aujourd'hui. Je veux rappeler que depuis 2015, la situation n'a pas évolué d'un iota. Les encombrements le matin sont toujours les mêmes. La difficulté à se déplacer ne fait que croître et empirer. Je peux en témoigner sur ma commune, mais d'autres communes le savent tout aussi bien que nous le savons. Rien n'a avancé plus exactement en quoi que ce soit. Je dis donc par rapport à cela que nous sommes défaillants. Nous sommes défaillants parce que nous ne prenons pas les moyens qui devaient être pris. Nous devrions faire en sorte de bousculer l'État, de mettre l'État face à ces contradictions. J'ai sur d'autres dossiers, je pense, par exemple, à Ford, vu des mobilisations qui étaient très positives de la part des exécutifs. Je trouve qu'elles ne sont pas flagrantes aujourd'hui. Je trouve que la Métropole n'est pas à la hauteur. La vérité, c'est que les industriels ont fait le boulot.

Je veux aussi vous rappeler que depuis 2015 où déjà nous avons pratiquement 20 000 emplois directs et autant d'emplois indirects, voire plus, cela n'a fait que croître et augmenter. Aujourd'hui, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT vient de le rappeler, mais si nous nous mettions à l'échelle de l'ensemble aéronautique et spatiale, ce sont plusieurs milliers d'emplois directs chez les grands donneurs d'ordre et évidemment d'autres milliers d'emplois indirects chez leurs sous-traitants qui arrivent massivement. Et nous n'évoluons pas et nous sommes toujours dans l'impuissance. L'impuissance, c'est notre situation par rapport à ce dossier.

Je veux aussi dire et je pense aux industriels, les industriels font le travail. Ils nous rapatrient des dizaines, des centaines, des milliers d'emplois. Ils développent puissamment notre richesse. Ils développent puissamment notre économie. La Métropole n'effectue pas le travail. Nous ne sommes pas au rendez-vous.

Alors, j'imagine que Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT va me répondre qu'il a une liste toute prête de demandes plus ou moins saugrenues en matière environnementale, mais cela ne suffit pas de dire cela. À un moment donné, il faut aller voir l'État. Nous savons bien que l'État a les moyens de faire bouger les choses quand il le veut, de mettre au point des procédures spéciales où cela a été déclenché dans certains cas, pourquoi pas ici, pour être à la hauteur.

Nous sommes dans un mauvais film, dans un mauvais western. C'est un mauvais western où finalement, nous nous rendons compte que la forteresse aéronautique et spatiale bordelaise est complètement assiégée en matière notamment circulatoire, puis elle attend désespérément la cavalerie depuis dix ans, mais la cavalerie n'arrive pas. La cavalerie, c'est nous qui devons la déclencher.

Je ne suis pas dans la satisfaction que j'ai entendu s'exprimer tout à l'heure. C'est quand même dramatique. Nous avons des industriels qui font le travail et qui le font très bien et qui sont à la pointe de la technologie et qui font honneur à la France. Nous avons des animations, des animateurs. Je pense en particulier à la cellule de Bordeaux Technowest, mais aussi à nos propres agents ici qui effectuent leur travail, mais qui sont impuissants si nous ne bougeons pas. Et la volonté politique, contrairement à ce que vous venez de

dire, je ne la trouve pas, et je déplore cela. Évidemment, nous voterons bien sûr ce texte puisque ce texte va dans le maintien d'un élément nécessaire, mais c'est quand même un texte qui signe votre échec en la matière. Nous ne sommes pas à la hauteur des attentes du pays, des attentes de nos concitoyens et des attentes des industriels.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame SABOURET.

Mme SABOURET : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je vais aller évidemment dans le sens de ce que vient de développer Monsieur Jacques MANGON qui a rappelé que ce projet a été voté une première fois en 2015, 10 ans. Ce projet devrait être aujourd'hui quasiment terminé, et il est à peine commencé. Alors que vous disposez d'un outil qui vous permet à la fois de faciliter, d'accélérer les procédures, Qu'en faites-vous ? Pas grand-chose. Et encore je pense être aimable en disant cela. J'avoue que c'est aussi incompréhensible qu'inacceptable quand nous savons les enjeux qu'il y a derrière ce projet.

Cette OIM, c'est une formidable opportunité pour soutenir l'attractivité de notre territoire et développer cette filière aéronautique, spatiale et de défense dont j'ai eu le plaisir de vous entendre Madame la Présidente et Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT exprimer tout à l'heure votre attachement. L'exprimer, c'est bien, le témoigner, c'est mieux.

Je rappelle que cette filière est la première filière industrielle de notre Métropole et même très largement au-delà, qu'elle emploie plus de 20 000 personnes emploi direct, génère plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en plus de disposer de savoir-faire d'exception et de cela, nous devrions en être tous fiers.

Personne n'ignore non plus qu'elle représente un enjeu stratégique pour notre Métropole et au-delà également concourt à la souveraineté industrielle de notre pays, et je crois que cet enjeu stratégique est plus que jamais majeur et prioritaire, et que cela appelle un certain sens de la responsabilité y compris ici.

Il est donc urgent à présent de donner des signaux forts de votre volonté d'accélérer et de faire avancer ce projet qui est vertueux à plusieurs titres. Vertueux en termes de rayonnement, vertueux en termes de développement économique, et également vertueux en termes d'aménagement durable. À ce sujet, l'intégration récente de la commune de Martignas-sur-Jalle constitue d'ailleurs une belle opportunité de bénéficier de fonciers qui sont réservés et préservés.

Il est également urgent de réactiver avec volontarisme les instances de pilotage. Il en existe. En revanche, il en existait une qui a disparu comme le comité stratégique qui ne se réunit plus. Or, ce comité stratégique avait le grand avantage de réunir à la fois les élus, à la fois les institutionnels, les entreprises, les grands donneurs d'ordre, l'écosystème, l'Aéroport de Bordeaux, bref, toutes les parties prenantes qui sont nécessaires avec lesquelles il faut dialoguer pour pouvoir mener un projet digne de ce nom. Sinon, que risquons-nous ? J'ai parfois l'impression que nous oublions cela. À terme, nous courons le risque que les grands donneurs d'ordre lassés d'attendre choisissent d'autres sites pour mener leur projet. Et si c'est cela que vous voulez, nous n'en voulons pas.

C'est bien de voter à nouveau aujourd'hui. C'est bien à condition de faire de ce projet une volonté réelle et de l'accélérer et surtout de l'accélérer. Les ressources de la Métropole ne peuvent pas être fléchées quasi-exclusivement sur l'économie sociale et solidaire pour vertueuse qu'elle soit. Que vous le vouliez ou non, c'est encore l'économie classique qui génère la valeur ajoutée et en l'occurrence, Bordeaux Aéroport est prometteur de

plusieurs milliers d'emplois et aussi, faut-il le rappeler, de recettes pour Bordeaux Métropole dont nous avons vu ce matin qu'elle en avait bien besoin. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On a une note que je propose de laisser, mais juste pour faire deux petits commentaires par rapport à la délibération et la discussion qu'il y a en ce moment sur la question de l'emploi, la défense des emplois ou la préservation des emplois industriels.

D'abord, le chiffre qui est indiqué sur l'estimation des 10 000 emplois qui pourraient être créés d'ici 2030, c'est-à-dire dans les cinq prochaines années, cela ne nous apparaît pas très sérieux comme estimation parce que l'on a 10 000 emplois à créer sur ce secteur-là en cinq ans. Il faudra vérifier. Si on regarde en arrière toutes les annonces qu'il a pu y avoir dans la presse ou ailleurs sur oui, il pourrait y avoir cela, la réalité est plutôt inverse. C'est pour cela qu'il faut faire attention à ces chiffres, à ces estimations. Cela apparaît plus comme un truc pas forcément pour rassurer, mais un truc pour dire : regardez, on a raison parce que derrière, il y a ce potentiel. Une fois que les années passent, cela vaut le coup, mais dans cinq ans, on n'oubliera ce chiffre en réalité. On oubliera qu'il y avait une délibération qui a été votée à quasi-unanimité, qui disait qu'il y aurait peut-être 10 000 emplois. Cela ne nous apparaît pas sérieux. C'est une des raisons pour lesquelles on vote contre la délibération.

Il y a l'aspect du secteur économique en question, mais par rapport au débat sur la question de la défense des emplois, derrière, c'est aussi une question politique qui se pose, c'est-à-dire quel est le rôle des collectivités territoriales, ou quel peut être le rôle de la Métropole, de la Région, de tous ces pouvoirs publics en ce qui concerne l'emploi industriel ? Est-ce que cela se limite à des soutiens sous forme financière, sous forme de subvention ? Ou est-ce que quelquefois, il ne peut pas y avoir un lien avec des politiques de l'État, mais c'est vrai que ce n'est pas du tout à la mode en ce moment, qui pourrait poser le problème de réquisition, le problème d'expropriation, le problème d'une intervention plus radicale de la part des pouvoirs publics face à des industriels qui ne font pas beaucoup plus qu'empocher des aides publiques. Évidemment, je fais référence à la multinationale Ford parce qu'il a été dit juste avant qu'il y eût un échec de la Métropole, mais on peut parler de l'échec total par rapport à Ford. Ce n'est pas que l'échec de la Métropole, c'est l'échec de Bercy, c'est l'échec de tous les étages politiques où une multinationale comme Ford peut encaisser des millions et des millions pendant des années et puis partir et ne rien rembourser du tout.

On voit aussi cette sorte d'impuissance des pouvoirs publics d'en haut jusqu'au local, mais les réflexions qu'il peut y avoir, c'est pour éviter à nouveau des scénarios comme cela où on constaterait une impuissance des pouvoirs publics après avoir distribué allègrement des subventions ou des aides. Donc, il y a cette question qui, à notre avis, se pose et qui mériterait aussi d'être débattue au sein du Conseil et ce n'est pas juste encore une fois à l'échelle de la Métropole, mais de voir comment il pourrait y avoir une intervention plus efficace des pouvoirs publics et créer un rapport de force un peu différent avec les industriels.

En plus, on a aussi l'illustration du Grand Stade avec les PPP. Les exemples sont assez multiples sur les abus du secteur privé et en quoi les pouvoirs publics finalement permettent à distribuer de l'argent et sans jamais avoir les moyens de contrôle derrière.

J'arrête là, mais on a une petite note que l'on peut laisser et puis c'est un commentaire et pour dire aussi que l'on vote contre.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici d'une étape de plus dans un grand projet probablement inutile voire contre-productif, possiblement néfaste, vu que l'agrandissement de l'aéroport de Bordeaux et de l'activité aéronautique-aérospatiale en plus de la défense entrainera à notre avis de nombreux problèmes économiques, sociaux et écologiques, que la majorité gauche-droite unie semble incapable de prendre en compte. Il y a la promesse de 10.000 emplois sans aucun élément concret en appui, des chiffres qui ne semblent pas sérieux. Et puis de quels types d'emplois il s'agirait ? Nous ne savons pas. Tout cela est trop peu précis et du coup cela ne nous paraît pas correct. Il s'agit ici de garder la main sur un périmètre de territoire afin de préparer le terrain pour une grand projet inutile de grand aéroport. Sur ce secteur économique comme sur d'autres secteurs, sur la question de l'activité économique et des emplois, le problème est pourtant posé clairement à notre avis, à savoir le rôle et les moyens d'interventions des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, en lien avec l'Etat, pour sortir de cette impuissance quasi-revendiquée. Il y a sans doute autres choses à faire que de subventionner à fond perdus les « industriels » les groupes privés qui accaparent des aides publiques sans jamais rembourser dans le cas de non-respects des engagements (voir l'exemple Ford). Pour toutes ces raisons, nous votons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. J'ai toujours voté contre ce genre de délibération, en particulier sur Saint-Médard-en-Jalles. Je crois qu'il est bon de rappeler que c'est une logique de concentration des entreprises à certains endroits, et il y a toujours des conséquences. L'évocation du problème des transports par Monsieur Jacques MANGON est un fait. On en est là. En plus de cela, il y a eu artificialisation des sols. En plus de cela, on n'est pas très cohérent vis-à-vis de toutes les autres délibérations que l'on a évoquées.

Je pense que c'est un peu l'occasion de voir que l'on pourrait avoir une proposition de dire : l'État devrait un peu plus aider les collectivités territoriales et entre autres la Métropole pour faire un transport en commun plus efficient, et là, j'aimerais bien que l'on reparle du métro aérien avec quelque chose de cohérent à la fois en termes d'étoiles et en termes circulaires. En même temps, cela permet aussi de dire que malgré tout, je ne suis pas sûr que Monsieur Jacques MANGON soit tout à fait précis sur l'ambition réelle des employeurs sur la notion de transiter sur le transport en commun parce qu'ils ont supprimé d'abord les transports de lignes de bus dans les entreprises, en particulier les plus grandes, les autres, je ne les connais pas suffisamment, mais cela a été une volonté pour casser un peu le débat social à l'intérieur des lignes de bus puisque la plupart des salariés parlaient salaire. Donc, il y avait une certaine forme d'unité qui se mettait en place et que les employeurs n'aimaient pas trop.

À côté de cela, on a une société qui a tendance à aller vers une forme d'individualisme, d'utiliser son véhicule personnel parce qu'il y a aussi un statut social qui permet de montrer sa richesse avec son véhicule. Bref, il y a tout un concept qui fait que l'on met en place aussi des politiques pour améliorer le trafic des véhicules solistes, et on les pousse à travailler sur le covoiturage, mais ce n'est pas suffisant même s'il y a des applications.

À un moment donné, il y a peut-être aussi un constat à faire, c'est de redemander à des entreprises qui font venir 3 000 et quelques personnes sur certains endroits même si elles ont les capacités d'accueillir les véhicules, mais de retravailler sur la notion d'aller chercher leur personnel par des lignes de bus et pourquoi pas mutualiser ces lignes de bus avec les entreprises environnantes. Là, je pense que l'on commencerait à travailler un peu justement sur l'efficiency parce que, à mon sens, ces mêmes entreprises sont dans les mêmes besoins. Elles ont une régularité des salariés qui arrivent. Je pense qu'elles ne sont pas tout à fait contre ce principe, parce qu'aujourd'hui, les bouchons, malgré tout, soit cela pénalise l'employeur, soit cela pénalise le salarié. Il arrive en retard.

Les travaux ne se font pas exactement comme il le faut. Les équipes ne démarrent pas en même temps. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir aussi travailler tout cela.

C'était pour rappeler que j'étais contre, mais j'essaie de vous faire une proposition. Essayez de travailler sur la notion de la mutualisation des lignes de bus, des entreprises et éventuellement des petites entreprises avec. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Madame la Présidente. Simplement pour donner une information à Monsieur Marc MORISSET. D'abord, il en reste encore une chez Ariane Group comportant un seul bus dans lequel il y a cinq voyageurs. Les deux dernières étaient chez Dassault, les lignes de bus ont été arrêtées parce qu'il n'y a plus de voyageurs, mais surtout, Monsieur Marc MORISSET, cela a permis à ces entreprises d'abonder le versement mobilité qui se chiffre à des millions d'euros, des millions d'euros pour ces grandes entreprises et qui permet de financer nos transports non seulement ici mais aussi ailleurs. Donc, si vous remettez des lignes de bus, ils ne verseront pas le versement de transport et vous aurez beaucoup moins de recettes. Voilà, c'est tout simplement pour cela.

Je rappelle simplement que la ligne de bus est intéressante pour les agents qui sont sur des lignes de production. Pour ceux qui sont des ingénieurs, quand il y a des réunions de travail qui se terminent à 22 heures, l'autre à 20 heures, l'autre à 18 heures, il faudrait qu'il y ait un bus toutes les heures. Ce n'est absolument pas réaliste.

Pourtant, vous devriez bien connaître le sujet, Monsieur Marc MORISSET.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Madame la Présidente. Oui, je suis un peu surpris par ce que j'entends, parce qu'apparemment, Monsieur Marc MORISSET n'est pas seul dans les vérités alternatives. Quand j'entends décrire une telle situation de l'OIM, j'ai presque envie de m'en excuser auprès à la fois des salariés de l'OIM, mais aussi des entreprises présentes sur le secteur. Et rappeler que si c'est un échec d'être le premier pôle industriel de la région Nouvelle-Aquitaine, je ne sais pas ce qu'il faut dire des autres départements et des autres agglomérations.

Rappeler que 15 000 emplois ont été créés, que 1 000 nouvelles entreprises ont vu le jour, que nous venons d'inaugurer Cockpit qui accueille 90 startups dont certaines parmi les plus performantes nationalement, que nous sommes devenus les premiers sur le drone qui a une importance stratégique, que nous avons découvert les uns et les autres encore ces jours-ci du côté des trains et des aéroports russes notamment.

Rappeler que nous avons inauguré le tramway et l'aéroport, le bus 39, 50 km de pistes cyclables, que nous avons intégré Martignas-sur-Jalle qui n'avait pas l'air de considérer, j'imagine, que l'OIM allait si mal que je viens de l'entendre à l'instant, que Dassault va ouvrir, les travaux sont quasiment finis, sa deuxième usine, que nous avons réalisé un réseau de chaleur dont les travaux vont démarrer avec la base aérienne, avec Sabena, avec Dassault, avec Ariane Group, enfin bref, avec l'ensemble des entreprises du secteur qui va sécuriser leur approvisionnement énergétique.

En effet, il y a un problème. Je vais vous donner quelques éléments, mais comme il y a ici, je pense, quelques relais auprès du Gouvernement, je suis sûr que Monsieur Bruno RETAILLEAU pourra faire le nécessaire d'ici le prochain Conseil métropolitain.

- ✓ Délibération 31 mars 2003 pour mise en conformité du PLU : on nous répond qu'il faut saisir l'autorité environnementale sur l'ensemble du secteur du projet valant

mise en compatibilité du PLU et le préfet pour instruction des dossiers DUP (Déclaration d'utilité publique), autorisation environnementale du boulevard technologique, puisque c'est la même autorisation.

- ✓ Le 13 juin 2023, courrier de l'autorité environnementale informant que l'instruction du dossier global ne débiterait qu'à partir de la saisine des services de l'État décentralisés : DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) qui pré-instruisent les autorisations. Ainsi, le délai d'instruction ne démarra qu'à la réception de l'accusé de réception de la saisine du préfet.
- ✓ 22 août 2023 : demande de complément de la part de la DDTM Services eaux et nature.
- ✓ 30 novembre 2023 : courrier DDTM affirmant le refus de l'État d'inscrire dans le périmètre de la DUP les terrains Beauséjour pour compensation écologique.
- ✓ 22 décembre 2023 : nous déposons les compléments demandés.
- ✓ 20 février 2024 : deuxième demande de complément de la part de la DDTM Services eaux et nature.
- ✓ 8 juillet 2024 : nous répondons à nouveau.
- ✓ 11 septembre 2024 : troisième demande de complément sur la plateforme de l'État.
- ✓ 11 septembre 2024 : nouvelle demande de complément de la part de la DDTM Services eaux et nature.
- ✓ 22 octobre : nous répondons à nouveau.
- ✓ 14 octobre : demande de la mise à jour du dossier de DUP.
- ✓ 5 février : envoi du dossier de DUP mise à jour.
- ✓ 6 février : troisième dépôt de complément déposé auprès de l'État.
- ✓ 1^{er} avril : ce n'est pas une blague, quatrième demande de complément de la part de la DDTM Services eaux et nature et nous avons déposé un nouveau dossier le 19 mai.

Je veux bien que l'on mette en cause la Métropole et l'OIM.

Enfin, il y a un moment où il faudrait que le Gouvernement, quand il nous parle de reclore la simplification, prenne enfin ses responsabilités pour que les projets industriels dans notre pays puissent avancer dans des délais qui ne soient pas totalement délirants. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le rapporteur. C'est vrai que le procès qui a été fait par le biais de quelques interventions, procès à charge et certainement de circonstances, c'est le climat et le calendrier qui est en train de s'écouler, qui doit modifier la perception des choses et essayer de trouver des entrées pour dire à quel point on n'a pas bien travaillé pendant ces 6 années.

Il me semble au contraire, et **Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT** vient d'en faire la démonstration, que les choses ont pas mal avancé. Nous avons repris les choses dans la continuité. Nous les avons réaffirmées et avec toujours le même objectif, celui d'assurer une certaine fluidité et celui de continuer à maintenir l'attractivité de cette zone qui est considérable, importante pour le territoire de la Métropole.

Je lance le vote.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur CHAUSSET, Madame JAMET, Madame LOUNICI, Monsieur THONY

Je vous remercie. Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, délibération 27 : Avenant à la convention de programme de recherche Inegpol.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°27) Avenant à la convention du programme de recherche Inegpol

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Intervention écrite de M. Poutou

C'est presque marrant de voir ainsi une recherche sur le « décalage » entre les élus et les citoyens. Tant il n'y a pas de possibilité pour la population, pour les habitants dans les communes ou les quartiers de décider quoique ce soit qui concerne leur vie quotidienne, tant les institutions politiques sont des lourdes machines bureaucratiques, comportant une grande part d'opacité. Nous, élus anticapitalistes, élu isolé au sein du conseil, nous nous sentons déjà bien en décalage par rapport aux autres élus, ayant comme un sentiment d'inutilité, confronté à un fonctionnement de l'assemblée si peu démocratique, avec des ordres du jours et des délibérations bien éloignées de l'actualité sociale et des réponses nécessaires aux besoins des populations. C'est certainement une bonne chose que l'IEP travaille sur ces questions démocratiques mais avec quelles retombées, quelle efficacité au bout du compte ? On peut fortement douter des effets bénéfiques par la suite. Nous n'avons pas en tête le contenu de la convention déjà signée et du coup pas d'avis spécifique sur l'avenant. Malgré notre scepticisme, nous votons pour la subvention, pour que cette recherche puisse se faire dans les meilleures conditions. Nous ajouterons même un commentaire, quitte à soutenir, les 2500 euros peuvent paraître très faibles.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Oui, je vais être rapide. Je vais juste lire le début de la délibération : « Ce projet se propose d'étudier l'influence des inégalités sociales et politiques sur les conceptions du système politique des citoyens et de les confronter à celle des élus locaux. Il repose sur deux hypothèses : celle que les individus les plus frappés par les inégalités sociales et politiques veulent une rénovation radicale de la démocratie représentative pour contrôler et sanctionner les élus. Et celle d'un fort décalage entre ces aspirations et la vision dominante des élus locaux à ancrer dans une vision élitiste de la démocratie fondée sur la distinction claire entre gouvernants et gouvernés et de l'indépendance des représentants. »

Ma question, elle est très simple : c'est un avenant de 750 euros, est-ce uniquement le prix de l'archivage de ce rapport qui sera fait suite à ces enquêtes ? Voilà, elle est simple. Je ne sais pas si on ne se moque pas un petit peu de la démocratie avec des sommes aussi dérisoires qui passent en délibération et qui passent pour du soutien. Je vais évidemment voter pour, mais je suis très, très surpris parce qu'au contraire, j'aurais aimé qu'il y ait beaucoup plus de moyens pour essayer de faire passer l'information autrement que par un classement vertical. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Ah, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, vous voulez dire quelque chose ?

M. DELPEYRAT-VINCENT : Non, mais très vite pour dire qu'il s'agit du solde d'une subvention qui est de 2 500 euros au total et que ce n'est pas une obligation pour la Métropole. On accompagne Sciences Po Bordeaux, un laboratoire, et je préfère cette

situation que celle des États-Unis où on raye par liste entière les choses que l'on ne doit plus étudier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Non, il n'y a plus rien. Je lance le vote. Merci, Monsieur MORISSET, de l'avoir dégroupée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
GOMOT, Madame JAMET, Madame
LEPINE, Madame LOUNICI, Madame
SAADI, Monsieur THONY**

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Madame Brigitte BLOCH : Accueil des grands voiliers en juillet 2027 – Signature du contrat entre Bordeaux, Métropole et Tall Ships Race (TSR).

Mme BLOCH
(n°57) **Accueil de Grands Voiliers en juillet 2027 : Tall Ships Race(TSR) - Contrat entre Bordeaux Métropole et Tall Ships Race International Limited - Décision - Autorisation - Signature**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BLOCH. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues. Nous nous félicitons de cette volonté de participer à cette course, évidemment, qui est la bienvenue dans notre port.

Mme la Présidente Christine BOST : Nous n'y participons pas.

M. ROBERT : Non, nous l'accueillons, parce que sinon la course irait moins vite. C'est un événement tout à fait intéressant et que nous avons l'habitude de voir à Bordeaux depuis longtemps. Je voudrais, à cette occasion, profiter de cette délibération pour vous interroger sur le festival Traverse. Madame la Présidente, vous vous êtes félicitée en introduction de ce Conseil qui a rassemblé autour de 200 événements sur 4 jours, tous les amoureux, les participants, tous celles et ceux qui s'intéressent au fleuve, et qui a néanmoins souligné un certain nombre de questions organisationnelles. Je ne veux pas être très long, mais l'enjeu est important. Plus d'un million d'euros. Un marché à 500 000 euros a été conclu pour la partie événementielle. Nous avons supprimé la Fête du fleuve. Nous pourrions penser que cet événement a peut-être vocation à le remplacer ou à la faire évoluer, mais nous avons eu des échos comme vous, je pense, d'organisations compliquées. D'abord de la part de la Marine nationale, avec son navire Belle Poule, qui s'est vu, selon eux, mal accueilli, relégué en fin de trajet, pardonnez-moi, ce n'est pas le bon mot, et qui a même posé des questions de sécurité. D'autres acteurs également culturels qui ont écrit. Ce sont des messages qui ont été assez larges, qui ont pointé une logistique défaillante, qui ont pointé l'idée que nous avons fait un agenda, un conglomerat d'événements, au détriment des questions du sens, de la direction artistique et de la coordination dans les accueils. Parce qu'évidemment, passant d'une commune à l'autre, tout le monde ne se sent pas nécessairement coordonné, guidé. Nous avons donc eu des défauts assez importants. L'agence censée coordonner étant même accusée d'inefficacité et d'opacité. Bref, un événement peut être plaqué sur certains territoires. Une fois de plus, nous ne remettons pas en cause l'utilité et l'intérêt de cet événement.

La question que nous posons, c'est vraiment celle d'en faire un véritable événement et pas simplement un agenda. Si c'est un agenda, nous allons retrouver en permanence les problèmes de coordination, d'accessibilité, de cohérence, qui ont amené parfois, je le répète, des témoignages assez durs de certains acteurs qui ont pointé un défaut d'écoute et d'organisation.

Voilà, c'était pour vous interroger sur ce festival Traverse et voir de quelle manière vous pensiez tenir compte de ces retours contrastés. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ROBERT. Je vais donner la parole à Monsieur TOUZEAU.

M. TOUZEAU : Oui, Monsieur Fabien ROBERT et Madame la Présidente. Je n'ai pas du tout depuis l'organisation de cet événement tout à fait spécifique, original, les mêmes retours, mais plutôt des retours qui, déjà, conduisent beaucoup d'acteurs à demander le renouvellement et très rapide de cette opération, tout à fait originale. C'est vrai que vous avez fait allusion à la Fête du fleuve. Ce dossier intervient sur notre projet important concernant le fleuve, mais Traverse, c'est une proposition qui a été portée dans le cadre du travail qui est effectué par la Métropole et les communes qui sont aujourd'hui rassemblées dans ce Conseil des communes du fleuve. C'est vrai qu'il y a peu de communication de notre part parce que le travail s'effectue d'une façon très riche avec toutes les communes qui sont concernées par non seulement la Garonne mais aussi les fleuves. Je citerai à ce titre la manifestation *les Jeudis du fleuve* où il y a une présentation de tout ce qui intéresse la Garonne.

Depuis maintenant le début de ce mandat et dans le cadre de cette compétence « valorisation du fleuve », je dois souligner que cette mobilisation a permis de développer tout un processus de cohérence, de mise en complémentarité, avec une volonté de fédérer et de rassembler tous les acteurs. Nous le voyons notamment au niveau de la Métropole, pratiquement toutes les délégations de la Métropole ont un lien avec la Garonne et avec les fleuves.

Ce sont exclusivement des acteurs locaux (288 acteurs associatifs, institutionnels, privés) qui se sont regroupés pour faire en sorte qu'à travers toutes les thématiques intéressant le fleuve, la population puisse se mobiliser de façon à ce que nous portions un autre regard sur non seulement cette Garonne, mais aussi ces liens qui s'effectuent avec tous les territoires. Cet événement sera d'ailleurs collectivement évalué par tous les acteurs et a été porté collectivement par tous ceux qui étaient mobilisés dans cette volonté de créer un élan collectif.

Pour ma part, je voudrais souligner que j'ai passé les quatre journées sur place, mais dans la continuité des Jeudis du fleuve, qui se tiennent régulièrement avec la mission de Monsieur François LE GAC. J'ai passé les quatre journées, cela a été d'une immense richesse, avec un très bel engagement des services métropolitains qui ont été mis en lumière chacun dans les compétences. Il est vrai qu'à l'image de beaucoup de collectivités, nous travaillons dans ces compétences, sur le fret, sur le tourisme, sur les mobilités, sur l'eau, sur les paysages, sur la nature, sur les risques GEMAPI depuis ainsi plusieurs mois. Avec les autres acteurs travaillant sur la Dordogne, sur l'estuaire, cela n'apparaît pas, mais nous faisons un travail extrêmement intéressant, Madame Nadia SAADI, Monsieur Maxime GUESQUIÈRE et les collègues qui représentent les 14 communes qui aujourd'hui ont compris, avec la Métropole et avec l'impulsion apportée dans un premier temps par Monsieur Alain ANZIANI, et puis maintenant par Madame la Présidente, que je remercie tout particulièrement, parce qu'elle a compris, me semble-t-il, les enjeux de cette mobilisation collective. Ce n'est bien sûr pas un événement comparable à la Fête du fleuve. D'abord parce que depuis la presqu'île d'Ambès jusqu'à

Bouliac, et notre collègue était également avec, jusqu'à Villenave-d'Ornon, etc., toutes les communes sont concernées par ce travail que je viens d'évoquer. Près d'un millier d'écoliers ont travaillé dans le cadre de ce que nous avons appelé en première étape la médiation, tout au long de ces derniers mois. Et vraiment, nous le verrons au moment de l'évaluation, mais ce fut une très belle expérience avec un engagement très fort des enseignants, un engagement très fort également d'accompagnement de tous les partenaires associatifs institutionnels.

Il y a eu 163 actions, près de 200 événements répartis sur les 14 communes, avec des visites, des balades, la présentation, je prends cet exemple de l'île d'Arcins, et puis tout ce travail, des conférences scientifiques et techniques. Nous aurons l'occasion à la fois en Bureau de Métropole, mais lorsque l'évaluation pourra être faite sur les 4 axes qui ont été mis en avant, et l'aboutissement a été avec cette grande parade nautique qui a rassemblé près de 300 embarcations de tous types, plus de 1 000 participants, et qui a permis à des habitants novices de découvrir la Garonne. Et près de milliers de spectateurs dont certains participaient et étaient présents avec moi et avec d'autres à cette parade nautique, ont pu voir vraiment tout l'intérêt que représente ce travail, qui, me semble-t-il, pourra déboucher sur un certain nombre de propositions et de perspectives.

Il y a tout un matériel qui est à aujourd'hui disposition de tous les acteurs. Ce n'est pas un événement en quelques jours, c'est un travail sur plusieurs années, plusieurs mois, avec des matériels, des parcours, des mallettes pédagogiques, des expositions sur le risque d'inondation, le fret, les paysages, l'histoire. Nous avons également travaillé avec les archives, des captations vidéo, tout un travail.

Je voudrais remercier vraiment tous ceux, le Grand Port Maritime de Bordeaux, Voies Navigables de France et les autres collectivités, et la richesse des présentations, notamment sur les métiers, avec un certain nombre d'anticipations, et en respectant les engagements de chacun, les perspectives et les projets de chacun. C'est un autre regard que nous souhaitons voir porter aujourd'hui sur cette Garonne. Nous évoquons peu la richesse que cela représente.

Il y a bien sûr dans chacune des délégations, on le voit bien, sur les questions de mobilité, sur beaucoup de perspectives, sur le fret. Nous avons eu hier un très bon retour également sur des études permettant de travailler autrement, notamment sur le fret. Un collègue était également présent avec les maires, qui ont assisté à un certain nombre de perspectives.

Traverse, c'est très différent de tout ce qui a été proposé jusqu'à maintenant, mais c'est sans doute, et c'est peut-être sa spécificité, un beau projet métropolitain parce que c'est la Métropole qui a porté, avec cette intercommunalité, avec tous les partenaires et tous les acteurs extérieurs. Je peux vous dire qu'il y a eu vraiment des diagnostics qui sont à faire sur ce que je me permets d'évoquer, le fait que nous avons peut-être aujourd'hui eu, au cours de ces dernières années, des cycles qui ont conduit notre population à voir le fleuve comme un obstacle. Il faut, quelque part, reconquérir tout cela. Le nombre d'administrés qui n'ont jamais mis les pieds sur un bateau, un BatCub.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur Jean TOUZEAU. Il y a d'autres demandes d'intervention, Jean.

M. TOUZEAU : Oui, j'achève là-dessus. C'était pour répondre au collègue et en l'invitant à participer avec nous à l'évaluation qui sera faite en septembre sur ce dossier, qui est un dossier essentiel. Madame la Présidente, je n'ai pas revendiqué la parole. J'ai répondu.

Mme la Présidente Christine BOST : Votre intervention est proportionnelle à l'énergie que vous avez mis à conduire ce projet, Monsieur TOUZEAU. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Ah, merci. Je suis désolé, je ne suivais plus. C'est vrai, je reconnais.

Mme la Présidente Christine BOST : Voulez-vous que je donne la parole à Monsieur MORISSET, le temps que vous vous rassembliez ?

M. POUTOU : Oui, c'est gentil.

M. MORISSET : Allez, allons-y. Je vais être beaucoup plus rapide que Monsieur Jean TOUZEAU. Je le remercie de ses explications, mais je crois que la délibération, ce n'est pas tout de suite de vendre un projet. C'est de parler d'un contrat, un contrat entre Bordeaux Métropole et une association qui s'appelle Tall Ships Race. Alors, qu'est-ce que l'on a dedans ? Parce que moi, je suis très enthousiaste sur le genre de fêtes, en particulier de la voile. Je fais de la voile depuis des années et des années. Je considère que c'est très, très initiatique pour la suite, en particulier la jeunesse, mais ce n'est pas cela, mon propos et mon intervention. Je vais revenir sur l'argent public.

L'argent public, tout à l'heure, on a évoqué par rapport au stade Matmut que l'on avait pris des risques. Mais là, dans les clauses, on a l'annulation qui peut se faire d'une façon totalement à charge pour Bordeaux Métropole. Ce qui est inquiétant, c'est que cela va se faire en juillet 2027. Rendez-vous compte du calendrier où tout à l'heure, j'entendais Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT parler des choses et d'événements et ainsi de suite. Enfin, 2027, c'est quand même une période assez tendue, surtout si un certain cocaïnoman se représente.

Qu'est-ce que je voulais dire par rapport à cela ? C'est que si aujourd'hui, on a dans les clauses le moindre prétexte pour annuler et que cela soit à charge de cette association, je prends juste un exemple. C'est une épidémie. Monsieur Bill GATES, c'est le roi des épidémies, il les programme. Son papa le faisait déjà.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, je crains que vous vous égariez. Cela a été satisfaisant jusqu'à présent. Non, vous êtes en train de vous égarer.

M. MORISSET : Cela veut dire que juste sur une épidémie, c'est-à-dire juste sur une pandémie, on est capable d'annuler un événement comme cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Revenez dans la course ! Revenez dans la course.

M. MORISSET : Je suis dans la course, mais aujourd'hui, je suis obligé de tirer des bords pour vous faire reconnaître aujourd'hui que vous prenez trop le risque.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, mais là, vous avez tiré un mauvais bord.

M. MORISSET : Mais non, avec l'argent public. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'argent public risque d'être dépensé de façon inutile puisqu'il y aura annulation. Cela sera tout à charge de Bordeaux Métropole. Donc de ce côté-là, je considère que c'est une irresponsabilité qui mérite un vote de ma part contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Merci. Monsieur POUTOU, est-ce que vous vous êtes rassemblé ?

M. POUTOU : Oui, j'ai retrouvé mes esprits. J'ai retrouvé l'ordre du jour. Là, c'est juste pour être un peu plus rapide. On avait prévu une note. Ce que l'on vous propose, c'est que notre explication de vote soit transmise au PV. Pour dire juste que l'on vote contre la délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Près de 3 millions d'euros pour accueillir un évènement privé dont 214 000 euros de droits d'entrée, pour un sport plutôt élitiste et qui ne fera qu'alimenter la machine touristique de luxe. Le montage économique et financier est très contestable tant il privilégie le côté business du sujet : « favoriser les privatisations d'accès des bateaux » ; subventionner l'office de tourisme et le congrès Bordeaux métropole, coupler avec la fête du vin ... la ficelle est un peu grosse. En plus, en lisant la convention, nous découvrons que la métropole s'engage à payer les fêtes, le dîner des capitaines ainsi que les activités "sociales et culturelles" des équipages. Vue la crise économique et sociale que nous traversons, nous estimons que l'austérité qu'applique la Métropole, comme les différentes collectivités territoriales, pourrait s'appliquer plutôt à ce genre évènements, très peu populaires, plutôt que dans les budgets du social, de la santé, de l'éducation... Nous pensons que l'argent devrait être redistribué différemment, en priorisant les réponses aux besoins sociaux les plus urgents. Cela nous paraît basique. Nous votons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame BLOCH.

Mme BLOCH : **Monsieur Fabien ROBERT** a évoqué la disparition de la Fête du fleuve. En fin de compte, la Fête du fleuve existait en alternance à la Fête du vin parce que la deuxième année, il y avait Vinexpo. Donc nous ne pouvions pas réaliser les deux en même temps.

Vous avez remarqué que maintenant, nous faisons la Fête du vin tous les ans. Donc ce n'est pas que nous avons décidé de faire disparaître la Fête du fleuve, c'est que nous avons privilégié le soutien à la filière viticole. Nous avons décidé de faire la fête du vin tous les ans.

Comme le vin est lié à Bordeaux, au fleuve, nous avons décidé de conserver des bateaux pendant les fêtes du vin parce que nous considérons que cela participe de l'image et de l'identité du territoire. Traverse n'est pas positionné en remplacement de la fête du fleuve. C'était quelque chose de complètement différent.

Bien sûr, quand nous organisons une grande manifestation comme Traverse, cela peut se passer plus ou moins bien pour certaines personnes. Mais quand nous avons un dossier grand linéaire sur lequel nous voulons réaliser des événements, nous n'avons pas la même perception que si nous faisons une Fête du fleuve sur un tout petit périmètre où, évidemment, nous pouvons maîtriser beaucoup plus facilement, y compris la perception qu'en ont les gens qui la visitent et qui y vont. L'idée qui était de faire sur la totalité de ce linéaire des événements, bien sûr ce sont des événements à la hauteur d'un aussi grand linéaire. Quand nous avons un fleuve qui unit je ne sais plus 14 communes, puisque ce sont celles qui ont un accès au fleuve, nécessairement nous ne faisons pas un énorme événement à un endroit. Nous décidons de faire des événements auxquels tout le monde peut s'associer. La volonté qu'avait l'équipe qui a mené ce projet, c'est justement de s'appuyer sur le territoire, et de s'appuyer sur des initiatives des associations, de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, culturels du territoire.

C'est ce qui donne une identité différente à une manifestation comme cela. Elle n'est comparable à aucune autre des manifestations que nous organisons, ce qui correspond à la volonté de départ. Bien sûr que certains peuvent avoir une perception qui ne leur convient pas par rapport à ce qu'était leur projet, mais je crois que beaucoup de métropolitains ont été ravis de pouvoir avoir près de chez eux une activité liée au fleuve, comme les spectacles lumineux qui ont eu lieu le soir et qui étaient extrêmement poétiques.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. Merci pour toutes ces explications, compléments qui ont été apportés.

Je retiens cependant l'intervention de Monsieur ROBERT. Évidemment, un premier événement comme celui-ci nécessite à froid de poser un bilan, des plus et des moins. Forcément, dans une première édition, il y a des succès, et puis il y a aussi forcément quelques échecs. Il faudra, si nous décidons de reconduire, recalculer probablement un certain nombre de choses.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Si, si, on vous a répondu. En juillet 2027, on aura le temps de voir venir quand même. Un certain nombre seront peut-être là et d'autres peut-être pas.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Monsieur Patrick LABESSE, la 28 : Mérignac – Attribution de subvention au titre du règlement d'intervention prévention des déchets.

M. LABESSE

(n°28) Attribution de subvention au titre du Règlement d'Intervention Prévention des déchets - Mérignac - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur LABESSE. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, je le remercie aussi parce qu'il est venu me voir de façon très posée et poliment. Il s'est interrogé, il était inquiet. Il n'y a rien de dramatique sur les déchets. C'était juste pour spécifier qu'il y a eu un événement début juin, c'est l'élection de Monsieur Thierry TRIJOLET. Les délibérations parlent de Monsieur Alain ANZIANI comme étant le maire. Donc, je demande que l'on rectifie la délibération. Je veux voter une délibération qui est vraie, c'est-à-dire l'élection de Monsieur Thierry TRIJOLET à la mairie de Mérignac. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Vous êtes pur. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Très rapidement, c'est une note qui était prévue et je vous propose qu'elle soit versée sur le PV. Précision : nous nous abstenons sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre. La délibération ne précise pas qui à Mérignac recensera les sites, sensibilisera les habitants, développera la stratégie du tri des déchets... les services de la municipalité ou une société privée ou une association ? Aussi quel lien avec le service public

métropolitain de collecte et traitement des déchets ? Pourquoi ne pas renforcer ce service, en mettant plus de moyens humains, matériel, financier pour élaborer à l'échelle métropolitaine cette stratégie de réduction des déchets ? Nous partageons évidemment l'objectif de réduire les déchets mais cela ne peut pas se faire en réduisant la fréquence des collectes dans les communes. Nous avons du mal à voir la cohérence dans les choix de la métropole, à part peut-être de réduire des coûts qui sont pourtant nécessaires. Du coup, nous choisissons de nous abstenir

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Donc, je lance l'opération de vote.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur CAZENAVE, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de **Monsieur Alain GARNIER** : Économie sociale et solidaire aide à l'investissement immobilier en faveur de l'association Zone à partager sur la commune de Bègles en 2025.

M. GARNIER

(n°33) Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur de l'association Zone à partager sur la commune de Bègles en 2025 - Décision - Autorisation - Convention

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur BOBET**.

M. BOBET : Oui, merci **Madame la Présidente**. Cette délibération est bien connue par les membres du GAL, le Groupe d'action locale, qui a pour vocation avec la Région, je dirais non pas de distribuer, mais de valider certaines subventions des fonds européens au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional). Ce dossier nous a été présenté par les porteurs du projet de ce tiers lieu de Bègles. J'avoue que nous étions plusieurs à ne pas du tout comprendre de quoi on nous parlait. Un tiers lieu, bien sûr, cela va de soi. Les associations, nous avons compris ce que c'est. Des collectifs citoyens, nous connaissons aussi un peu, mais nous n'avons vraiment pas eu de réponse aux questions très précises que nous avons posées. Donc, assez déçus de cette présentation.

Cette délibération est arrivée en commission où, j'ai reposé un peu les mêmes questions, puisque la délibération que l'on nous présente, finalement, ne dit pas grand-chose sur l'explication de ce tiers lieu. Je vous le lis : « Activité de coworking, hébergement d'associations et d'initiatives citoyennes, organisation d'événements. » Point. 88 associations. C'est 75, d'après l'information que j'ai, une SCOP (Société coopérative de production), une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) et plusieurs collectifs d'habitants accueillis sur ce site. Point final pour la raison de ce tiers lieu de Zone à

partager de Bègles. Cela me semble quand même extrêmement insuffisant pour se déterminer sur un vote.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un bâtiment qui est mis à disposition par la ville de Bègles et qui a signé en décembre 2024 un bail à réhabilitation. Ce bâtiment est vétuste. L'accessibilité n'était pas correcte et il n'y a pas de respect non plus des normes incendie. Moi, je trouve quand même dérangeant que nous n'ayons pas plus d'informations quand le Fonds européen met 159 000 euros, quand la Métropole en met 50 000, la Région un peu, l'État par le biais du Fonds territorial de la Préfecture également. Nous sommes à plus de 85 % de subventions pour cet équipement.

J'ai demandé à deux reprises que l'on nous précise des choses. Ce matin, j'ai reçu un document assez complet de la part de Monsieur le Maire de Bègles qui m'explique beaucoup plus en détail. Malgré tout, je considère que c'est quand même très tardif. S'il faut demander quatre fois des informations pour que l'on nous réponde un peu, c'est un peu désolant. Et je propose à mon groupe de s'abstenir sur cette délibération puisque les explications sont arrivées très tardivement. Et quand même 238 000 euros de subventions sur un équipement d'un bâtiment vétuste, offert certes par une mairie sur un bail à réhabilitation, ce n'est pas un bail éternel, loin s'en faut. Je trouve un peu curieux ce montage et je doute un peu de la pérennité d'une telle opération et de sa fiabilité économique à l'avenir.

Voilà la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame SABOURET. C'est une erreur ? Madame CORNACCHIARI.

Mme CORNACCHIARI : Oui, merci. Juste une petite prise de parole en tant qu'élue béglaise pour rassurer sur ce qu'est réellement la zone à partager. C'est un lieu très actif qui héberge 75 associations. Je ne sais pas exactement combien, franchement, mais beaucoup d'associations, et qui ne sont pas seulement béglaises d'ailleurs, qui sont aussi d'intérêt métropolitain. Il y a notamment Supercoop, il y a Solévent, il y a beaucoup d'associations qui proposent aussi des événements auxquels tout le monde peut participer et qui sont vraiment passionnants. J'ai notamment assisté à une conférence gesticulée sur la sécurité sociale de l'alimentation il y a 2, 3 mois qui était vraiment passionnante. Des expositions, etc. Bref, c'est vraiment un lieu qui vit bien au-delà de Bègles.

Sur cette question du financement, alors oui, la ville de Bègles ne paye pas sur ces travaux. Nous avons financé en 2022 la réfection de toutes les huisseries, ce qui représentait une somme importante. Nous avons pour l'instant un loyer extrêmement réduit qui est de 3 600 euros au lieu de 40 000 euros si nous appliquions les tarifs normaux après les travaux.

Pendant le temps des travaux, nous les hébergeons gratuitement sur un autre lieu de la ville. Ne vous inquiétez pas, nous prenons bien notre part sur le sujet. Beaucoup de choses sont faites. C'est un coworking qui est accessible absolument à tout le monde puisque c'est 145 euros par mois. C'est vraiment une somme qui est quand même très faible par rapport à ce que cela peut être le coworking. C'est aussi un lieu de formation. Environ 40 formations gratuites y sont assurées par an.

Je pense que c'est vraiment un lieu qui est important pour la cohésion sociale, pour l'emploi local, parce que c'est de l'ESS (Économie sociale et solidaire), et cela ce sont des emplois qui ne sont pas délocalisables. C'est à mon avis un projet intéressant à supporter de la part de la Métropole, au moins autant que toutes les entreprises que nous pouvons supporter par ailleurs.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose de procéder au vote.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY;
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur PUJOL

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : Mérignac – Projet de renouvellement urbain du quartier Yser – Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation réglementaire.

M. PUYOBRAU

(n°45) Projet de renouvellement urbain du quartier d'Yser à Mérignac - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FARNIER.

M. FARNIER : Madame la Présidente, chers collègues, le projet de renouvellement du quartier Yser à Mérignac est passé au travers de la crise sanitaire et des coupes budgétaires imposées par le Gouvernement. Combien de projets n'auront pas cette chance ? Résidence des années 1960, cette rénovation est un défi climatique et doit répondre aux exigences environnementales et sociales. Elle sera aussi économique pour le quartier et ses habitants, puisqu'elle va directement impacter leur pouvoir d'achat en réduisant leurs dépenses énergétiques.

Pour améliorer le confort et le bien-être, il sera impératif de se pencher sur l'isolation acoustique, les sanitaires et les parties communes, et ainsi proposer un parc de qualité, diversifié, accessible à toutes les générations.

Défi climatique oblige, il est impératif de remplir les objectifs de sobriété foncière et de réduire l'artificialisation des sols. Le projet de la création d'une route traversante doit être regardé avec attention et ne peut être une priorité, surtout si nous voulons répondre aux orientations de la commune Mérignac Ville Verte.

Nous attirons votre attention sur la période de consultation faite pendant la saison estivale, qui peut être un frein. De plus, l'endroit de la consultation, la mairie, n'est pas à proximité des populations du quartier. Cela peut être une problématique pour recueillir l'avis du plus grand nombre. Nous pensons que la MJC Centre-ville, lieu d'émancipation individuelle et collective du quartier, aurait été plus adaptée pour une meilleure appropriation du projet par le plus grand nombre.

Après la clôture effectuée de la concertation, un bilan du projet sera établi. Il devra être possible de le réajuster en y intégrant les propositions des habitants du quartier. Cette réhabilitation urbaine repose essentiellement sur le diagnostic du quartier à réhabiliter, et tout doit être fait pour favoriser l'appropriation du projet par les habitants, pour qu'il soit finalisé, pour que le projet final corresponde à leurs attentes.

Ces remarques faites, nous approuvons cette délibération. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU. Il est parti. Alors, Monsieur RIVIÈRES.

M. RIVIÈRES : Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, bienvenue à Monsieur Loïc FARNIER dans notre instance. Je souscris également pleinement à la nécessité de cette réhabilitation vis-à-vis de l'attente des habitants qui est de longue date.

Cette délibération, c'est le lancement d'une procédure de concertation réglementaire, mais la concertation auprès des habitants a été bien anticipée en amont, accompagnée par la Métropole et ses prestataires, et c'est une bonne chose. Je souhaite donc souligner l'importance de l'engagement de la Métropole dans la concertation passée et à venir, et tout au long de la réhabilitation en site occupé, puisque les travaux seront réalisés avec les habitants occupant leur logement, et qui devraient être absolument qualitatifs pour que l'amélioration des conditions de vie soit effective et réellement durable.

Ce projet est d'autant plus intéressant que c'est un exemple un peu symétrique à ce que nous faisons lorsque nous construisons de nouveaux quartiers, où nous tâchons de renaturer en parallèle de la construction d'immeubles, mais les immeubles poussent bien plus vite que les arbres. Dans ce quartier, les arbres sont déjà là et très bien développés. Il faudra continuer à en prendre soin et les épargner. Le cadre est arboré avec de nombreux espaces verts en pied d'immeubles des différentes résidences, ces résidences qui sont littéralement à deux pas du parc de la mairie et à quelques centaines de mètres du centre-ville de Mérignac. Le quartier est aussi bordé par des lignes de bus et lignes de tram avec de nombreux commerces de proximité.

Ce quartier, bien qu'il soit un quartier politique de la ville, présente de très nombreux atouts structurels sur lesquels la réhabilitation devra s'appuyer au bénéfice des habitants, qui, je le redis, nourrissent beaucoup d'attente et d'espoir dans ce projet de réhabilitation. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU. Ah non, vous avez déjà...

M. POUTOU : Pour dire que l'on a une note et que l'on propose, pour ne pas perdre de temps, de mettre cela sur le PV et pour dire juste que l'on fait abstention.

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà un projet d'aménagement urbain avec le lancement d'une concertation. Comme nous le faisons habituellement, n'ayant pas une vision très positive des procédures de concertation qui restent très limitées et si peu démocratique, nous préférons nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Monsieur TRIJOLET.

M. TRIJOLET : Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Très rapidement, juste pour dire que c'est un projet d'envergure de renouvellement urbain et attendu par la population sur 342 logements qui datent de 1956 exactement et sur 7 ha. C'est un projet où nous avons perdu deux ans pendant la période de confinement et où la Ville s'est beaucoup investie pour pousser le bailleur Domofrance à s'engager. Donc, nous nous félicitons de cette avancée notable.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur PUYOBRAU, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. PUYOBRAU : Oui, Madame la Présidente. Juste pour rassurer nos intervenants, nos collègues. Je crois que le projet est suffisamment qualitatif pour répondre au bien-être des habitants puisqu'il va s'appuyer sur quelques critères importants.

- ✓ Sur le volet habitat, il s'agira d'offrir bien entendu des logements de bonne qualité et d'en diversifier l'offre.
- ✓ Sur le volet des espaces publics, il va s'agir de créer de nouvelles trames viaires, de consolider l'effort en cours de revalorisation des espaces publics et des espaces interstitiels.
- ✓ Sur le volet de développement économique, il va s'agir de conforter et de connecter les activités économiques et de services existants et à venir.
- ✓ Enfin, sur le volet des équipements publics, il va s'agir de réhabiliter les bâtiments existants.

Quant à la date de concertation qui peut interroger compte tenu de la période 20 juillet-30 septembre, je crois que nous pouvons compter sur la dynamique proposée par l'équipe municipale de Mérignac pour s'assurer que les modalités de concertation se fassent dans les meilleures conditions possibles et que le plus de personnes possibles puissent participer à cette concertation.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance donc l'opération de vote.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOST, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Madame Céline PAPIN. Délibération 70 : Deuxième budget participatif métropolitain : approbation des associations lauréates et des aides pour la réalisation de leur projet.

Mme KISS P/Mme PAPIN

(n°70) 2e budget participatif métropolitain : approbation des associations lauréates et des aides pour la réalisation de leurs projets

Madame Andréa KISS présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Au moment de lancer ce deuxième budget participatif en septembre dernier, nous vous avons alerté sur la façon dont vous aviez défini ce dispositif, à savoir sur les deux contraintes. D'abord, un budget réservé aux seules associations, au détriment des collectifs, ou des habitants. La deuxième contrainte étant de faire un budget participatif thématique en l'espèce contraint à votre thématique, à votre feuille de route, votre politique publique sur une Métropole rafraîchissante.

Je le redis ici aujourd'hui, le budget participatif stimule, renforce la démocratie locale s'il donne un espace de liberté, de créativité, d'innovation aux habitants. L'utiliser pour financer une feuille de route, c'est le détourner de son objet et par là de son utilité démocratique. Le résultat des projets retenus qui nous est présenté aujourd'hui conforte nos craintes. Nous sommes plutôt face au résultat d'un appel à projets calibrés pour prolonger votre feuille de route, financés sous l'étiquette de la démocratie participative, avec des projets portés pour la plupart par des structures qui sont d'ores et déjà accompagnées financièrement par la Métropole ou par d'autres collectivités.

À cela s'ajoutent d'autres limites. 13 projets lauréats, vous l'avez dit, localisés dans 4 communes des 28 que compte la Métropole, et près d'un million d'euros, 940 000 euros quasiment de budget qui a mobilisé à peine 3 000 votants, 0,4% des habitants de la Métropole.

Notre désaccord ne porte pas sur le principe même, bien sûr, de financement de ces associations, mais sur la manière de le faire et sur le cadre dans lequel il s'inscrit, soit nous assumons qu'il s'agit d'un fonds d'accompagnement des associations, soit nous considérons que nous voulons faire une vraie démocratie participative, mais alors il faut rendre aux habitants les moyens réels d'agir et de proposer des projets qui correspondent à leurs besoins et à leurs aspirations. D'autant que toutes les communes n'ont pas de budget participatif, et pour celles qui en ont, les moyens financiers peuvent être limités.

Si la Métropole choisit de faire un budget participatif, elle a une responsabilité particulière à offrir à tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence, un réel espace de participation à l'échelle du territoire. En l'état, nous considérons que ce budget n'est ni participatif, ni métropolitain, et plutôt qu'un outil fermé et thématique. Ce budget participatif, nous le disons une nouvelle fois, s'il doit être maintenu, doit être revu et devenir une plateforme ouverte en lien avec les communes qui permettrait de coconstruire une citoyenneté métropolitaine vivante. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame CURVALE.

Mme CURVALE : Madame la Présidente, chers collègues, en commission, lorsque ce projet a été évoqué, l'ambiance était plutôt à rajouter du backlash à la démocratie participative au backlash ambiant contre l'écologie, avec une remise en cause de ce budget participatif qui serait vu à travers du nombre de votants. Ce qui n'est pas exactement le propos qui vient d'être tenu, mais qui faisait partie des critiques contre ce budget participatif.

Je voudrais rappeler qu'il est très important de s'appuyer sur ce type d'initiative démocratique, justement au moment où la démocratie représentative souffre d'une certaine désaffection. Nous sommes sur un des outils de la démocratie locale, de la démocratie participative, qui permet de venir au secours d'une démocratie représentative qui s'essouffle et qui atteint des taux d'abstention record. C'est un moyen de donner la parole aux citoyens. C'est aussi une des rares occasions où, du côté des élus, nous réalisons et nous prenons l'engagement de faire ce qui ressort de l'expression citoyenne. Ceci n'est pas le cas lorsque nous sommes dans des cadres de concertation, des exercices de consultation qui sont sur des projets au caractère obligatoire imposés soit par les collectivités, soit par l'État, soit par d'autres acteurs, notamment économiques.

Ce qui est très important, plutôt que de focaliser sur le nombre de votants ou d'autres caractéristiques de ce budget participatif, c'est de prendre en compte toute la construction en amont et l'accompagnement qui sert, avec les porteurs de projets, à les finaliser.

Nous en sommes à la 2^e édition du budget de Bordeaux Métropole et Madame la Vice-présidente rappellera sans doute mieux que moi certaines de ses caractéristiques. Nous ne pouvons comparer que ce qui est comparable. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, mais une note très intéressante qui, je suis sûre, a déjà été lue par plusieurs d'entre nous dans cette Assemblée, qui faisait le bilan en novembre 2024 pour la fondation Jean Jaurès des 10 ans de mise en œuvre du budget participatif en France en insistant d'ailleurs sur des différences entre grandes villes et petites villes, en effet, et sur le fait qu'il était assez difficile de pouvoir comparer quand nous n'étions pas dans les mêmes conditions.

Dans le cas de Bordeaux Métropole, le dispositif a été pensé avec les communes, et si j'ai bien compris les explications données en commission, c'est justement parce que les communes veulent, pour la plupart, garder le lien direct avec les citoyens qu'elles ont demandé à la Métropole de concevoir un budget participatif plutôt tourné vers les associations. Il n'y a pas tellement d'autres Métropoles avec lesquelles nous puissions nous comparer, seulement Lille Métropole qui a un système un petit peu différent, qui pourra être éventuellement détaillé, et pour laquelle, comme il n'y a eu qu'une édition, il est de toute façon trop tôt pour tirer des enseignements.

Ce que nous pouvons dire pour la deuxième édition du budget participatif de Bordeaux Métropole, c'est qu'en tout cas, il y a visiblement eu un véritable effort pour renforcer la visibilité de la démarche, et cela fait partie justement des préconisations de la note de la Fondation Jean Jaurès que je mentionnais pour arriver aussi à redonner peut-être également un nouveau souffle à ces budgets participatifs qui ont déjà dix ans. Les questions qui se posent aujourd'hui pour juste la deuxième édition de Bordeaux Métropole se posent peut-être dans les communes qui pratiquent cet exercice depuis plus longtemps et qui peuvent s'interroger sur certaines de ces limites. Il est clair que renforcer la visibilité de la démarche améliore la participation. Et il faut aussi renforcer les enjeux autour du budget participatif. Une des perspectives qui est ouverte par la note rejoint, je pense, l'orientation que nous avons choisie de donner aux budgets participatifs à savoir donner plus de capacités aux citoyens, prioriser les politiques locales, et surtout, dans cette période de choix budgétaire difficile, faire des choix qui vont faciliter la transition écologique. Donc, avec la « Métropole rafraîchissante », je pense que nous y sommes en plein cœur parce que c'est une façon aussi que citoyens, associations, collectifs de citoyens nous accompagnent pour l'acceptabilité et la mise en œuvre de la transition écologique, et ils sont les mieux placés pour le faire.

En conclusion, je dirais oui, c'est vrai, il y a un enjeu de mobilisation des citoyens. En tout cas, ce n'est pas en supprimant les budgets participatifs ou en diminuant leurs moyens que nous y arriverons. Je dis cela pour ceux qui voulaient les remettre en cause au prétexte qu'il n'y aurait pas eu assez de votants. Je suis tout à fait d'accord que c'est en privilégiant leur créativité et la parole citoyenne des collectifs et des associations que nous

allons la favoriser, et surtout en tenant les engagements dans la décision politique et dans la réalisation, ce qui est un des avantages de cet outil de démocratie participative. Ce n'est pas le seul pour autant. Nous pourrions aussi nous appuyer, bien sûr, sur le droit d'interpellation citoyenne. Certaines communes le font.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je m'associe pleinement au propos de Madame Anne FAHMY, donc je ne vais pas en rajouter beaucoup. Je vais être beaucoup plus direct. Je pense que dans cette période de sobriété énergétique et financière, c'est un peu pareil, les deux vont ensemble, mais financière surtout, qui nous est imposée, les choses sont assez claires, nous l'avons assez dit ce matin, rapprochant notre budget participatif à 1 million d'euros pratiquement, compte tenu malgré tout du faible taux de participants, parce que les deux chiffres se correspondent très mal dans la mesure où il y a très peu de participants pour une somme conséquente. Nous allons proposer dans notre groupe de nous opposer littéralement à cette délibération et même à l'avenir, je pense que cela relève du rôle des communes. Dans le cas présent, nous sortons de nos compétences premières. C'est passé de mode pour la Métropole, elle doit se recentrer sur des compétences qui sont les siennes depuis le début, mieux les faire, les faire plus directement et mieux aider certainement l'action économique entre autres, laissant aux communes leur travail et quand les communes font ce genre de choses, ce n'est pas 4 pour 1 000 participants. C'est plutôt 4 %, 10 %, 12 %. C'est de cet ordre-là. Donc, encore une fois, je pense que nous sommes à côté de la plaque avec ce budget métropolitain. Nous voterons contre bien évidemment. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Juste pour dire que l'on a une note. On avait prévu une note et qu'on la verse sur le PV, si cela vous va, pour gagner encore du temps et pour dire que l'on s'abstient sur cette délibération. Merci.

Intervention écrite de M. Poutou

Au total ce sont près de 1M€ pour 13 projets primés sur 19 présentés. Même si ce type d'initiative est intéressant par la diversité des projets proposés, on retrouve quand même quelques grosses associations bordelaises telles que "Le Garage Moderne" et la "Fabrique Pola" déjà bien subventionnés par Bordeaux et la Métropole, mais on voit aussi quelques petites associations nouvelles. A noter que la ville de Bordeaux emporte 5 projets sur 13. Nous précisons que nous n'avons aucune opposition à ce que toutes ces structures et associations soient soutenues par la métropole. Nous sommes, par contre, dans l'incapacité de valider le niveau des sommes allouées, leur répartition entre les associations choisies et surtout l'arbitrage qui consiste à ne pas retenir des projets certainement intéressants et valables mais que nous ne connaissons pas. Nous choisissons de nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FAHMY, vous avez redemandé la parole ? Bien, Madame FAHMY ?

Mme FAHMY : Je sais que tout le monde veut partir. Non mais cela me tient à cœur, c'est dommage, cela arrive à la fin, j'en ai pour deux secondes. Je voulais répondre à Madame Laure CURVALE, lui dire que j'avais une certaine constance dans mes interventions, celles que je fais en commission comme celles que je fais en Conseil. Ainsi sur le premier budget participatif, j'avais exprimé exactement le même avis. Je rappelle que mes propos ne se sont pas focalisés sur le manque de mobilisation et que dans cette fameuse note de la Fondation Jean Jaurès, que j'ai moi aussi étudiée il y a plusieurs mois maintenant, je me souviens très bien que sur l'efficacité des budgets participatifs comme outils

démocratiques, il est recommandé justement de laisser tomber les budgets participatifs thématiques.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame KISS.

Mme KISS : Quelques réponses rapides sur le fait que nous l'avons réservé aux associations, mais aussi aux collectifs citoyens, c'est-à-dire que l'on peut se constituer en collectif. La réalité pour les communes qui pratiquent le budget participatif, c'est qu'il est assez rare de voir des citoyens porter ce type de projet seul. En général, soit ils le font à plusieurs soit ils se font accompagner. Dans ma commune par exemple, c'est le centre social qui accompagne les habitants quand ils doivent déposer des projets.

Je vous rappelle aussi que quand nous avons instauré ce budget participatif, cela avait été une demande des communes de ne pas l'ouvrir aux citoyens directement, mais que ce soient vraiment des collectifs constitués ou des associations.

Deuxième chose sur les thématiques, il y a aussi une problématique presque juridique, c'est-à-dire que si nous lançons un budget participatif sans thématique particulière, c'est-à-dire sur des thématiques qui sortaient des compétences de la Métropole, nous nous trouverions dans une situation un peu difficile.

Il est relativement logique que nous disions : voilà, ce budget, nous le thématisons sur quelque chose que nous sommes susceptibles de porter parce que cela relève de nos compétences. Si les citoyens commençaient à nous demander des aires de jeu dans les cours d'école, ce ne sont pas les compétences de la Métropole. Qu'est-ce que nous faisons ? C'est relativement cohérent pour nous de le thématiser, et c'est ce que font d'ailleurs un certain nombre d'autres agglomérations.

Sur la localisation, ce n'est pas tout à fait exact, parce que s'il y a des projets qui concernent ou qui ont été portés par des Bordelais, vous avez aussi des projets béglais, cenonais, et certains projets qui sont multisites, et des contacts ont déjà été pris avec un certain nombre de communes de la Métropole, parce que les dispositifs qui ont été proposés sont des dispositifs qui sont mobiles et itinérants, dont les communes pourront profiter. J'invite les communes qui ne l'ont pas encore fait à se manifester le cas échéant si elles souhaitent en bénéficier.

Seulement 3 000 votants, oui, je pense que nous pouvons tous regretter qu'il n'y ait pas plus de votants. Néanmoins, c'est trois fois plus que le premier. C'est une belle progression. J'aimerais bien que nos finances communales progressent dans les mêmes proportions, notamment en termes de recettes. Nous serions tous très heureux, n'est-ce pas, Madame la Vice-présidente en charge des finances ?

Ce n'est certes pas totalement satisfaisant, ce n'est que le deuxième. Il faut aussi parfois laisser un petit peu le temps, autant le temps que les gens s'en emparent. Et il faut aussi laisser peut-être le temps que l'esprit métropolitain qui manque parfois dans cette maison, s'installe aussi avec le temps.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci pour tous ces commentaires et toutes ces réponses qui ont été apportées. Je lance le vote.

Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES,
Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUROUX, Monsieur BAGATE,

Monsieur BOBET, Madame BONORON,
Madame BOZDAG, Monsieur
CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur COLES, Madame DELATTRE,
Monsieur DUPRAT, Madame
GAUSSENS, Monsieur MILLET,
Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur
PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-
LABAT, Madame SABOURET, Monsieur
TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Madame HELBIG, Monsieur
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur MARI, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAYNAL, Monsieur
SALLABERRY

La délibération suivante.

Mme de FRANÇOIS : Délégation de Monsieur Thierry TRIJOULET, délibération 74 :
Présentation du rapport annuel 2024 de la commission intercommunale d'accessibilité de
Bordeaux Métropole.

M. TRIJOULET

(n°74) Présentation du rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale
d'Accessibilité de Bordeaux Métropole

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Deux demandes d'intervention. Monsieur
ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues.
Vous disposez lors de ce Conseil métropolitain du premier rapport de la commission
intercommunale pour l'accessibilité depuis qu'elle a été de nouveau mise en place. Pour
rappel, pourtant obligatoire, cette commission n'avait pas été créée, n'avait pas siégé lors
du précédent mandat et j'ai l'honneur que vous m'en ayez confié la présidence.

Je tiens à souligner tout d'abord le travail mené par la Direction de la multimodalité et par
le service Modes Actifs qui a la responsabilité administrative de cette commission et qui
n'a pas ménagé ses efforts pour la faire vivre en lien avec les différents services
concernés.

Pour compléter les propos de Monsieur le Vice-président, les travaux de la commission
font état de la forte mobilisation des équipes de Bordeaux Métropole et de réelles
avancées illustrées par exemple par la grande utilité du fonds de désencombrement des
trottoirs ou par le bond en avant en matière d'accessibilité des arrêts que va permettre le
déploiement des lignes de bus express.

Cette commission intervient sur trois volets : l'espace public, les transports et le logement. Dans ces trois domaines, via trois groupes de travail spécifiques, elle a pour mission d'évaluer l'existant et de proposer les pistes pour améliorer l'accessibilité de nos politiques publiques en visant l'accessibilité universelle. C'est-à-dire que tout aménagement pensé pour le handicap est au final bénéfique à l'ensemble des usagers.

Dans cet objectif, la commission s'appuie sur un élément essentiel, l'expression des besoins des personnes directement concernées, ce que nous appelons l'expertise d'usage. Faire avec et pour, c'est essentiel. C'est d'ailleurs une demande que plusieurs associations ont de nouveau exprimé dans leur plaidoyer dans le cadre des 20 ans de la loi handicap de 2005.

La participation des associations est primordiale. Elles ont été sollicitées, par exemple, pour apporter leur avis sur des traversées piétonnes avec un ressaut à 0 cm, ou pour participer, en lien avec les services, à la priorisation. Dans quel ordre priorise-t-on la mise en accessibilité des arrêts de bus mise en œuvre par les services ? La commission et les associations ont surtout travaillé à des préconisations de la commission.

Chers collègues, je vous invite vraiment, si vous ne l'avez pas encore fait, à prendre connaissance de ce rapport et de ces préconisations. Ces travaux doivent venir nourrir nos politiques publiques.

Si je dois retenir quelques perspectives dont nous devons nous emparer collectivement, je citerai celles-ci. Emparons-nous véritablement des plans de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public. La réglementation oblige à faire un diagnostic et à définir des priorités. Elle n'oblige pas à faire. Utilisons ces PAVE pour en faire de véritables outils de pilotage et de programmation de l'aménagement de l'espace public. C'est d'ailleurs le cas sur la commune du Haillan. C'est le cas désormais à Bordeaux, qui s'est enfin dotée de son PAVE, voté aujourd'hui, ce qui n'avait pas été le cas lors de la précédente mandature.

Soyons aussi vigilants dans le déploiement des bus express. Je l'ai dit tout à l'heure, cela permet d'avancer fortement sur la mise en accessibilité et mise aux normes des arrêts, mais la distance un peu grande entre les différents arrêts, plus grande que sur les lignes classiques, nécessite de travailler leur positionnement au plus près des établissements recevant du public, notamment ceux accueillant les publics fragiles.

Dernière perspective, je l'avais déjà évoqué lors de précédents conseils, ouvrons, chers collègues, véritablement le dossier du logement accessible et adaptable. Les données partielles qui sont dans nos rapports fournis par les bailleurs sociaux doivent être impérativement complétées. Et par notre règlement d'intervention, votées ici même, accompagnons-les pour développer l'offre de logement adapté, malgré les reculs dans ce domaine des dispositions de la loi ELAN. Le dernier rapport de la Fondation pour le logement était saisissant dans ce domaine, il appelle des réponses politiques fortes.

Dernier enjeu, mais il relève davantage de l'animation de l'organisation de la Commission elle-même, je me le préconise à moi-même, celui de mieux travailler avec les différentes commissions communales pour l'accessibilité. Face au travail qui est encore à réaliser, nous devons rester humbles, mais nous devons surtout être ambitieux. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ESCOTS. Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Oui, Madame la Présidente, juste pour répondre à Monsieur Olivier ESCOTS, c'est par rapport à notre politique Habitat et notamment au niveau de l'accessibilité, ce qui nous préoccupe, et je le comprends bien et nous partageons bien entendu son souhait.

Je voudrais justement rappeler que dans le cadre de notre règlement d'intervention, nous avons voté au niveau de l'Habitat, pour prendre en compte cette question, un plan d'adaptation du logement. Un accord dans le cadre du handicap qui se traduit sur les logements locatifs sociaux par un RI que nous avons validé en juin 2024 par un bonus de subvention pour des expérimentations en différentes matières s'agissant de l'accessibilité.

S'agissant du logement locatif social en réhabilitation, là aussi un RI d'intervention qui se traduit par 2 000 euros par logement. Et pour la réhabilitation du parc privé, pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, nous avons validé un bonus de 5 % du coût de la mise en accessibilité.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame RAMI.

Mme RAMI : Oui, pour compléter ce qu'a dit Monsieur Olivier ESCOTS, je salue ce rapport qui est d'une grande clarté. Le travail en silo que nous pouvons faire, je le prends pour moi au niveau du plan marche, il permet d'être aggloméré à une politique beaucoup plus globale d'accessibilité de la voirie.

Je rejoins tout à fait la notion du PAVE et du pilotage qui pourrait en être fait, c'est assez important.

Ce rapport permet d'utiliser le plan marche et j'en suis relativement contente. C'est un sujet transversal qui doit alimenter plusieurs politiques publiques. Nous y retrouvons le fonds de désencombrement trottoirs. On y retrouve l'écomobilité scolaire et on y retrouve aussi un des objectifs du plan marche qui est l'accessibilité au transport en commun. Je m'en félicite complètement.

Je voudrais aussi, Monsieur Olivier ESCOTS l'a déjà dit, dire que grâce à la CIA (Commission intercommunale d'accessibilité), le plan marche est accompagné par des associations et par la société civile. Nous avons créé le plan marche avec eux et nous continuons à le faire évoluer avec eux. Et cela c'est un élément très important pour prendre en compte la vie de terrain, l'expertise d'usage, comme tu l'as dit. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame RAMI. Merci à tous pour cette présentation. Il s'agissait d'une information, il n'y a pas de vote sur ce point d'information.

Communication effectuée

Dernière délibération. Madame la secrétaire.

Mme de FRANÇOIS : Délibération de Monsieur Stéphane PFEIFFER, délibération 85 : Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squat – Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public – Médiation pour 2025.

M. PFEIFFER

(n°85) Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation pour 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, c'était nous qui l'avions dégroupé. Je vais vous lire rapidement, ce n'est pas très long, parce que là je ne vais quand même pas vous faire encore le coup de la note qui va être versée sur le PV. Voilà quelques commentaires. C'est sur la 84 et la 85, les deux délibérations. On vote pour les deux délibérations. On vote pour la subvention de 30 000 euros pour l'association Dédale. Et on vote pour, je crois, 200 000 euros de subvention pour le GIP, si je me souviens bien.

En revanche, on avait quelques commentaires à faire. Je les cite. Premièrement, on pense, et c'est perçu un peu comme cela aussi dans le milieu, que c'est une subvention insuffisante. C'est déjà très bien, évidemment, parce que rien n'obligeait à le faire, mais c'est insuffisant 30 000 euros, y compris pour Dédale, pour couvrir tous les besoins réels.

Les commentaires, c'est Bordeaux Métropole couvre financièrement ses actions à hauteur de 66 % maximum, ce qui oblige à aller chercher des financements complémentaires. Ce n'est pas évident lorsqu'il s'agit d'intervenir en squat. Ce sous-financement est d'autant plus injustifié que, par exemple, l'association Dédale et ses interventions ne se font principalement dans le patrimoine des collectivités territoriales, car elles permettent de réaliser des économies substantielles.

En effet, les actions de Dédale permettent de réduire considérablement d'autres dépenses, par exemple des dépenses d'entretien du patrimoine, parce que l'occupation permet une préservation de la valeur, et pourrait même augmenter la valeur du patrimoine en cas de vente. L'action de Dédale, c'est une protection des biens et des personnes, notamment une diminution du risque incendie, préservation de la ressource en eau, baisse des factures et amélioration de la performance réseau, diminution aussi du risque épidémique, amélioration des conditions sanitaires, les coûts évités par une intégration facilitée, parcours scolaire des enfants, etc. Possibilité aussi de développer des solutions d'habitat à moindre coût, et montée en puissance en prévision de la transposition de la Directive européenne eau potable.

Là, c'est pour dire tous les avantages évidemment de l'action de Dédale ou d'autres associations, parce que là c'est Dédale qui est concerné, mais il y a d'autres associations qui participent activement au soutien et à l'aide d'urgence pour les personnes sans-abri. C'est pour dire que cette action-là permet malgré tout de faire des économies. C'est pour souligner la possibilité ou l'intérêt qu'il y aurait de financer encore plus fortement ces actions.

Il y a aussi une autre remarque concernant ces squats qui sont dans le patrimoine de Bordeaux Métropole, qui sont souvent dans les lieux appartenant à la Métropole, parce qu'il se trouve que la collectivité, enfin si on appelle la Métropole une collectivité, est propriétaire de nombreux biens qui restent vides pendant des années, et dans la période de crise du logement actuel et d'augmentation de la pauvreté, cela apparaît comme un sacré problème, voire même comme un scandale qu'il n'y ait pas une politique plus volontariste sur l'occupation des espaces vides, et notamment des espaces vides ou des bâtiments vacants qui appartiennent au pouvoir public. D'autant que, vous le savez, il y a quelque chose qui apparaît un peu scandaleux, c'est la multiplication des hôtels de riches. Cela a l'air plus simple de faire un hôtel de riches que d'arriver à faire un lieu d'accueil pour les gens qui sont sans abri.

Le scandale pour ce milieu, pour nous, c'est que dans ce contexte de difficultés budgétaires pour de nombreux acteurs, et dont les collectivités, ce patrimoine soit ainsi abandonné, qu'on le laisse se dégrader. C'est inadmissible du point de vue, y compris, du gaspillage d'argent public. Ce sont des remarques par rapport aux limites de l'action qui est menée.

Il manque une réflexion stratégique sur tout cet immobilier, des décisions et des choix politiques qui permettraient de donner une utilité sociale, mais cela rejoint peut-être même la délibération sur la zone à Bègles où il y a des secteurs comme cela qui sont utilisés, qui rendent service à tout un milieu associatif. Ce n'est pas uniquement la question du logement d'urgence pour les personnes sans abri.

Le dernier aspect que l'on tenait à faire remarquer, ou à mettre en avant, c'est la question des expulsions qui sont très systématiques. Des expulsions qui sont l'œuvre de la Préfecture, mais ce n'est pas juste l'œuvre de la Préfecture et donc les consignes des politiques de l'État. Elles sont aussi parfois demandées, ou quand ce n'est pas demandé, ce n'est pas dénoncé. Il y a aussi une sorte de volonté de faire le lien entre, d'un côté, le souci de la Métropole qui est affiché, qui est celui d'aider et de faire en sorte que les conditions de vie soient moins mauvaises pour les personnes dans les conditions extrêmement précaires, et en même temps, pourquoi il n'y a pas la dénonciation de l'activité contre-productive. C'est le minimum que l'on puisse dire, mais qui est scandaleuse ou révoltante, cette façon d'expulser les gens alors qu'il n'y a pas de relogement d'urgence. Parce que l'on ne va pas dire que les squats, c'est l'idéal, évidemment, mais expulser alors qu'il n'y a pas de solution meilleure, ce sont des situations qui sont en réalité inacceptables.

Cela pose aussi la question de comment ou pourquoi et après comment les pouvoirs publics ou la Métropole, mais même la ville de Bordeaux, n'interviennent pas de ce côté, ne prennent pas position et n'exercent pas une pression contre la Préfecture et contre l'État de manière à essayer de limiter ces choses, et puis d'aller plus volontairement sur des politiques sociales et humaines. Ce sont aussi des questions qui sont posées par le milieu associatif qui est très investi, et puis des questions que nous aussi, nous posons.

Je pense que j'ai dit à peu près ce que j'étais missionné de dire. Je précise que nous votons pour malgré toutes les critiques ou les doutes que l'on pouvait avoir sur cette politique.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Je donne la parole à Madame KISS.

Mme KISS : Oui, très rapidement, pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU sur les biens métropolitains, il faut savoir qu'en règle générale, lorsque les biens sont en bon état, ils sont proposés à un certain nombre d'associations. Je pense au Diaconat, au COS Quancard, à France Horizon, etc. Lorsque ces biens ne sont pas proposés, c'est soit parce qu'ils ont vocation à sortir assez rapidement, normalement, du patrimoine, soit parce qu'ils ne sont pas en état. Nous avons eu des cas où on s'est rendu compte, après avoir logé des gens, qu'il y avait de l'amiante dans l'air. Quand c'est ainsi, nous ne proposons pas les biens, et il serait totalement inadmissible de mettre les gens en danger, finalement, quelque part.

Par ailleurs, lorsque nous sortons des biens métropolitains de notre patrimoine, nous consultons l'ensemble des services, y compris l'ensemble des bailleurs sociaux, pour savoir si ce bien présente un intérêt pour eux, dans le cadre d'une politique de logement, et notamment dans le cadre de l'insertion. En règle générale, quand ils nous disent oui, nous faisons en sorte de leur céder, si ce n'est pas le cas, alors c'est remis sur le marché. C'est qu'ils n'ont pas trouvé l'utilité.

Mme la Présidente Christine BOST : merci

Mme de FRANÇOIS : Madame la Présidente, si vous permettez, simplement noter le départ sur cette délibération de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE et Madame Fannie LE BOULANGER.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Oui, Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Juste, en tant que Vice-président à l'habitat, en charge de l'habitat spécifique aussi, et en l'absence de Monsieur Stéphane PFEIFFER, je voudrais tout simplement profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier, vous l'avez fait, Monsieur Philippe POUTOU, l'ensemble du milieu associatif qui nous aide dans la prise en charge de ces publics en grande fragilité dans les différents squats de la Métropole.

Rappeler que la Métropole intervient au-delà de la subvention, intervient de façon opérationnelle, notamment à travers l'accès à l'eau, lorsque cela est nécessaire, etc.

Puis rappeler que l'État, même s'il n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvions en attendre, ne reste pas insensible toutefois au sort des personnes qui vivent dans ces conditions au niveau des différents squats, et que nous arrivons à travailler, malgré tout, à une assez bonne intelligence avec les représentants de l'État local, dans la mesure où nous avons établi des relations suffisamment efficaces pour partager et améliorer le sort de celles et ceux qui vivent dans ces squats.

Je tiens à en profiter, Madame la Présidente Christine BOST, pour remercier le personnel de la Métropole qui intervient régulièrement dans ces squats, quelquefois avec difficulté, mais avec toujours l'envie d'aider.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur PUYOBRAU, vous avez raison de le préciser. Je lance l'opération de vote.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Madame BONNEFOY, Madame
BOZDAG, Madame CASSOU-SCHOTTE,
Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame LE
BOULANGER, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur PEScina, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAYNAL, Monsieur
SALLABERRY**

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous remercie, mes chers collègues. Nous avons achevé l'ordre du jour de ce Conseil de Métropole. Nous avons quelques questions de Monsieur Marc MORISSET.

Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci, Madame la Présidente. Je vais reprendre la question qui n'a pas pu être lue au précédent Conseil, et je vais faire deux autres petites questions en suivant. J'espère que j'aurai des réponses régulièrement.

Il faut se remettre dans le contexte du mois d'avril. Le Premier Ministre a été pris en flagrant délit de faute de vignettes Crit'Air sur son véhicule de fonction au centre de Paris, qui se trouve être une zone de faible émission depuis juillet 2019 pour les véhicules non classés. Se pourrait-il que depuis le 1^{er} janvier 2025, vous soyez vous aussi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, dans la même situation ? Vous qui, tout comme la volonté du Premier Ministre, avez voté pour la mise en place de la zone de

faible émission pour Bordeaux Métropole. Vous qui, comme le Premier ministre, estimiez que les gueux doivent payer leurs vignettes, comme les jeunes conducteurs, les personnes en situation précaire, les artisans, les commerçants, les travailleurs, etc. Ces citoyens français qui détiennent le record de fiscalisation avec 252 taxes et impôts en tous genres, ou comme ces contribuables qui ne peuvent pas s'acheter de véhicules récents, mais néanmoins, grands émetteurs de nanoparticules bien plus toxiques que celles émises par leurs véhicules les plus anciens. Ou alors, comme ces contribuables qui ne veulent pas rentrer dans cette escroquerie de l'obsolescence programmée selon des critères anti-pollution qu'ils savent biaiser par des technocrates européens et des lobbies des constructeurs de véhicules.

La majorité des personnes ne sont pas dupes de la pollution de l'air, de l'eau, de la faune, de la flore, dont l'essentiel ne provient pas de leurs véhicules, mais de leur habitat et de l'industrie, surtout la pétrochimie, dont les lobbies assurent la tranquillité fiscale et légale.

Enfin, de plus en plus de personnes savent aujourd'hui que ce sont les « *chemtrails* ». Le déni ne tient plus face aux multiples lois à voter pour les interdire dans plusieurs États des États-Unis. Chaque jour, de plus en plus d'informations sont publiées sur ce sujet majeur des pollutions aériennes. Il suffit de s'écarter de la propagande journalistique pétrie de censure politique et financière pour le constater. Ainsi, ces gueux comprennent que certains privilégiés, comme le Premier Ministre, s'octroient le droit de ne pas acheter leurs vignettes sans en être pénalisés à l'avenir, mais que pour eux, vous avez voté le 6 décembre 2024 pour la mise en place de la zone excluant environ 3 % du parc des véhicules girondins, motos comprises, en intra-rocade, soit, a minima, 8 000 personnes concernées qui seront bien plus pénalisées que le prix d'une vignette.

Ainsi, se pourrait-il que vous sachiez mentir aussi maladroitement que le 1er ministre pour vous en sortir politiquement ? Croyez-vous que les électeurs aux prochaines municipales pardonneront à ceux qui leur imposent des vignettes Crit'air sans leur dire que c'est une étape de la ségrégation en cours dans les prochaines villes « 15 minutes » voulues comme prison à ciel ouvert avec la mise en place de la monnaie numérique conditionnée européenne en 2026 ?

Il est de votre pouvoir de demander l'annulation de la ZFE de Bordeaux Métropole, comme les 23 maires en colère autour de la Métropole de Montpellier qui ont obtenu un report de deux ans sur les 31 communes concernées. Et comme, dernièrement, Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, le Président de la communauté d'agglomération du Pays-Basque, qui a annoncé la suspension de leur ZFE le 1^{er} juin 2025. J'avais fourni les liens, communauté-paysbasque.fr.

En Allemagne, il y a actuellement une grosse marche arrière sur les ZFE, puisque 11 agglomérations sur 37 ont choisi de les annuler comme d'autres prochainement en France. Là, j'avais donné aussi un lien.

De plus, l'estimation du nombre supplémentaire des pertes d'emploi à cause des ZFE en France constitue une alerte et une véritable bombe sociale. 500 000 selon la Ligue des conducteurs, sans compter les propriétaires de véhicules non classés, comme sur Bordeaux Métropole. La situation est véritablement critique. J'avais donné le lien aussi : liguedesconducteurs.org.

Êtes-vous encore capable de faire ce cas d'école en politique nommé populairement un retournement de veste, ou de faire plus médiatiquement correct de décider de faire un nouveau projet social en vue de garantir la liberté de circulation des biens et des personnes, d'informer sérieusement les personnes sachant que la pollution de l'air doit tenir compte des nanoparticules non mesurées actuellement par les capteurs de la

Métropole bordelaise et de tenir compte de l'esprit de la Constitution française, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Toute ZFE doit se doter de transports en commun adéquats et suffisants pour ne pas créer de ségrégation dans la population. C'est une question. Vous agirez ainsi dans l'intérêt général pour l'apaisement et le bien-être des habitants, la liberté des biens et des personnes dans la Métropole bordelaise selon les vœux même du Maire de Bordeaux dans sa campagne municipale de 2020. Cela c'était la question d'avril 2025.

Je passe immédiatement sur le même sujet à la question 1, où j'espère une réponse plus étayée que la dernière fois, puisque la dernière fois vous avez répondu d'une façon qui ne veut rien dire, puisque vous n'avez pas répondu, puisque vous avez parlé, et les autres maires n'étaient pas là alors que je vous pose quand même la question, Madame la Présidente Christine BOST.

Je prends ma question. Suite au vote à l'Assemblée nationale concernant la demande des ZFE, zone de faible émission, le soir du mercredi 28 mai 2025, et dans l'éventualité que le Sénat valide ce projet de loi, quelle est l'intention de la majorité de Bordeaux Métropole concernant le délai de démontage des panneaux spécifiques de signalisation de la zone depuis la rocade, et la remise en forme des documents administratifs afin d'arrêter de stresser, de questionner et ou de ségréguer les personnes inutilement ?

Mme la Présidente Christine BOST : Je vais répondre à votre question, parce qu'au moins cette question, elle est claire. La précédente, celle du mois d'avril, j'avoue que j'ai beaucoup de peine à y répondre, parce que c'est un mélange d'un peu tout. C'est plutôt une déclaration qu'une question.

Sur votre question, nous attendrons que la loi soit véritablement adoptée, et au moment où elle sera adoptée, comme pour toutes les lois, nous l'appliquerons.

M. MORISSET : D'accord, vous n'allez pas mettre temporairement quelque chose qui occulte ce panneau ?

Mme la Présidente Christine BOST : Nous appliquerons la loi.

M. MORISSET : Merci de votre réponse. Question 2. Pour résumer, je cite le journal *Ouest France*. « Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail et de la Santé et de la Solidarité et des Familles, indique qu'à partir du 1^{er} juillet 2025 « les plages, les parcs et jardins publics, à bord des écoles, abris de bus, équipements sportifs, seront partout en France des espaces sans tabac. »

Face à la réalité du terrain de Bordeaux Métropole, les bordures de la Garonne seront-elles considérées comme des plages ? Et si oui, quelles en seront les limites ? Tout comme les limites des abords des écoles, des parcs et des jardins sans clôture, des abribus, des équipements sportifs également sans clôture. Les personnes utilisant des vapoteuses, question complémentaire, électriques, aux produits certainement plus cancérigènes que le tabac, seront-elles aussi considérées comme verbalisables ?

J'avais fait un petit *nota*, je vais le lire aussi rapidement. Je pose ces questions préventivement, puisque vous avez déjà eu usé de votre abus de police dans le cadre de la ZFE métropolitaine en ajoutant les utilisateurs de deux roues motorisées au regard de la loi, ne ségrégant que les quatre roues ou plus motorisées à des dates de première mise en circulation particulières.

Mme la Présidente Christine BOST : Écoutez, Monsieur MORISSET, là, vous posez une question, en réalité, qui convoque le pouvoir de police des maires. Je ne me sens pas

habilitée à répondre à votre question. Je pourrais vous y répondre en tant que maire, mais au Conseil municipal d'Eysines, mais vous n'y siégez pas.

M. MORISSET : OK.

Question 3. Dernièrement, Monsieur Élie BARNAVI, ex-ambassadeur d'Israël en France, a confirmé publiquement sa honte d'être citoyen d'un tel pays en le considérant le plus proche de l'Iran que de la Hongrie à cause de son fondamentalisme religieux au sein du gouvernement sioniste. Considéré par la Cour internationale de justice comme responsable du risque de génocide du peuple palestinien à Gaza par le viol de la Convention des Nations-Unies sur le génocide de 1948, considéré coupable et responsable de génocide à Gaza par plus de 30 experts indépendants de l'ONU (Organisation des Nations-Unies) et considéré comme criminel en commettant des crimes d'extermination et des actes de génocide à Gaza par l'organisation internationale *Human Rights Watch*. Mais cela ne s'arrête pas à cette petite bande de territoires palestiniens, puisque ces bombardements israéliens se font aussi sur le territoire du Sud-Liban, causant depuis le 8 octobre 2023 plus de 2 500 morts, plus de 11 000 blessés, avec des centaines de destructions des habitations aux hôpitaux, de sites religieux aux zones de ressources vitales, etc.

Ainsi, en 2022, il a été possible à Monsieur Alain ANZIANI, ex-Président de Bordeaux Métropole, de balayer ma question en soutien au massacre du peuple palestinien et ceux autour, en proposant de faire une délibération lors d'un futur Conseil métropolitain et en refusant une seule minute de silence en mémoire des victimes de ces territoires. Mais aujourd'hui, au regard des faits au Liban de la visite du Président de la République française et en 2022 de la délibération concernant l'explosion d'engrais à Beyrouth, tuant 215 personnes et faisant 6 500 blessés et octroyant une dotation financière de 20 000 euros, je me sens obligé de vous faire un rappel afin de ne pas oublier la proposition de Monsieur Alain ANZIANI, bien que cela ne fasse pas partie des compétences métropolitaines de l'article 35 et de l'article 21-19 du CGCT, comme en 2022. Qu'attend la majorité de ce Conseil pour faire voter une délibération sérieuse et responsable en soutien financier à une ou des associations humanitaires, *a minima* au Liban ? Pouvons-nous faire une minute de silence en mémoire des victimes de ces territoires, soit plus de 53 000 morts et 116 000 blessés, surtout en mémoire des plus de 18 000 enfants gazaouis tués par des snipers ou les bombes de l'armée fondamentaliste israélienne, et en soutien aux affamés dont 470 000 enfants environ sont actuellement touchés par la famine ? Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Bien sûr que nous partageons tous ici et nous sommes tous touchés par l'ensemble des conflits que vous évoquez. Mais comment pouvez-vous penser qu'une délibération de la Métropole, même une subvention de la Métropole, pourrait contribuer à résoudre l'ensemble des drames que vous évoquez ? La question ne se pose pas ici, dans cet hémicycle. Elle va bien au-delà, dans des strates bien supérieures à celles de la Métropole.

M. MORISSET : Et celle de Beyrouth, il y a eu plusieurs dons.

Mme la Présidente Christine BOST : Celle de Beyrouth, cela correspondait à une catastrophe...

M. MORISSET : Mais il y a eu plusieurs aides de différentes villes de France.

Mme la Présidente Christine BOST : Il y a eu des aides de différentes villes, coordonnées entre les différentes villes, coordonnées par les associations représentant

les collectivités. C'était une aide ponctuelle dans le cadre d'une catastrophe industrielle qui est survenue.

Là, vous nous parlez de conflits internationaux que nous n'allons pas malheureusement pouvoir résoudre ici.

M. MORISSET : Malgré les gens qui ont faim, les enfants qui ont faim.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, j'ai répondu à votre question. Je ne conteste pas le contenu de votre question. Ne contestez pas le contenu de ma réponse.

M. MORISSET : J'entends. Je ne commente pas. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : En tout cas, je vous remercie de nous avoir permis d'enclencher une possible analyse sociologique de la capacité de résistance des différents groupes et de la patience des différents groupes. Je constate que les groupes de gauche sont 9 fois plus résistants que les groupes de droite.

Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM (hors micro) : Et les indépendants, c'est de la résilience.

Rires.

Mme la Présidente Christine BOST : Parce que nous avons beaucoup écouté Monsieur Alexandre RUBIO sur la résilience.

Je lève la séance.

M. MORISSET : À moi tout seul, vous multipliez par combien ?

Mme la Présidente Christine BOST : Vous êtes hors concours, Monsieur MORISSET.

La séance est levée à 18 heures 39

La secrétaire de séance

Mme Béatrice De François